

# Les jeunes diplômés auto-entrepreneurs : une entrée atypique sur le marché du travail

Elsa Vivant

► To cite this version:

Elsa Vivant. Les jeunes diplômés auto-entrepreneurs : une entrée atypique sur le marché du travail. 2014. hal-01025118

HAL Id: hal-01025118

<https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01025118>

Preprint submitted on 10 Sep 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les jeunes diplômés auto-entrepreneurs : une entrée atypique sur le marché du travail

Elsa Vivant  
Maître de conférence à l'Institut Français d'Urbanisme  
Chercheuse au Latts  
Université Paris Est Marne la Vallée  
Chercheuse associée au CEE  
[elsa.vivant@univ-paris-est.fr](mailto:elsa.vivant@univ-paris-est.fr)

Pour citer ce document :  
Elsa Vivant, 2014, «Les jeunes diplômés auto-entrepreneurs : une entrée atypique sur le marché du travail», *Document de travail du LATTS - Working Paper*, n° 14-01, juillet 2014.  
URL : <http://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01025118>  
Identifiant : hal-01025118

JUILLET  
2014

N° 14-01

Tous droits réservés aux auteurs.  
Des versions finales des textes disponibles comme documents de travail LATTS  
sont susceptibles d'avoir été publiées ou soumises à publication ultérieurement

6-8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2  
+33 (0)1 81 66 85 32 - [www.latts.fr](http://www.latts.fr)

# Les jeunes diplômés auto-entrepreneurs : une entrée atypique sur le marché du travail

Elsa Vivant

## Résumé

Ce document de travail présente une enquête sur les jeunes diplômés auto-entrepreneurs en urbanisme. En s'appliquant à comprendre comment (et pourquoi) de jeunes diplômés s'inscrivent au régime de l'auto-entrepreneur et en analysant comment ils s'adaptent, composent, apprennent dans cette situation nouvelle, cette recherche interroge la pertinence et l'efficacité de l'insertion sur le marché du travail par l'inscription à ce régime.

Après avoir présenté quelques éléments de cadrage sur le régime de l'auto-entrepreneur et sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés en urbanisme, ce document de travail apportera des éclairages sur ces situations atypiques. Qu'est-ce qui amène ces jeunes diplômés à s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur ? Quels sont les problèmes que rencontrent les jeunes diplômés auto-entrepreneurs (difficultés relatives à la compréhension du statut, de gestion financière et d'organisation du travail) ? Comment font-ils face à cette situation inattendue, qui rompt avec les schémas habituels d'insertion professionnelle des urbanistes et avec les projets professionnels qu'ils s'étaient forgés au cours de leur formation ? L'enquête révèle les sentiments ambivalents des jeunes auto-entrepreneurs, reflétant les ambiguïtés du régime et de ses principes et objectifs originels. Comment ces jeunes diplômés construisent-ils une identité professionnelle ? Selon les motifs d'inscription, les modalités d'exercice, les activités, le projet professionnel, on peut distinguer trois postures de jeunes diplômés auto-entrepreneurs : subordonné, en insertion ou indépendant. Comment ces jeunes diplômés deviennent-ils des sujets entrepreneuriaux ? En quoi l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur participe-t-elle au développement d'un éthos entrepreneurial chez les jeunes diplômés ?

**Mots clefs :** Jeune diplômé, Auto-entrepreneur, Urbaniste, Entrepreneuriat, Insertion professionnelle

# Young Graduates Self-Entrepreneurs

Elsa Vivant

## Abstract

French lawmakers recently introduced a new fiscal and regulatory plan for very small businesses: self-entrepreneurship. This working paper presents the results of a survey of young graduates entering the job market, especially young urban planners. They have made use of the self-entrepreneur to gain employment, without any prior experience and training to start a new business. How have these respondents dealt with a situation at odds with their original career plan of becoming an employee? In trying to understand how these young graduates adapt to their new situation, the survey reveals that self-entrepreneurs have ambivalent feelings that betray the plan's ambiguities. In the analysis of the respondents' discourse and the accommodations they make, this paper reveals the multiple uses and meanings of the self-entrepreneur plan. Although all respondents are in a situation of professional insertion, officially independent, but dominated by contract givers, each one has made individual adjustments to the work, the employment and entrepreneurship itself based on personal experience and the different professional socialisation and learning processes. They thus have created an identity for themselves and others as they navigate through employment, activity, independence and professionalism. Three ideal-typical patterns of the young graduates' social uses of the self-entrepreneur plan are identified and discussed in this article. This categorization helps understand the processes of what appears to be a transition to self-entrepreneurship. It highlights how the graduates have resisted, adapted and even embraced changes in the rules of the game, where entrepreneurial work may gradually replace the wage system. In which way is registration into the self-entrepreneur plan contributing to developing an entrepreneurial ethos among young graduates?

**Keywords :** Young graduate, Self entrepreneur, Entrepreneurial labour, Urban planner

# Sommaire

Préambule .....	4
Méthodologie.....	5
1. Devenir auto-entrepreneur .....	6
1.1. Les ambiguïtés d'un nouveau régime d'activité.....	6
1.2. La difficile insertion des jeunes diplômés.....	8
1.3. Une inscription sous contrainte .....	9
2. Etre auto-entrepreneur, un parcours semé d'embûches.....	14
2.1. Problèmes de compréhension du statut.....	14
2.2. Des revenus faibles et incertains .....	20
2.3. Isolement au travail .....	26
3. Les subjectivités des jeunes diplômés auto-entrepreneurs.....	30
3.1. Auto-entrepreneur subordonné .....	31
3.2. Auto-entrepreneur en insertion .....	36
3.3. Auto-entrepreneur indépendant .....	41
Conclusion .....	50
Références.....	51
Annexe .....	54

« Le statut de l'auto-entrepreneur, c'est magique ! »

Hervé Novelli, Député d'Indre et Loire, ancien ministre (entretien dans la revue Societal)

« Le statut d'auto-entrepreneur, on dit qu'il est très simple, tout simple, ce n'est pas forcément vrai »

Olivier

## Préambule

Ce document de travail présente les résultats préliminaires d'une enquête sur les jeunes diplômés auto-entrepreneurs en urbanisme, enquête qui s'inscrit dans un programme de recherche plus large portant sur la structuration, l'évolution et l'organisation du milieu professionnel des bureaux d'études en urbanisme. Il s'agit de comprendre l'évolution de l'organisation du travail et son influence sur les pratiques et valeurs professionnelles dans le secteur privé en urbanisme. Depuis les lois de décentralisation, le monde professionnel de l'urbanisme est devenu plus complexe. Le transfert de compétences aux collectivités locales s'est accompagné de la constitution d'un nouveau monde professionnel, celui des agents territoriaux, et a alimenté l'émergence d'un secteur privé du conseil en urbanisme. Une part croissante des études en urbanisme leur est désormais confiée. Beaucoup de petites collectivités locales n'ont pas les capacités financières de développer en interne des compétences spécialisées et doivent recourir aux services de prestataires extérieurs. Cette externalisation et contractualisation de la réalisation d'études donne lieu à une organisation du travail par projet, où les mandataires s'associent à d'autres professionnels, plus spécialisés, constituant des équipes projets *ad hoc*.

Dans ce contexte, la situation des jeunes urbanistes créant leur entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur interroge les conditions d'entrée dans la vie professionnelle en régime entrepreneurial dans ce champ. Dit autrement, cette enquête ne s'inscrit pas dans un programme de recherche sur la création d'entreprise ou sur le régime de l'auto-entrepreneur (Abdelnour 2012), ni sur les difficultés d'insertion professionnelle des diplômés (Calmand, Mora 2011) ni sur les nouvelles formes de subordination au travail (Caveng 2010, Supiot 2005; Castel 2009, Supiot et al. 1999), même si ces approches nourrissent l'analyse des matériaux empiriques. De par sa dimension inductive, l'enquête auprès de jeunes diplômés auto-entrepreneurs fait apparaître d'autres enjeux, dont l'analyse relève à la fois d'un retour critique sur un dispositif réglementaire, quatre ans après sa mise en œuvre, et de la compréhension des bouleversements en cours dans un monde professionnel particulier (l'urbanisme). En s'appliquant à comprendre comment (et pourquoi) de jeunes diplômés s'inscrivent au régime de l'auto-entrepreneur et en analysant comment ils s'adaptent, composent, apprennent dans cette situation nouvelle, ce document de travail interroge la pertinence et l'efficacité de l'insertion sur le marché du travail par l'inscription à ce régime.

Après avoir présenté quelques éléments de cadrage sur le régime de l'auto-entrepreneur et sur les conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés en urbanisme, ce document de travail apportera des éclairages sur ces situations atypiques. Qu'est-ce qui amène ces jeunes diplômés à s'inscrire au régime des auto-entrepreneurs ? Quels sont les problèmes que rencontrent les jeunes diplômés auto-entrepreneurs (difficultés relatives à la compréhension du statut, aux questions de gestion financière et d'organisation du travail et d'isolement) ? Comment font-ils face à cette situation inattendue, qui rompt avec les schémas habituels d'insertion professionnelle des urbanistes et avec les projets professionnels qu'ils s'étaient forgés au cours de leur formation ? L'enquête révèle les sentiments ambivalents des jeunes auto-entrepreneurs, reflétant les ambiguïtés du régime et de ses principes et objectifs originaux. Comment ces jeunes diplômés construisent-ils une identité professionnelle ? Selon les motifs d'inscription, les modalités d'exercice, les activités, le projet professionnel, on peut distinguer trois postures de jeunes diplômés auto-entrepreneurs : subordonné, en insertion ou indépendant. Comment ces jeunes diplômés deviennent-ils des sujets entrepreneuriaux ? En

quoi l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur participe-t-elle au développement d'un éthos entrepreneurial chez les jeunes diplômés ? En quoi cette évolution est-elle révélatrice des adaptations et résistances des jeunes diplômés face aux changements de règles du jeu (c'est-à-dire des modalités d'accès à l'emploi), où le régime du travail entrepreneurial remplacerait progressivement le salariat ?

## **Méthodologie**

Une enquête par entretiens a été menée auprès d'étudiants et de jeunes diplômés (niveau master et doctorat) créant leur entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur. 27 entretiens<sup>1</sup> ont été réalisés (en face-à-face ou par téléphone), d'une durée moyenne 1h15 (de 30 minutes à plus de 2 heures). Les contacts avec les interviewés ont été pris via les réseaux d'anciens étudiants des formations universitaires en urbanisme. Une interviewée n'est pas inscrite au régime de l'auto-entrepreneur mais celui de SARL. Quatre personnes enquêtées ne sont pas urbanistes (architecte, agent immobilier, vidéaste). La diversification de l'échantillon révèle que les enjeux soulevés par ce mode d'entrée dans la vie professionnelle dépassent les enjeux propres au monde de l'urbanisme<sup>2</sup>.

L'enquête a été réalisée entre mars 2011 et mars 2012. Les personnes interrogées étaient inscrites depuis moins de 18 mois au régime. Tous se sont inscrits au cours ou à l'issue de leur formation initiale c'est-à-dire sans expérience professionnelle préalable. On peut les qualifier d'auto-entrepreneurs de première génération au sens où nul, avant l'inscription, n'avait été familiarisé au cours de ses études à ce régime (voire même aux modalités d'exercice en indépendant), et qu'ils sont les premiers de leur formation à s'inscrire au régime. Ils ont ainsi « essuyé les plâtres » d'une situation d'emploi nouvelle. Un an plus tard, ils ont été recontactés pour connaître leur trajectoire professionnelle. Seul un tiers a donné suite à cette nouvelle demande d'entretien.

---

1 Seuls 26 entretiens ont été retranscrits (le vingt-septième est inaudible), tous retranscrits par des auto-entrepreneurs.

2 Dans l'analyse, seront distingués : - les enjeux relatifs à l'apprentissage du métier d'urbaniste, à partir des entretiens avec des urbanistes - les enjeux relatifs à l'entrée dans la vie professionnelle en régime entrepreneurial, tenant compte de l'ensemble des entretiens.

## 1. Devenir auto-entrepreneur

### 1.1. Les ambiguïtés d'un nouveau régime d'activité

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Entré en vigueur en janvier 2009, il concerne l'ensemble des entrepreneurs individuels qui exercent une activité personnellement, sans recourir à une personnalité morale. La philosophie d'inspiration libérale du régime de l'auto-entrepreneur est de lever les obstacles, essentiellement bureaucratiques et fiscaux, à la création d'entreprise. Il a été conçu et présenté comme une démarche simplifiée de création d'entreprise : les formalités et les modalités de paiement des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu sont simplifiées, le taux de ces cotisations est allégé. L'auto-entrepreneur est aussi dispensé de certaines formalités (comme l'immatriculation au registre du commerce), exonéré de la TVA et de la cotisation foncière des entreprises pendant les trois premières années d'activité. Les cotisations sociales sont calculées sur la base du chiffre d'affaires de l'auto-entreprise et ne sont payables que si un chiffre d'affaires est généré. L'inscription au régime se fait sans limite de durée (au moment de l'enquête), mais le maintien dans le régime est conditionné par un seuil de chiffre d'affaires de 33 000 euros pour les prestations de services. Dans la loi, le régime n'est pas présenté comme étant quelque chose de nouveau, mais comme étant une suite de modifications de textes existants, correspondant ainsi à la philosophie du texte : une simplification du régime micro social visant à « lever les obstacles supposés se dresser dans l'exercice de la liberté d'entreprendre ». La loi identifie ces « obstacles » et aménage les textes et régimes existants (Levratto, Serverin 2009).

La mise en place de ce régime soutenait trois objectifs : encourager la création d'entreprise et le sentiment d'entreprendre ; faire émerger de nouvelles entreprises considérées comme les moteurs futurs de l'économie<sup>3</sup> ; encourager et légitimer l'exercice d'une activité accessoire pour les retraités et les salariés. Plusieurs auteurs soulignent l'ambiguïté d'un tel affichage : le régime vise-t-il à soutenir la création d'entreprise (partant de l'hypothèse que les grandes entreprises de demain sont les PME d'aujourd'hui) ou à donner un cadre légal à des activités pour générer et compléter des revenus ? Si le régime a comme objectif de permettre l'exercice d'une activité accessoire, l'auto-entrepreneur est-il un entrepreneur ou un travailleur pauvre qui complète ses faibles revenus par une activité accessoire comme le craignent N. Levratto et E. Serverin (2012) ? Les attendus, présentés dans la lettre de mission du Ministre à la commission qui a travaillé sur le projet de loi, révèlent une autre ambiguïté du régime : « Il convient également d'engager une politique ambitieuse d'incitation à l'initiative individuelle, fondée notamment sur un passage du statut de salarié au statut d'indépendant, susceptible de s'inscrire dans un cadre cumulatif ou alternatif avec un autre emploi » (cité dans : Levratto, Serverin 2009). Certains auteurs soulèvent les dangers d'un dispositif d'incitation à la création d'entreprise, tendant à promouvoir un entrepreneuriat de nécessité<sup>4</sup>, usant comme principal argument la facilité des procédures administratives et comptables, tout en omettant les difficultés et risques inhérents à la démarche de création d'entreprise (Fayolle, Pereira 2012). En effet, la création d'entreprise, loin de l'idéal de l'entrepreneur visionnaire, proposant une idée innovante et combinant des ressources pour la faire advenir par la seule force de sa volonté, implique en réalité la mise en œuvre d'un travail d'entreprendre<sup>5</sup> (Giraudeau 2007) qui articule deux dimensions : un travail relationnel et un travail de tarification. Le travail relationnel implique notamment de mettre en adéquation son offre (qu'il faut formuler) avec une demande

3 En mobilisant les mythes des *start-ups* et des grandes entreprises de l'internet comme figure du petit entrepreneur individuel et visionnaire créant ce qui est devenu une très grosse entreprise.

4 L'entrepreneuriat de nécessité relève de facteur « push » (chômage, licenciement, menace de perte d'emploi). C'est un choix lié à la nécessité de créer son propre emploi pour subvenir à des besoins vitaux, pour sortir du chômage. L'entrepreneuriat d'opportunité relève de facteurs « pull » (autonomie, indépendance, liberté, argent, reconnaissance sociale) et qui traduit non une nécessité mais la motivation intrinsèque d'individus souhaitant développer et concrétiser un projet (Fayolle, Pereira 2012).

5 M. Giraudeau appelle cet ensemble de tâches « travail entrepreneurial » auquel je préfère ici l'expression de « travail d'entreprendre » pour ne pas générer de confusion avec les théories sur le travail entrepreneurial au sens de l'intériorisation de logiques entrepreneuriales dans le travail ordinaire, dans l'attitude du travailleur.



(qu'il faut identifier et évaluer), d'accéder à des ressources mobilisables, de formaliser les relations avec les partenaires (clients et fournisseurs). Le travail de tarification consiste à prendre connaissance des réalités économiques du marché, des capacités à payer des clients et d'anticiper des ajustements de prix et/ou de coût de revient pour assurer la viabilité de l'activité.

Le régime de l'auto-entrepreneur, dont la création a été soutenue par des acteurs aux intérêts et idéologies *a priori* antagonistes (Abdelnour 2012), par ses ambiguïtés, ses conditions d'usage et d'accès interroge la porosité entre relation de subordination et indépendance. Nombreuses sont les situations où le recours à un régime d'activité non salarié s'apparente à de l'optimisation juridique ou financière, sans réelle indépendance. Les faux artisans du bâtiment avaient ainsi nourri la chronique jurisprudentielle du Code du travail dans les années 1980 (Jegouzo, Poirier 1989). Dans le cas de l'auto-entrepreneur, cette porosité repose sur la mobilisation de plusieurs registres de discours discréditant le salariat comme forme négociée et protectrice des rapports de travail : le libéralisme économique (promouvant la libération des initiatives et la responsabilité individuelles), les critiques artiste et sociale du salariat propres au nouvel esprit du capitalisme (Stevens 2012 ; Abdelnour 2012). Certains expliquent le succès du régime (près d'un million d'inscrits en quatre ans) par la mobilisation habile de ces différents registres de discours critiques du capitalisme pour justifier une réforme libérale. Ainsi, face à une condition salariale jugée aliénante par la critique artiste, être auto-entrepreneur offrirait la possibilité de se réaliser dans et par son travail, « d'échapper au désenchantement de la vie salariée, de se libérer des pressions et obligations imposées par autrui pour n'accepter que celles définies par soi-même, devenu son propre patron » (Stevens 2012 : 24). Le régime offrirait un cadre simple pour réaliser une aspiration à l'indépendance largement partagée : se mettre à son compte pour ne plus être subordonné à une hiérarchie oppressante. Ce régime serait alors un instrument de la cité par projet (Boltanski, Chiapello 1999). Enfin, en offrant la possibilité de générer des revenus complémentaires (par l'exercice d'une activité accessoire pour les retraités et les salariés) ou de créer leur propre activité en détournant des barrières d'entrée au marché du travail jugées discriminatoires, le régime répondrait ainsi à la critique sociale du salariat, selon laquelle il est l'instrument de la construction des inégalités salariales et des exclusions du marché du travail. En cela, le régime de l'auto-entrepreneur est soutenu par des organisations de l'économie sociale et solidaire, qui le considèrent comme un outil supplémentaire du répertoire d'action de l'insertion, à la suite d'autres dispositifs d'incitation et de soutien à la création d'entreprise par les chômeurs (Abdelnour 2012).

Ce régime est l'objet de multiples controverses qui se nourrissent de ces ambiguïtés. Il est accusé par les uns d'être l'instrument d'une concurrence déloyale par des agents économiques privilégiés (par la faiblesse des cotisations sociales et les simplifications administratives), d'un accès frauduleux au régime social des travailleurs indépendants, ou de contournement du droit du travail. Il contribue, pour les autres, au soutien à la création d'entreprise, au déploiement des comportements entrepreneuriaux, et donc à la croissance économique. Un récent rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de l'Inspection Générale des Finances (Deprost, Laffon et al. 2013) modère critiques et enthousiastes, rappelant la faiblesse des chiffres d'affaires générés par les auto-entrepreneurs, précisant la faible part de marché des auto-entrepreneurs dans l'économie (notamment dans le bâtiment où loin d'être des concurrents, les auto-entrepreneurs se positionnent sur des micros marchés délaissés) et soulignant le rôle de ce régime dans l'exposition et déclaration d'activités préalablement informelles. Des zones d'ombres subsistent, notamment concernant le détournement du modèle salarial, que les outils statistiques actuels ne peuvent éclairer. Les débats suscités par les tentatives de recadrage du régime s'expliquent notamment par la diversité des usages de ce régime. Les effets pervers sont différents selon les situations ; les possibilités d'ajustement pour répondre aux problèmes des uns ne satisfont pas les autres. En effet, derrière l'unicité d'un régime d'activité se cache une multitude d'usages d'un régime dont le nom, loin d'être performatif ou signifiant d'une réalité vécue, accentue les confusions sur sa perception et sa signification pour ses usagers. Est-il un outil pour créer son entreprise au service d'un renouveau entrepreneurial ? Un mode d'insertion professionnelle ? L'instrument d'un détournement du Code du travail ?



## 1.2. La difficile insertion des jeunes diplômés

Les jeunes diplômés en insertion professionnelle sont particulièrement exposés aux formes atypiques d'emploi dans un contexte de resserrement du marché du travail. La crise économique de 2008 a accentué les difficultés d'insertion des jeunes diplômés, et ce à tous les niveaux de formation. Si l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur protège du chômage et des difficultés, elle ne l'empêche pas. Ainsi, la génération diplômée de master en 2007 a rencontré davantage de difficultés que celle diplômée trois ans avant pour s'insérer durablement dans la vie active (Calmand, Mora 2011)<sup>6</sup>. Les jeunes enquêtés ont un niveau de formation élevé (master ou doctorat), dans le domaine des sciences sociales (urbanisme, sciences politiques, communication...) c'est-à-dire des formations qui ne les préparent pas à créer leur entreprise. Ils exercent des activités de conseil (aux entreprises ou aux collectivités), d'agent commercial, d'architecture, de prestations techniques (bureau d'études) dans des domaines variés, mais principalement dans le champ de la production urbaine.

Dans le secteur de l'urbanisme, les conditions d'entrée dans la vie active des jeunes diplômés subissent une fragilisation croissante. Les diplômés des formations universitaires en urbanisme avaient pour principal débouché professionnel le secteur public et en particulier la fonction publique territoriale. Un tiers des diplômés 2008 et 2009 ont ainsi été recrutés par des collectivités locales (Collectif National des Jeunes Urbanistes 2011). Depuis 2009, l'accès automatique au concours d'ingénieur territorial a été fermé aux universitaires généralistes, avec pour conséquence une entrée dans l'emploi public sur des contrats plus courts et non statutaires. Les débats et enjeux soulevés par la fronde des jeunes diplômés suite à la modification des critères d'accès au concours d'ingénieur territorial révèlent l'attachement des diplômés à l'accès à la fonction publique et la compétition pour y accéder. L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur comme première expérience (ou plutôt pour réaliser une première expérience professionnelle) transgresse les cadres habituels d'insertion professionnelle des jeunes urbanistes, profession marquée par un fort ancrage (et attachement) dans le secteur public et au salariat. Pour eux, l'entrée dans la vie professionnelle et l'accès à l'emploi par l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur est une forme atypique d'accès au marché du travail (et vécue comme telle), dans une profession où le salariat est la norme (Frebault and Pouyet 2006; Collectif National des Jeunes Urbanistes 2011). Un des intérêts de cette population réside dans le fait qu'ils ne sont pas du tout préparés à être entrepreneurs en sortie d'études, le salariat (public ou privé) étant la forme quasi unique d'accès à l'emploi jusqu'alors dans ce monde. En cela, cette population se distingue d'autres professions (journalistes, artistes, intermittents, architectes...) où l'emploi dit atypique est devenu la norme (McRobbie 2002; Menger 2002; Neff, Wissinger et al. 2005; Storey, Salaman et al. 2005; Gill and Pratt 2008; Bureau, Perrenoud et al. 2009; Caveng 2010; Tasset, Amossé et al. 2012).

Les jeunes diplômés rencontrés lors de l'enquête ont recours au régime de l'auto-entrepreneur pour accéder à l'emploi, sans avoir d'expérience professionnelle préalable (en dehors de job étudiant ou de stage). Dans un contexte dégradé du marché du travail, face aux difficultés d'insertion, ils acceptent cette situation perçue comme temporaire, comme une épreuve supplémentaire du parcours d'insertion professionnelle. Ils s'inscrivent au régime de l'auto-entrepreneur pour se constituer une première expérience professionnelle. Cette inscription est encouragée par la simplicité apparente des démarches. Leur engagement est motivé par la nécessité, dont seuls quelques-uns font vertu. Ils ont des perceptions différentes cette expérience, selon qu'ils se trouvent en situation de subordination déguisée (face à laquelle ils développent un discours critique), qu'ils espèrent accéder à l'emploi salarié (en se constituant une identité d'actif), ou qu'ils prennent goût et aspirent à une indépendance réelle. Dans leur cas, le régime est surtout utilisé par les employeurs pour ajouter à la flexibilité une baisse importante des coûts du travail. En quoi l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur pour accéder à l'emploi est-elle un indicateur de l'évolution des pratiques et valeurs de ce milieu

6 Le taux de chômage trois ans après l'obtention du diplôme des étudiants de master professionnels était de 7 % pour la génération 2004 ; il est de 12% pour la génération 2007; les taux d'emplois à durée indéterminée, respectivement : 75% et 70%. L'accès à un poste de cadre semble lui aussi freiné : ils sont 61% de la génération 2004 contre 52% pour la génération 2007 à avoir un statut de cadre 3 ans après le diplôme (Calmand, Mora 2011).

professionnel ? Leur entrée dans la vie active se passe par un double apprentissage : celui d'un métier (les connaissances acquises en formation sont mises à l'épreuve du professionnalisme) et de celui de la gestion d'entreprise. Du fait de leur inexpérience, les jeunes diplômés rencontrent des difficultés lors de leur entrée dans le régime de l'auto-entrepreneur. Du fait qu'ils expérimentent et subissent une situation en rupture avec les règles du jeu antérieures dans cette profession, les jeunes urbanistes doivent inventer une posture d'auto-entrepreneur. En quoi les conditions financières et matérielles dans lesquelles ils se trouvent, et les accommodements et irrégularités avec les règles qui leur sont imposés entravent-ils la capacité des jeunes auto-entrepreneurs à déployer un travail d'entreprendre ? En quoi les cadres de travail, de gestion et de coopération qu'ils inventent reflètent-ils les inégalités de positions dans lesquelles ils se trouvent ?

### **1.3. Une inscription sous contrainte**

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur, qu'elle soit ou non volontaire, est en décalage avec le projet professionnel initial des diplômés. Ils aspiraient, pour une écrasante majorité, à devenir salariés d'une structure publique ou privée, du moins le temps de se faire une expérience et un réseau professionnel avant d'éventuellement créer une entreprise. Le choix de la création d'entreprise ne correspond pas au projet professionnel qu'ils s'étaient forgés et rares sont ceux qui s'imaginaient se retrouver dans cette situation.

Mais jamais... jamais je ne me suis dit que, plus tard, quand je finirai mes études, j'essaie de tout faire pour monter ma propre agence.

Sylvain

Je ne m'étais vraiment pas dit que je pourrais être auto-entrepreneur, mon projet professionnel, c'était : trouver un contrat intéressant sur deux-trois ans, j'aurais une bonne première expérience

David

J'imaginai d'être salariée dans... sur un CDI, quelque chose de très stable. Voilà. Mais pas du tout... je suis... oui, je pense que c'est dû à mon éducation. Mais je ne suis pas du tout dans une culture de l'entrepreneur.

Mireille

Même Sylvie, une des plus enthousiastes, est surprise d'être dans cette situation, si vite après son diplôme.

Jamais. Je me suis toujours dit que j'aimerais bien être mon propre patron, ou être dans un poste de management, un poste à responsabilité. [...] Mais, c'est jamais venu, en tous cas pas comme ça. Je pensais imaginer plutôt avoir une expérience en tant que salariée et un jour me dire : ça y est, j'ai les compétences, j'ai l'expérience, allons-y. J'imaginai pas le faire en sortant de l'école.

Sylvie

Le projet entrepreneurial procède parfois d'une envie d'entretenir et poursuivre une amitié professionnelle forgée pendant les études. Ainsi Olivier et Michel se sont rencontrés pendant leurs études et ont décidé de monter un bureau d'études pour continuer à travailler ensemble sur des projets ; Fabienne a créé une Sarl avec trois camarades de promotion.

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur procède souvent d'une réponse à une opportunité, suite à la proposition d'un employeur. Lors de rencontres informelles ou au cours d'un entretien de recrutement, un employeur potentiel propose au jeune diplômé de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur pour réaliser des missions ponctuelles ou longues, en tant que prestataire de services. Une fois entrés dans le régime, certains accèdent à d'autres commandes avec plus ou moins de facilités. Pour d'autres, l'essai n'est (au moment de l'entretien) pas renouvelé.

Quand j'étais serveuse dans le café il y avait pas mal d'architectes, aussi une entreprise de gestion de projet et le PDG qui vient tous les jours au café, un jour il m'a dit : tiens, toi tu es urbaniste, j'aime bien ton profil, tu vas pas rester au café, qu'est-ce que tu voudrais faire ? Et il m'a proposé

une toute petite étude, et du coup j'avais besoin d'un statut. Et c'était celui-ci, assez facile. [...] Et ça c'est surtout enchaîné après avec une autre personne qui m'a demandé, pareil, un appui : moi j'ai déjà quelqu'un qui est auto-entrepreneur et qui devait partir, pour des raisons personnelles.

Sandrine

On a fini l'idée pendant un entretien en juillet. Donc en juillet, il m'a dit, en gros, qu'il ne m'embauchait pas en salariée. Ca s'est passé comme ça : d'abord ils m'ont demandé combien je voulais être payée. Moi, j'ai donné un chiffre approximatif en net. Pas en brut, en net. Et là, il m'a dit, eh bien, non, tout de suite, on n'embauche pas en CDD. On n'embauche pas en CDI. On prend que des juniors entreprises, auto-entrepreneurs ou en libéral. On travaille en honoraires parce qu'on n'a pas de CE et puis machin. En fait, il s'avérait qu'ils avaient un CE. J'ai appris ça au repas de Noël.

Mélanie

J'ai envoyé en fait ma candidature spontanément à une personne que je connaissais. Elle souhaitait dans un premier temps me recruter en tant que stagiaire, mais moi c'était plus possible parce que je n'étais plus étudiant, et donc elle m'a proposé de créer mon auto-entreprise, pour pouvoir travailler avec eux.

Denis

Après je suis rentrée dans une période de recherche d'emploi active qui n'a pas été fructueuse, [...] j'ai, par le biais de contacts, rencontré une urbaniste qui lance son bureau d'étude mais qui ne peut pas embaucher quelqu'un, donc c'est elle qui m'a conseillé de me mettre en auto-entrepreneur afin de pouvoir me faire travailler de manière occasionnelle avec elle, sans que cela crée des problèmes de comptabilité pour elle, donc je me suis inscrite en auto-entrepreneur en septembre 2011.

Sophie

Dans ces deux derniers extraits, s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur est présenté comme la condition nécessaire pour « pouvoir travailler » avec des entreprises qui ne « peuvent pas » embaucher. Ainsi, les jeunes diplômés intériorisent les contraintes qui pèse(r)nt sur les donneurs d'ordres – employeurs, contraintes auxquelles il faudrait s'adapter en se montrant plus docile et flexible. Ces contraintes sont d'ordres financiers (baisse des commandes publiques engendrée par la crise des finances publiques ; coût salarial élevé)

Eh bien, la seule solution, c'était l'auto-entreprenariat puisque, quand vous êtes employé, il y a des charges énormes.

François

... et administratives.

Ca l'embête d'avoir des employés parce que c'est un peu plus compliqué pour elle. Ca lui fait beaucoup de paperasse, beaucoup d'administratif. Alors que là, il y a juste mes honoraires à payer.

Sandrine

Cette adaptation ou soumission aux contraintes des employeurs est anticipée par Julie qui se présente comme « disponible sans passer par un contrat d'embauche ». De même, Sylvain projette de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur afin de proposer ses services (en tant que sous-traitant) comme alternative à une recherche d'emploi.

Après plus de 6 mois de recherches [d'emploi infructueuses], ça fait... allez un mois que je pense à cette idée, en fait de faire ma boîte sur la base de la prestation de services. [...] c'est de proposer mes services en tant que collaborateur extérieur sur des études d'urbanisme et de diagnostics. [je vais] faire des lettres, pas des lettres de motivation, mais des lettres de candidature et d'explication aux entreprises, quels seraient leurs bénéfices éventuellement. C'est-à-dire, pour eux, il y a la souplesse, par exemple. Ça veut dire pas forcément créer des postes. Voilà, dans les petites agences qui n'ont pas forcément les moyens de créer de poste, mais qui sont intéressées pour travailler... voilà de se lancer dans d'autres appels d'offres et puis faire appel ponctuellement à moi pour pouvoir y travailler.

Sylvain

Ils acceptent de se rendre plus « employables » en s'inscrivant au régime de l'auto-entrepreneur parce que ça « arrange » l'employeur. Or, les démarches administratives n'ont pas disparues. Elles sont désormais assumées par le travailleur – auto-entrepreneur lui-même, ce qui ne va pas sans difficulté.

Il y a quand même tellement un paquet de courrier qu'on reçoit. Il y a toutes les semaines des nouveaux trucs administratifs à faire. [...] Les deux premiers mois, tu reçois des courriers pratiquement toutes les semaines. Tu te dis : mais qu'est-ce que c'est que ça ? Donc il faut être organisé, pour les garder comme il faut. [...] C'est vrai qu'on dit que c'est beaucoup de paperasse, beaucoup d'organisation pour pas forcément grand-chose. Sachant qu'il y a les seuils après, donc c'est pas pérenne. C'est beaucoup d'énergie. Et quelque part, c'est bien aussi d'être salarié. C'est plus rassurant.

Sandrine

De même, avec cette organisation, c'est le travailleur qui assume le risque entrepreneurial et non plus le donneur d'ordre. S'étant engagé dans une réponse à appel d'offres, Laure attend la réponse pendant plusieurs semaines. Pendant ce temps d'attente, elle n'est pas rémunérée, mais hésite à s'engager sur d'autres projets, à démarcher d'autres employeurs ou clients, de peur de ne pas pouvoir assumer tous ses engagements en cas de réponse positive.

Selon une logique similaire de gain de flexibilité et de baisse du coût du travail, certains ont été invités à s'inscrire au régime à l'issue d'un stage, afin de poursuivre une mission en contournant les limites de durée des stages, sans recourir à un statut salarié, qui impliquerait une forte hausse du coût salarial pour l'employeur. Après la mise à l'épreuve et la formation interne du stagiaire, le prolongement de la mission exprime la satisfaction de l'employeur qui pourtant maintient le jeune diplômé dans une situation précaire et peu couteuse ni engageante pour l'employeur.

J'ai fait un stage de fin d'études dans [un établissement public], qui s'est terminé en septembre 2010 et à ce moment-là, cela s'est prolongé dans cette même entreprise et j'ai eu une confirmation d'une possibilité d'un CDD, une prolongation de dix mois à partir de janvier 2011, donc avec une sorte de carence de deux-trois mois, et c'est à ce moment-là que l'employeur m'a proposé de me créer un compte auto-entrepreneur et de poursuivre la mission sur laquelle j'avais été recruté pour une durée de deux mois entre novembre 2010 et décembre 2010, cela s'est fait un peu comme cela, c'est l'initiative de l'employeur en fait qui a proposé cela.

David

Après six mois de stage cela se passait très bien au niveau professionnel, après comme mon patron n'avait pas les moyens de prendre un salarié à plein temps, eh bien il m'a proposé de partir en auto-entrepreneur.

Mathieu

Les employeurs recourant à ces pratiques ne sont pas tous, loin s'en faut, des PME menacées ou aux capacités de croissance incertaines : établissements publics, ministères, agence de grande renommée (le prestige de l'agence concourant à l'acceptation des conditions de travail)... Ainsi, au cours de leur stage dans une institution publique, plusieurs interviewés ont (à la demande de l'employeur) rédigé l'appel d'offres auquel ils ont ensuite répondu pour poursuivre leur mission en tant que prestataire. David a même été invité à rédiger deux autres réponses factices sous des prête-noms pour sauver les apparences du marché public.

C'est assez « marrant », c'est que j'ai rédigé le cahier des charges et également rédigé plusieurs devis sur noms différents pour qu'il y ait vraiment un marché, donc c'était un peu, pas forcément très légal et cela s'est fait comme cela et voilà, en gros comment cela s'est organisé. [...] j'ai rédigé le cahier des charges pour recruter un AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrages), qui devait être moi et on m'a, enfin, demandé si c'était compliqué vu qu'il y aurait un marché il faudrait au moins qu'il y ait trois devis, trois réponses, donc il y a une personne, qui est un consultant avec qui on a l'habitude de travailler, on lui a demandé gentiment s'il pouvait faire une réponse et je crois, bon, ce n'était pas dit explicitement et l'autre réponse, c'est moi qui l'ai faite également au nom d'une autre entreprise, quelque chose d'un peu déguisé, on va dire.

David

j'ai répondu... en fait, c'est assez drôle parce que, [...] je ne pourrais pas l'expliquer de façon très rigoureuse d'un point de vue juridique, mais ils sont obligés [...] de passer un appel d'offres pour le public... ma contractualisation. C'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas, même si j'étais sur place, en

l'occurrence, je travaille depuis 6 mois sur le programme, puisque c'est simplement continuer ma mission, ils ne pouvaient pas m'engager tel quel. Ils étaient obligés de faire un appel d'offres. Donc ils ont fait un faux appel d'offres (j'ai l'impression que ça se fait assez souvent), c'est moi qui l'ai rédigé. Donc c'est fantastique. Donc j'ai rédigé cet appel d'offres que j'ai fait mettre sur le site [de l'employeur]. Alors l'idée, ce qu'on m'a expliqué, il fallait que ce soit le moins visible possible pour qu'il y ait peu de candidats. Mais ils étaient obligés, pour des raisons juridiques, de... en tout cas, si on leur demandait, ils étaient obligés de... ils devaient montrer et prouver que ça avait été publié, voilà. Donc on l'a mis dans un petit encadré, le plus petit possible, où il fallait faire plusieurs clics pour arriver à l'appel d'offres. Donc, voilà, j'ai écrit l'appel d'offres. J'ai répondu à cet appel d'offres que j'avais rédigé. Et j'ai envoyé ça de la façon la plus neutre possible, parce que ne savais pas très bien s'il fallait le faire de façon hypocrite ou si je pouvais y aller. Mais, en tous cas, j'ai pris les précautions en présentant comme une personne lambda qui répond à un appel d'offres. Et ils m'ont envoyé un courrier positif, expliquant qu'ils avaient retenu ma candidature.

Mireille

Ces « libertés » avec le code des marchés publics ne sont pas de simples accommodements ou arrangements. Elles constituent des irrégularités passibles de poursuites, irrégularités imposées par l'employeur. L'entrée dans la vie active se double d'une entrée dans l'irrégularité, d'un apprentissage des détournements des règles. Les interviewés sont conscients que ces pratiques ne sont « pas forcément très légal[es] ». Ils qualifient la situation de « drôle » « marrante » « fantastique », énonçant ainsi un certain détachement par rapport à des pratiques auxquelles ils ont du se soumettre sans pour autant les approuver. Ces situations semblent ne pas être isolées. Dans sa thèse, S. Abdelnour étudie la situation d'un service d'un ministère, où, sous la contrainte de la révision générale des politiques publiques, le gestionnaire a progressivement transformé les emplois non-statutaires en recours à des prestataires, pour certains d'anciens salariés devenus auto-entrepreneurs pour poursuivre leurs activités.

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur a permis à certains d'offrir un cadre juridique à des activités et de gérer simplement le cumul d'activité. Mireille était employée dans un ministère. Ayant obtenu un contrat d'ATER à temps plein, elle s'est inscrite au régime pour poursuivre sa mission tout en contournant le refus de cumul d'activité de son employeur principal. C'est aussi, pour Richard ou Magali, un moyen de mieux se rémunérer sur des contrats de recherche. Alors qu'ils auraient pu faire gérer un contrat par un laboratoire public qui les aurait salariés, ils choisissent de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur pour payer moins de cotisations et aucun frais de gestion.

J'ai trouvé un contrat pour me financer, en l'occurrence 3 mois.[le client] m'a proposé donc de soit me donner l'argent sur un contrat de recherche qui serait domicilié dans mon laboratoire, soit de me donner l'argent sous forme d'un salaire que je récupérerai en étant auto-entrepreneur. Et donc c'est pour ça que j'ai pris la formule d'auto-entrepreneur. Parce qu'en fait le contrat était... est petit. C'est une mission, ça fait 6000 € la mission. Donc, c'est sur 3 mois et ça ne valait pas le coup, enfin, je perdais beaucoup si je le faisais passer sur un contrat géré par le laboratoire. Sur lequel, après, donc il y avait des frais de laboratoire et, ensuite, on me faisait un salaire... Donc, ça me faisait perdre... il me restait quasiment... quasiment plus rien, vu le montant très faible de la mission. Et donc, finalement, comme ils m'ont dit que, eux, ça les arrangeait aussi, je me suis mise auto-entrepreneur pour ce contrat.

Magali

S'inscrire au régime est aussi un moyen simple de sortir de l'illégalité des activités préexistantes. Comme le dit Charles : « l'auto-entreprise, ça permet de faire du black légal ».

[les clients] ne s'étaient pas posé la question du cadre salarial, législatif, juridique dans lequel cela pouvait s'inscrire, donc, ils voulaient juste, à la limite, presque « au noir » que je les représente et puis qu'ils me « filent » une petite somme comme cela, je leur ai dit que moi je voulais faire cela dans la légalité et que je pouvais très bien l'inscrire dans mon parcours professionnel, c'est pour cela que je me suis renseignée un petit peu et je me suis décidée pour l'auto-entreprise.

Julie

L'entreprise avec laquelle j'avais travaillé pour ce stage m'a proposé [travailler pour eux] j'ai fait cela pour eux, mais en fait « au noir » pendant pas mal de temps, donc sans vraiment de statut, voilà et suite à cela du coup j'étais un peu gênée, enfin, que ce ne soit pas un peu plus officialisé et tout cela, du coup j'ai commencé à penser à m'installer en tant qu'auto-entrepreneuse pour travailler sur [d'autres propositions] du coup c'est comme cela que j'en suis venue à me dire que ce serait pas mal, donc je me suis inscrite [...] en fait je me suis rendu compte que finalement il y avait encore beaucoup de, en fait une bonne moitié de mon activité qui n'est pas très, je ne suis



pas très occupée, je n'ai pas énormément de missions, et une bonne moitié de mes activités sont toujours « au noir », en fait, puisque c'est pas toujours déclaré, du coup, voilà, je suis un peu auto-entrepreneuse, mais je ne me sers pas tant de mon statut que cela, quoi, finalement.

Lucie

De même, Charles n'a finalement jamais déclaré les revenus générés par l'auto-entreprise et a depuis été radié.

J'ai créé l'entreprise. Je me suis fait payer. Je n'ai jamais payé rien d'impôt là-dessus [...]

Enquêtrice : *En fait, vous avez créé une entreprise pour pouvoir faire des missions et, en fait, vous avez fait au noir ?*

Oui, voilà. C'est ça.

Charles

Plus rarement, l'inscription au régime relève de la mise en œuvre d'un projet personnel, d'une vision personnelle de l'exercice du métier. Par exemple, quatre jeunes diplômés de la même formation se sont associés, en s'inscrivant chacun de leur côté au régime, pour répondre ensemble à des appels d'offres et collaborer sur des missions. Anne, elle, a créé son entreprise pour développer une démarche personnelle alliant sa pratique artistique et ses compétences d'urbanisme.

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur apparaît donc être davantage un entrepreneuriat de nécessité (assurer son propre emploi, répondre à une opportunité) qu'à une dynamique de projet entrepreneurial. L'enquête qualitative permet d'identifier et de qualifier la diversité des motivations relevées à partir de l'enquête Sine (Barruel, Penaud et al. 2012). Toutefois, les différences de proportions relatives des principales motivations de l'inscription<sup>7</sup> révèlent les spécificités de la population enquêtée pour laquelle assurer son propre emploi et répondre à une opportunité semblent être les motivations principales. Seuls deux enquêtés se sont inscrits pour développer une activité de complément (contre 40% de l'ensemble des auto-entrepreneurs). Il résulte de cette diversité des motivations et des logiques d'inscription, des représentations différentes de ce statut et de la signification de sa dimension entrepreneuriale. Selon les situations, ce régime fiscal est considéré comme un statut d'activité ou comme un statut d'entreprise. La simplicité apparente du régime est un facteur d'adhésion à la démarche.

<sup>7</sup> D'après l'enquête Sine, les raisons de l'inscription au régime (3 réponses possibles) sont pour 40% développer une activité de complément, pour 40% assurer son propre emploi, 35% créer une entreprise, 29% tester un projet ; 23% répondre à une opportunité.

## 2. Etre auto-entrepreneur, un parcours semé d'embûches

La réalité concrète de leurs activités et conditions de travail remet en question l'enjeu de simplification administrative et fiscale qu'affichent les promoteurs du régime. La facilité apparente de l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur (sur internet, pas d'inscription au registre du commerce) n'éluide pas les difficultés que peuvent rencontrer les interviewés au quotidien et au travail. Celle-ci apparaît au contraire comme un piège occultant la réalité et la diversité des tâches qu'implique la création d'une entreprise. Les difficultés rencontrées sont de différents ordres et ont des conséquences parfois importantes sur l'activité et la vie de l'auto-entrepreneur. Elles concernent les défauts de compréhension du régime et des droits afférents, les problèmes financiers liés aux particularités (non anticipées) du travail indépendant, la difficulté de développer une clientèle, la nécessité d'auto-organisation, la méconnaissance des pratiques de tarification et la formalisation des relations de travail.

Tout ça pour dire que je ne sais pas combien je vais gagner et j'ai hâte d'arrêter ce processus, même si tout le monde m'a dit que c'est simple. Mais c'est encore trop compliqué pour moi.

Mireille

### 2.1. Problèmes de compréhension du statut

Entrer dans la vie active et intégrer un univers professionnel est une rupture radicale dans la vie d'un individu. Passer du statut étudiant à celui de jeune professionnel implique de nouvelles responsabilités, l'assimilation de nouvelles procédures, la familiarisation avec des pré-occupations inédites, qui ne s'apprennent pas à l'école, mais dans l'agir au quotidien. A cela s'ajoute, pour les interviewés, le fait de se retrouver seul avec son auto-entreprise.

Qu'est-ce qui me fait hésiter ? C'est que j'ai un handicap parce que je n'ai eu aucune formation sur ce type de démarche. Comment on fait son entreprise ? Comment on fait ci ? Qu'est-ce que l'URSAFF ? Comment ça marche avec les impôts ? Quels sont les marchés publics ?

Sylvain

Les premières années d'activités sont perçues par les jeunes entrant dans la vie active comme un moment de renforcement et de validation des savoirs acquis en formation, de connaissance du milieu professionnel et des différentes situations de travail, et d'apprentissage progressif des compétences managériales (gestion des budgets, des temporalités, des relations clients-fournisseurs, du travail en équipe) (Bouffartigue 1994). Ainsi, pour des jeunes ingénieurs, les premières années de vie professionnelle, exercées au sein de grands groupes, sans prise de responsabilité, permettent cet apprentissage et le différenciel de choix de carrière au sein de l'entreprise ou en dehors. Pour eux, la validation de leurs compétences techniques est un gage d'indépendance vis-à-vis de l'employeur, leur ouvrant davantage de possibilités de mobilité interne ou externe. Or, les jeunes diplômés auto-entrepreneurs se retrouvent plongés dans une situation par laquelle sous ces apprentissages sont concomitants, interrogeant la possibilité d'une validation réelle des compétences acquises en formation. Le faible nombre de missions, d'ailleurs de courte durée, leur permet-il de conforter leurs compétences d'urbanistes ?

Face à tant de nouveauté, tant d'inconnus, « c'est pas évident de se dire: je vais créer mon entreprise », déclare Sandrine. Or, la facilité apparente de l'inscription n'incite pas toujours à bien s'informer au préalable. Il en résulte de nombreuses confusions. S'ils sont capables d'expliquer les grands traits du régime (modalité d'inscription et de déclaration d'activité), certains hésitent quant au niveau des seuils ou d'imposition. Les difficultés apparaissent après coup, témoignant d'un défaut de compréhension des procédures. Certaines erreurs lors de l'inscription peuvent avoir des conséquences qui leur paraissent disproportionnées.

L'inscription auto-entrepreneur, c'est effectivement très simple : il suffit d'aller sur le site, il y a quelques cases à cocher, ou pas, rentrer son nom et son adresse. Et là-dessus, je me suis en fait complètement trompée depuis le départ. Et c'est la cause en fait de tout ce qui se passe aujourd'hui, et de tous les problèmes que je rencontre aujourd'hui, qui font que j'ai beaucoup, je trouve que ce statut est complètement aberrant pour mon cas.

Catherine



Ces difficultés de compréhension du statut sont révélées par les explications divergentes qu'ils donnent du statut et des droits afférents. Michel s'enthousiasme ainsi sur le fait d'être imposé « que sur le chiffre d'affaires », ce qui, à ses yeux, constitue « un avantage ». Or, tous les frais engagés par son activité (déplacement, investissement) ne peuvent être déduits de son assiette fiscale, qui de ce fait, n'est pas du tout avantageuse d'un point de vue financier. C'est seulement une simplification comptable. Cette confusion est un indice de la méconnaissance du fonctionnement d'une entreprise, alors même que Michel s'était beaucoup renseigné au préalable sur les différents statuts juridiques avant de s'inscrire. En matière de sécurité sociale, beaucoup ne savent pas à quelle caisse ils cotisent et sont, comme Catherine, « incapable de comprendre [leurs] droits ».

Les difficultés administratives, ça serait pour la sécu parce qu'il faut une sécu pour les indépendants. Alors que je venais à peine de changer de sécu d'étudiant à salarié. Du coup, cette sécu, même encore maintenant, je n'arrive pas à savoir laquelle est la bonne. [...] C'est pas une difficulté, c'est une incertitude. Tu en as une de sécu, mais tu sais pas laquelle.

Sandrine

Alors qu'ils y ont pour beaucoup droits, tous n'ont pas sollicité l'Accre (dispositif d'aide à la création ou la reprise d'entreprise pour les chômeurs allégeant davantage les cotisations sociales) ou, par défaut d'information, l'ont fait trop tard pour en bénéficier. Parmi ceux qui en bénéficient, tous ne comprennent pas les mêmes implications, comme Sandrine qui pense qu'elle ne doit pas dépasser un seuil de 16 000 euros de chiffres d'affaires (ce qui est faux). François, lui, croit que c'est une cotisation quelconque.

A Pôle Emploi par exemple, j'ai découvert que j'aurais pu demander une exonération des cotisations, et cela c'était que dans les six semaines qui ont suivi je crois, je n'étais pas du tout au courant, voilà, donc c'était trop tard, et puis, et puis oui, même pour déclarer mes revenus que ce soit mensuel ou trimestriel et tout cela, c'est un peu nouveau tout cela pour moi et du coup je suis un peu perdue.

Lucie

Par Internet, je n'avais tellement pas compris ce que c'était que l'ACCRES que je pensais que je n'y avais pas le droit.

Nathalie

Parce qu'ils disent que c'est super simple, qu'il suffit de se mettre sur Internet, un seul clic et on est auto-entrepreneur. Mais, par exemple, justement, en faisant ça, moi, je ne savais pas, j'aurais pu bénéficier du dispositif ACCRES qui m'aurait évité de payer ces 27 % la première année. J'avais 45 jours pour le faire comme ça à partir du moment où je me suis inscrit, mais il aurait fallu qu'au préalable je m'inscrive en tant que demandeur d'emploi, ce que je n'ai pas fait. Là-dessus, je me suis fait avoir.

Bertrand

Ces deux derniers extraits révèlent que la facilité d'inscription, la dématérialisation des démarches, l'usage de l'internet comme interface, facilitent certes l'accès à l'information, mais pas nécessairement sa compréhension. Pour Sylvie, le site internet est clair, mais trop généraliste : certaines questions qu'elle se pose ne sont pas abordées, comme par exemple la prise en charge des frais de déplacement. Ils se tournent alors vers des interlocuteurs « réels », auxquels ils reprochent un défaut de conseil. En effet, ils se heurtent à l'ignorance de leurs interlocuteurs qui ne connaissent guère mieux qu'eux le régime et n'ont su leur apporter les réponses à leurs questions :

J'avais quand même été voir [Pôle emploi] en leur disant que j'avais des difficultés à trouver des informations sur l'auto-entreprise et auprès de qui je pouvais me renseigner. Et qu'ils m'ont dit, ah, on ne sait pas. On vous donne une plaquette, débrouillez-vous.

Nathalie

Moi, à mon échelle, je suis incapable de comprendre mes droits. Sachant que les moyens d'information, c'est quoi : c'est les textes de loi, c'est le site officiel qui est très mal fait, et sinon, aller voir l'ursaff : ils m'ont jamais expliqué le texte de loi, ce que je leur avais montré, ils m'ont pas expliqué et sinon, c'est les sites non officiels que j'aurai du aller voir, que j'aurai du aller visiter. Mais c'est quand même bizarre. L'ursaff, ce qu'ils m'ont dit c'est : vous allez voir les sites, vous tapez sur google. Mais si le site officiel ne répond pas... je suis d'accord, aujourd'hui il faut aller chercher

l'information. Mais c'est quand même une aberration je trouve de pas trouver l'information là où elle devrait être. [...] moi mon rapport avec l'ursaff, il est difficile, parce que je les ai appelés, ils m'ont jamais répondu, c'était soit des gens incompetents, ou qui n'avaient pas le temps en face de moi. [...] Moi, c'est plutôt à l'ursaff que j'en veux qu'à mon client.

Catherine

Dans le même temps, rares sont ceux qui ont sollicité des dispositifs d'aide à la création d'entreprise : soit qu'ils n'en voyaient pas l'utilité ou n'en ressentaient pas le besoin, soit qu'ils n'en avaient pas connaissance ou s'y sont pris trop tard. Les formations organisées par des organismes de type Pole Emploi sont souvent perçues comme trop généralistes, ne les aidant pas à résoudre des problèmes ou questions spécifiques à leur activité. Beaucoup regrettent de ne pas avoir eu (ou pris) le temps de s'informer, car se sont inscrits dans l'urgence en réaction à une proposition qui leur a été faite.

Enquêtrice : *pour monter l'auto-entreprise, est-ce que vous avez été aidée ?*

Non, et, et là récemment, en fait, je me suis rendu compte que je n'étais pas très au point et quand même cela aurait été bien que je prenne un rendez-vous, soit à la chambre de commerce, soit, pour me faire un peu plus briefer parce que c'est vrai que c'était un peu, oui, c'était, j'ai fait cela un peu, eh bien aussi assez rapidement, [...] vraiment moi je regrette de ne pas avoir pris le temps de bien m'être renseignée sur, parce que c'est un peu de ma faute, sur les avantages, sur les désavantages, quand cela marche qu'est-ce que cela apporte vraiment...

Lucie

Sylvain se sent perdu : il ne sait pas vers qui se tourner pour l'aider à penser son projet d'inscription au régime. Catherine, qui s'est inscrite facilement sous le régime d'auto-entrepreneur suite à la proposition d'un employeur, s'est rendue compte *a posteriori* qu'elle a fait de nombreuses erreurs, de mauvais choix d'options qui vont engendrer de nombreux problèmes par la suite. Elle s'est inscrite dans la précipitation et ne s'est pas beaucoup renseignée en amont. Au cours de l'entretien, elle le regrette et s'en accuse : « *j'étais pressée, j'aurai dû prendre mon temps, c'est de ma faute, je l'ai pas fait* ». Elle s'est tournée vers différents organismes, en particulier l'Ursaff, qui n'ont pas su apporter des réponses à ses questions. Les conséquences de ce manque d'informations sont nombreuses : elle ne connaît pas ses droits en matière d'assurance santé et a du avancer des frais sans savoir si elle pourra être remboursée ; elle a demandé l'Accre trop tard et ne peut pas bénéficier de cet allègement de cotisations ; elle a rencontré des problèmes lors de sa déclaration d'impôts provoquant un conflit avec ses parents. Elle conclut de cette expérience qu'elle qualifie de violente, que : « *pour quelqu'un qui débute, il y a beaucoup de vocabulaire technique [...] les textes de loi sont inaccessibles au sens [...] moi à mon échelle, je suis incapable de comprendre mes droits* ».

Finalement, la source d'information et de conseils privilégiée sont les proches (amis, collègues, parents), que ce soit pour comprendre les rouages du statut, réagir aux multiples sollicitations d'organismes divers (et éviter les arnaques), fixer les tarifs, apprendre les rudiments de la comptabilité, ... Au-delà de conseils pratiques, les proches apportent un soutien essentiel (matériel et psychologique) pour persévérer dans cette aventure-entreprise. Les compagnes/compagnons sont mis à rudes épreuves et les relations amicales et amoureuses peuvent pâtir de l'investissement de l'auto-entrepreneur dans le développement de son activité. Certaines relations amoureuses ne résistent pas aux épreuves et angoisses que génèrent ces situations d'incertitudes.

Je trouve qu'il faut quand même être soutenu par sa famille. Être soutenu par ses proches, au moins être compris par ses proches. [...] on consacre tout notre temps à ça, à l'entreprise. Du coup, on a très peu de temps à consacrer à nos proches [...] c'est vrai que, après, psychologiquement, ça peut être vraiment déstabilisant parce que les compagnons ou les compagnes peuvent se dire tu penses plus à ton entreprise qu'à moi. Donc, du coup, c'est vrai que c'est un peu embêtant, [...] c'est en priorité le projet professionnel, ma vie professionnelle que je construis, que je stabilise et après, bon, je verrai pour la vie familiale. C'est dur à dire, dur à entendre, moi, je le comprends, voilà quand je me le dis aussi, mais c'est une réalité. Je veux dire, c'est le marché du travail qui est comme ça. C'est triste parce qu'on est dépendant d'un marché qui n'est pas forcément humain, mais bon, enfin, il faut... il faut, à un moment, donné faire sa place.

Olivier

Etre à son compte et non pas salarié nécessite de gérer soi-même sa comptabilité et toutes les procédures administratives de déclarations d'activité et de ressources. Un travail de gestion administrative nouveau pour lequel il faut s'organiser et dont il faut comprendre les rouages, s'assurer de ne pas commettre d'erreurs et de fautes (au regard des obligations fiscales par exemple). Comment comprendre, par exemple, ce que veut dire « prélèvement libératoire de l'impôt » pour des jeunes qui n'ont jamais fait leur propre déclaration de revenus<sup>8</sup> ? Faut-il opter pour cette option lors de l'inscription ?

Je me disais aussi que c'était de toutes façons intéressants parce qu'en plus d'être formée en urbanisme, je me disais faut que je sois formée pour avoir un emploi parce que je sais pas comment on gère les trucs comme : les contrats de travail, pleins de choses on est pas vraiment formé.

Enquêtrice : *Comme quo i?*

Comme les impôts, on n'en a jamais payé, on sait pas vraiment comment faire.

Sandrine

Faut-il ou non payer la cotisation territoriale des entreprises ? Sera-t-on imposé deux fois pour la taxe foncière ? Alors qu'ils s'inscrivent en tant qu'urbanistes auprès de l'INSEE, leurs entreprises sont enregistrées selon des codifications variables, d'activités d'architecture à activité de construction. Qu'implique cette différence de codification NAF/APE par l'Insee ? Doit-on s'en inquiéter ?

J'ai compris qu'il n'y avait pas de code « urbaniste » dans la nomenclature INSEE. J'ai accepté ce code d'architecte. Or, quelques mois plus tard, j'ai reçu un papier d'un organisme de mutuelle qui me demande de m'enregistrer, donc, c'était quelque chose d'obligatoire en leur donnant mon code à l'ordre des architectes. Donc là, c'était impossible. Donc c'est cet événement-là qui m'a amené à, du coup, recontacter l'INSEE et à leur demander de me changer de catégorie d'activité.

Rémi

Magali regrette que suite à son inscription au régime, ses données personnelles aient été diffusées et soient accessibles librement sur internet. Cette disponibilité des données personnelles explique les sollicitations publicitaires nombreuses dont se plaignent les interviewés. Que signifient les courriers qu'ils reçoivent ? Qu'en faire ? A ce sujet, il faut également être vigilant pour ne pas être victime d'arnaques en tous genre.

[...] J'étais intimidée parce que j'ai reçu, par exemple, plein de fausses factures de gens qui essayent de m'arnaquer, et apparemment il y en a beaucoup. [...] Ils font comme si, par exemple j'ai reçu une facture, j'ai failli me faire avoir parce que ça ressemblait à une facture comme une facture d'eau, une facture pour une inscription. Je me suis dit : mince, j'ai dû rater un truc dans la réforme de 2011, il faut que je le paye, il faut que je me dépêche. [...] En tout petit, au dos, c'était marqué : vous êtes au courant que ce n'est pas obligatoire, c'est une offre de services. C'est le même truc. Moi j'étais en charrette à ce moment-là. Je leur ai renvoyé avec un chèque. Et je me suis rendu compte, 5 jours après, parce que j'ai reçu une deuxième facture. C'était pour un autre organisme qui proposait la même chose.

Enquêtrice : *Comment tu as fait ?*

J'ai annulé le premier. J'ai été voir un juriste. J'ai fait annuler mon chèque à la banque, comme ça, ils pouvaient plus encaisser.

Sandrine

Moi, il y a des problèmes très concrets que j'ai rencontrés, recevoir de la publicité, recevoir des choses qui ne sont pas de la publicité, mais tout ce qui concerne les mutuelles. [...] Donc c'est souvent des coups de téléphone auprès de l'URSAFF, auprès de différents organismes juridiques et techniques pour savoir qu'est-ce que je dois faire de ce papier, est-ce que je dois le remplir ou pas, donc il y a tout ce travail là de... à faire d'administratif qui n'est pas trop important, mais parce que ce n'est pas non plus très lourd, ce n'est pas très lourd, mais bon il faut quand même avoir une certaine solidité. [...] Analyser les différents documents qu'on reçoit. Ne pas tomber dans des pièges, dans des documents-pièges.

Rémi

8 Interrogeant des auto-entrepreneurs sur ce point précis, Sarah Abdelnour montre que cette forme d'incompétence administrative est fréquente, quelque soit l'âge de l'enquêté....

Pour faire face, il faut s'organiser, accepter de passer (ou perdre) du temps à comprendre tous ces rouages, tâches auxquelles ils se consacrent plus ou moins volontiers. Mireille, conseillée par les divers organismes qu'elle a sollicités pour répondre à ses interrogations, fait des démarches, sans savoir à quoi elles servent ni ce qu'elles impliquent. Mais elle le reconnaît, « je n'y mets pas du mien. Il faudrait que je me pose et que je lise correctement les documents au lieu de faire ça par-dessus l'épaule ».

Moi, je n'y connais rien... rien du tout. Et la façon dont c'est fait, dont c'est formulé, c'est obligatoire sinon vous allez avoir des problèmes, attention, voilà, c'est prérempli. Alors, moi, c'est le genre de choses je ne lis même pas les trucs. Je sais que je devrais. Ah bon, c'est obligatoire ? Très bien, tac, tac, tac, je commence à remplir les trucs et j'ai envoyé ça. Et puis je veux dire, je ne comprenais encore rien. Il y avait des taux différents selon je ne sais pas quels critères d'ailleurs. [...] par hasard, je discute avec un copain auto-entrepreneur, [...] Et il me dit, ah, mais non, surtout ça, tu jettes à la poubelle. C'est de la publicité en fait, à moins que tu te préoccupes dès maintenant de ta retraite. [...] il faut absolument que j'annule tout ça, sauf que, voilà, j'ai été pris dans plein d'autres trucs et que je ne l'ai jamais fait. Donc, maintenant, je suis un peu, voilà, comment dire, fataliste. Et en fait ça me saoule un peu de prendre du temps pour ça. Je me dis que je vais personnellement perdre de l'argent, mais je... voilà, comme ce n'est pas ma priorité, l'argent. Eh bien, c'est con, je crois que je me fais avoir. [...] alors moi, en plus, je suis particulièrement bordélique, donc, moi, on m'avait promis que c'était super simple. En fait, ce n'est pas du tout simple pour une personne aussi débrouillarde que moi dans ces... enfin, c'est pour ça que je vous dis que je ne suis pas faite pour être auto-entrepreneur et qu'un salaire tous les mois, ça me convient mieux.

Mireille

Enfin, les relations de travail sont marquées par une très grande informalité, qui prend plusieurs visages. Mélanie, comme de nombreux jeunes auto-entrepreneurs n'est, au moment de l'entretien liée par aucun contrat à son donneur d'ordre. Au mieux, inventent-ils des formes sans valeur juridique (ou du moins dont ils ne connaissent pas la valeur juridique) pour fixer les termes de leurs relations.

Enquêtrice : *Vous avez quel type de contrat ? Quel type de relation contractuelle, de convention ?*

Bonne question. Alors moi, c'était ma toute première expérience, donc autant vous dire... Je n'ai pas fait de devis. Je n'ai rien fait. En fait, on a juste fait une facture à la fin, quand je lui ai remis le rapport, qui lui allait à peu près. J'ai une facture et il m'a payée, sachant qu'on s'était mis d'accord avant... enfin, avant le marché pour que ça soit sur 3 jours à 250 €.

Nathalie

Avec [le client], on avait mis en place un contrat informel, parce qu'il n'a aucune valeur juridique en soi, ça n'a pas de nom particulier, mais en tous cas c'était un engagement réciproque écrit. Où moi je détaillais les attendus, les objectifs de ma mission, et les différentes étapes, ainsi que le prix à l'avance. Et on signait [le client] et moi-même, on signait ce document. Avec les autres [clients], c'est tacite. Il y a qu'avec [un client] que j'ai monté ça. Avec les autres, c'est d'abord à la confiance : eux ils ont besoin de moi, ils me donnent du boulot à faire et ils savent pas comment je vais me démerder avec. Et moi, en me disant, ils me confient une mission, derrière si ils me confient une mission c'est qu'ils en ont besoin. Donc ils vont, très honnêtement, derrière, me rétribuer pour le travail que j'ai fait, dans des conditions qu'on s'est dit oralement avant. C'est vrai, j'ai pas repris l'habitude de ça, de recréer une espèce de petit contrat, de lien, entre les uns et les autres. Ça se fait de manière tacite, oral, entre nous.

Sylvie

Cette faible contractualisation des relations est sans doute rendue possible par le manque d'expérience de ces jeunes diplômés pour qui les relations de travail peuvent se baser sur la confiance, confiance dont on peut toutefois douter de l'efficacité en matière de régulation sociale au travail. Catherine s'en inquiète.

Et pas de contrat, pas de feuille de mission. Rien. Un travail sans rien.

Enquêtrice : *Sans preuve ?*

Sans preuve. Après, il y a les moyens de trouver. Mais c'est pour ça, c'est quelque chose qui marche à la confiance. [...] la personne avec qui je travaille est correcte. Mais, bon a priori, c'est quand même pas normal. Là, en fait, il y a aucune convention, il n'y a pas de contrat de prestation de service. Il n'y a rien.

Catherine

Ces jeunes, qui n'ont pas d'autres expériences de travail que des stages, n'osent pas demander de contrat, ne savent pas négocier un contrat commercial sur lequel il n'y a pas de cadre pré-existant. Ceux qui ont répondu à un vrai-faux appel d'offres peuvent toujours se référer au bon de commande pour faire valoir leurs droits. Mais il est compliqué pour eux de construire le cadre de la négociation alors qu'ils ne savent pas sur quoi il faut négocier. Seul Gilles, qui a déjà vécu des expériences douloureuses de relations de travail instables, fait très attention à la rédaction de sa lettre de commande afin de se protéger et de justifier certains aspects de sa mission. Son expérience préalable l'a rendu très conscient des enjeux des contrats comme protection aux abus en tous genres.

J'avais déjà cette première expérience. Je m'étais rendu compte qu'il fallait faire attention un peu à ce qui était écrit dans le contrat dans la mesure où si tout se passe bien, tout va bien. Mais quand il y a un conflit, c'est sur le contrat qu'on se retourne après pour évaluer les responsabilités de chacun et les fautes de chacun.

Gilles

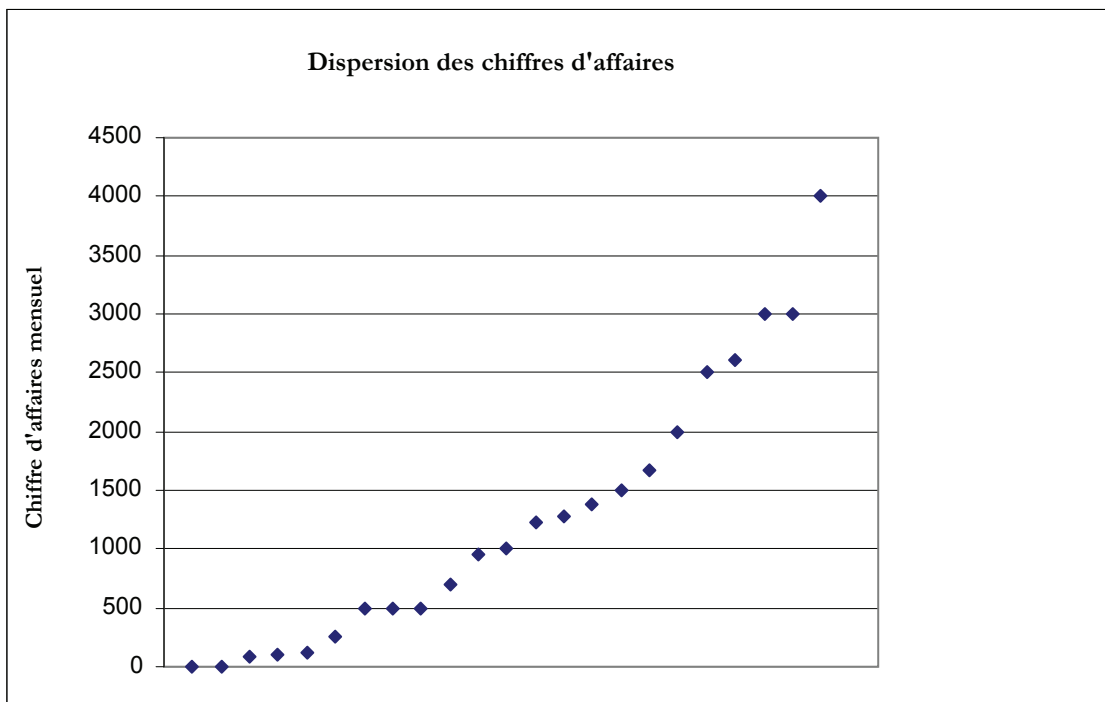
Dans la plupart des situations rencontrées, les relations de travail entre l'auto-entrepreneur et son (ou ses) client(s) renouent avec des formes pré-salariales, s'apparentant aux contrats de louage de services ou d'ouvrages. Dans le cadre d'un contrat de louage de services, le travailleur est payé au temps, par le client qui dirige les opérations, et peut être physiquement présent dans l'établissement du client pour lequel il contracte. Dans le cadre d'un contrat de louage d'ouvrage, le travailleur s'engage à réaliser un ouvrage, une mission, pour une rémunération fixée à l'avance par le client (voir Levratto, Serverin 2009 et 2012 pour l'analyse du régime de l'auto-entrepreneur au regard de ces situations pré-salariales). Les contrats de louage (de service ou d'ouvrage) ne constituent pas, pour Castels (2009 : 88), « un rapport de droit, mais un rapport de forces. Il entérine l'hégémonie totale de l'employeur face au travailleur obligé de contracter dans l'urgence à n'importe quel prix puisque la vente de sa force de travail est son seul moyen de survivre ». L'inscription des relations de travail dans le cadre d'un contrat salarial est vue, par beaucoup d'auteurs (Supiot 2005; Castel 2009; Caveng 2010) comme un progrès en réglementant de manière plus protectrice pour le travailleur, la mise à disposition de sa force de travail pour un employeur. Comme le rappelle R. Castels, le droit du travail n'abolit pas la domination patronale ni l'inégalité des rapports entre patrons et travailleurs, mais les aménage. Le contrat salarial régit la subordination vis-à-vis de l'employeur, en apportant des contreparties et des garanties au travailleur (droits sociaux, reconnaissance des risques d'accident du travail) et en fixant la rémunération de la mise à disposition de la force de travail. La création de nouvelles règles et de nouvelles protections procède de la constitution progressive du Code du travail, qui sert à « civiliser les relations de travail » (Castels 2009 : 89).

Or, les relations de travail imposées aux auto-entrepreneurs sortent de ce cadre protecteur et régulateur. L'absence de contrat ou de convention accentue l'inégalité et les rapports de domination entre le donneur d'ordre et l'auto-entrepreneur. Si la situation n'a jamais été évoquée, la « confiance » pourrait être rompue par un donneur d'ordre refusant de rémunérer le prestataire, sans que celui-ci puisse prouver un quelconque engagement. L'absence de contrat rend encore moins visible la contribution de l'auto-entrepreneur et donc ces revendications potentielles sur le travail accompli. Une des explications du succès du régime de l'auto-entrepreneur serait qu'il constitue une réponse à la critique sociale du salariat, qui serait l'instrument de la construction des inégalités salariales et des exclusions du marché du travail, en offrant aux auto-entrepreneurs la possibilité de générer des revenus complémentaires ou de créer leur propre activité en détournant des barrières d'entrée au marché du travail jugées discriminatoires (comme la qualification) (voir pour cette analyse Abdelnour 2012 et Stevens 2012). Mais l'absence de formalisation des relations de travail fait tomber une autre barrière : celle des protections.



## 2.2. Des revenus faibles et incertains

La première difficulté financière est relative à la faiblesse des revenus générés par l'activité d'auto-entrepreneur. Le chiffre d'affaires mensuel moyen (selon leur déclaration en entretien) est de 1 255 euros, le chiffre d'affaires mensuel médian est de 1 000 euros, sur une durée d'activité moyenne de 6.5 mois. Deux n'ont, au moment de l'enquête, pas encore été actifs (c'est-à-dire n'ont pas généré de chiffre d'affaires). A titre de comparaison, d'après une étude de l'Accoss, les auto-entrepreneurs de la catégorie NAF 71 « activité d'architecture » (sachant que tous les auto-entrepreneurs en urbanisme ne sont pas inclus dans cette catégorie) génèrent un chiffre d'affaires mensuel moyen de 776 euros en 2011 (ACOSS 2012). Beaucoup de personnes interrogées ont une activité ponctuelle (voire très ponctuelle) et néanmoins principale (voire unique), qui ne pourvoit pas à leurs besoins. Ils sont nombreux à évoquer la « galère » financière dans laquelle ils se trouvent.



Source : Données issues de l'enquête réalisée de mars 2011 à mars 2012

La situation des jeunes diplômés auto-entrepreneurs rejoint les résultats d'autres enquêtes mettant en évidence la faiblesse des revenus générés par les auto-entrepreneurs, ce qui correspond davantage à des compléments de revenus qu'à une activité leur permettant l'autonomie financière (Levratto and Serverin 2012). Si la moitié des auto-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires positif, signe d'une activité réelle, cette activité demeure faiblement rémunératrice : le chiffre d'affaires moyen oscille entre 3000 et 3500 euros par trimestre en 2009 (Hagège and Masson 2011). D'après une étude de l'Accoss, en 2011 (ACOSS 2012), le chiffre d'affaires trimestriel moyen variait, selon les secteurs entre 2 950 euros et 3 738 euros (voir également Barruel, Penaud et al. 2012 ; Barruel, Thomas et al. 2012; Domens and Pignier 2012). Près de la moitié des auto-entrepreneurs ne génère pas de chiffre d'affaires la première année d'inscription. Domens (2012) remarque également une forte concentration de revenus inférieurs au Smic et la sous-représentation des hauts revenus. Seuls 8.1% déclaraient un chiffre d'affaires supérieur à 20 000 euros annuel, loin des seuils d'éligibilité au statut. Cette dualisation des chiffres d'affaires traduit le fait, selon Sarah Abdelnour, que le régime accentue la dualisation entre des précaires cumulant les situations instables et faiblement rémunératrices et des travailleurs protégés par leur statut (salariés stables ou retraités) et/ou leur capital social, culturel ou économique, recourant au régime pour augmenter des revenus déjà conséquents (Abdelnour 2012). En théorie, les seuils seraient des freins au développement de l'entreprise, atteindre le seuil faisant basculer l'entreprise dans un régime fiscal *a priori*

moins favorable (Levratto and Serverin 2009; Fayolle and Pereira 2012). Selon cette logique, l'auto-entrepreneur restreindrait son activité, d'autant plus que l'assiette d'imposition sur le chiffre d'affaires empêche les embauches et la sous-traitance et donc la division du travail et la recherche de gain d'efficacité. L'auto-entreprise étant « calibrée pour ne pas croître » (Levratto and Serverin 2009), l'auto-entrepreneur hésiterait à rechercher de nouveaux marchés et à développer son activité. Or, en réalité, à de rares exceptions, les seuils sont loin d'être atteints ; les atteindre serait le signe de la réussite de la démarche. Changer de statut devient alors un objectif. Seules Sandrine et Mélanie, qui connaissent des débuts d'activité prometteurs, envisagent de restreindre leur activité pour ne pas les dépasser.

Je cherche pas vraiment parce que j'ai toutes les questions de seuil, qu'il faudrait pas que je dépasse. En termes de revenus. Donc il faudrait pas que je travaille trop, finalement. J'ai beaucoup travaillé, comme c'était en charrette, j'ai fait énormément d'heures.

Sandrine

La situation de ces jeunes auto-entrepreneurs corrobore également l'analyse de Domens qui met en évidence une disparité forte des chiffres d'affaires selon l'âge de l'auto-entrepreneur. Les plus âgés gagnent sensiblement plus que les plus jeunes : « un auto-entrepreneur ayant plus de 60 ans gagne 33% de plus que son homologue ayant entre 41 et 50 qui lui-même perçoit un revenu supérieur de 17% à celui des 31-40 ans. Le revenu des moins de 30 ans est inférieur de 20% à celui des 31-40 ans » (Domens and Pignier 2012 :2). On peut supposer que l'expérience et les réseaux tissés tout au long de la vie professionnelle favorisent la réalisation de l'activité des auto-entrepreneurs les plus âgés. En miroir, l'absence de réseau et la faible expérience des plus jeunes constituent un obstacle au développement de l'activité.

La faiblesse des revenus d'activité s'ajoute à une très forte incertitude quant à leur pérennité (les missions peuvent s'arrêter du jour au lendemain) ou leur renouvellement (comment trouver de nouvelles missions ?).

Je ne sais pas quand j'aurai un nouveau contrat donc, il est possible que mon auto-entreprise reste en veille jusqu'à, jusqu'à octobre prochain, que j'aie absolument aucune mission, aucun contrat.

Julie

Cette instabilité est une source d'angoisse et de peur. Mélanie se demande se qu'il se passerait si elle partait en vacances pendant deux semaines, l'agence P, son unique client, la reprendrait-elle après ? Incertitude d'autant plus inquiétante que le régime n'ouvre pas droit à l'indemnisation chômage en cas de perte d'activité. Cette incertitude est mise en regard avec la situation salariée où le salarié est relativement préservé en cas de baisse d'activité ou en attendant des réponses à des appels d'offres.

Ça révèle, voilà, ce que je vous disais, c'est que ce n'est pas stable. Un salarié, ça a un salaire à la fin du mois et qui a... il n'y a pas vraiment de stabilité de l'emploi puisqu'il n'est pas fonctionnaire, mais, d'un autre côté, il a signé un CDI ou un CDD, un contrat de travail qui lui donne une certaine protection. Nous, ça, on ne l'a pas. Demain, on n'a plus de boulot, eh bien, on n'a plus d'argent, plus rien. Donc, du coup, c'est voilà, on a un petit peu une épée de Damoclès au-dessus de la tête, ce qui motive aussi, c'est un peu la carotte.

Olivier

De plus, beaucoup sont confrontés au décalage de la mise en paiement par rapport à la réalité de l'activité. Le paiement sur facture implique un paiement *a posteriori*, alors même que la réalisation de la mission peut nécessiter des avances de frais (frais de déplacement par exemple).

Sur la mission X, je l'ai fait, je ne savais pas quand je serai payée. Donc, du coup, il y avait 750 qui se baladaient. Je savais que j'allais les toucher à un moment ou à un autre, mais c'est vrai que je ne savais pas quand j'allais les toucher. Donc c'est vrai que si on n'a pas de réserve, un petit peu de côté, on a un petit peu du mal à gérer la situation et on est souvent obligé d'emprunter à droite et à gauche auprès de collègues pour... pour arriver à tenir le coup.

Nathalie



Ceux réalisant des missions pour des clients publics doivent faire face à des délais de paiement qui peuvent être de plusieurs mois. La temporalité de la comptabilité d'une entreprise ne correspond pas à celle de l'individu. Or elles sont ici confondues. La situation est d'autant plus délicate qu'ils n'ont pas d'épargne disponible, mobilisable en début d'activité et qu'ils sont pour la plupart trop jeunes pour bénéficier du Revenu de Solidarité Active. Ils n'ont d'autres ressources qu'un éventuel soutien familial ou conjugal. Ce décalage est accentué lorsque l'accès à la commande se passe par la réponse à des appels d'offres. Laure a ainsi contribué (sans rémunération) à une réponse à appel d'offres avec une agence. Les durées de délibération sont de plusieurs semaines voire plusieurs mois durant lesquelles elle ne sait si elle doit continuer à chercher un travail ou attendre la possible réalisation d'une mission pour laquelle elle s'est engagée moralement. Par la suite, il lui faudra faire face aux délais de mise en paiement, le plus généralement sur facture au cours et à la fin de la mission. Pendant ce temps, elle aura travaillé sans rémunération.

Je suis assez sceptique sur le statut et j'en fais les frais actuellement j'attends la réponse [du maître d'ouvrage]. Moi, je suis en position, si vous voulez, vraiment d'acteur privé [sic] qui attend une réponse de son projet. Sauf que je suis une personne, enfin je suis une jeune diplômée et, dans mon cas, ça serait beaucoup plus confortable d'avoir un contrat et d'être dans une perspective d'avenir un peu plus sécurisé.

Laure

Comment un jeune diplômé sans autre revenu, sans épargne, peut-il dans ces conditions intégrer un marché du travail par des réponses à appel d'offres ? D'autant plus que ce travail de réponse à appel d'offres et de rédaction de devis ne débouche parfois sur aucun contrat, laissant le goût amer d'avoir travaillé pour rien.

Avec l'association à laquelle j'avais fait un devis, j'avais l'impression que c'était quasiment fait. En fait, moi j'avais déjà commencé à travailler sur la préparation des ateliers, etc., peut-être, enfin une semaine ou deux avant de commencer, ils m'ont dit que finalement ils travaillaient avec quelqu'un d'autre, et du coup, et là, enfin voilà, moi je n'avais pas grand-chose à dire, mais disons, en plus c'est pareil, c'était un peu par une connaissance, donc j'avais assez confiance et en l'occurrence c'était pas cela du tout.

Solène

Faire face à ces décalages et contraintes gestionnaires nécessite de pouvoir mobiliser des ressources pour soutenir la démarche entrepreneuriale. Pour stabiliser leurs revenus, certains essaient de mettre en place une comptabilité à deux échelles temporelles : des projets de long terme où avec un client stable pour se constituer un matelas de sécurité en parallèle de missions ponctuelles plus aléatoires. Développer son activité en répondant à des appels d'offres et en démarchant de nouveaux clients nécessite de pouvoir dégager du temps à cette activité dont les retours sont incertains. Certains auto-entrepreneurs ne peuvent développer leurs activités car ils sont contraints de travailler dans d'autres secteurs (la restauration) pour assurer leurs revenus. Cette poly-activité<sup>9</sup> est un obstacle au développement de l'activité, l'auto-entrepreneur n'ayant pas le temps de s'y consacrer suffisamment.

Ma recherche de petits contrats, eh bien, ce n'est pas évident dans le sens où je vis toute seule et j'ai un loyer à payer. Donc autant vous dire que je fais pas mal de jobs alimentaires, des trucs comme ça. Eh bien, et du coup, je n'ai pas le temps de chercher. [...] je n'ai plus énormément de temps au développement de mon auto-entreprise.

Nathalie

Survivre en tant qu'auto-entrepreneur implique donc, du moins au début de l'activité, de disposer de ressources propres ou d'un soutien financier familial ou conjugal (comme la mise à disposition d'un logement par les parents, par exemple). Ne pas en disposer peut avoir de lourdes implications personnelles. La précarité et l'incertitude dans lesquelles est plongée Catherine annihilent sa capacité à s'engager vis-à-vis d'un bailleur et, plus intime, à s'engager dans une relation amoureuse. Comment arbitrer entre (sur)vivre et développer son entreprise ? Michel, qui souhaite développer son entreprise, face à la faiblesse de ses revenus,

<sup>9</sup> La poly-activité est une forme de pluriactivité où les individus pratiquent plusieurs activités ou emplois dans des champs d'activité distincts (être urbaniste et serveuse). Au sujet de la polyactivité dans les champs culturels, voir : Bureau, Perrenoud et al. 2009).

préfère réduire ses dépenses (en cherchant un logement moins cher) qu'exercer une activité complémentaire qui entraverait le développement de son activité. Pour Nathalie, l'idéal

Ce serait peut-être un 80 % dans une collectivité quelconque et pouvoir à côté de ça avoir quelques petites études à droite à gauche ou pouvoir finir mes études en cours, des choses comme ça, mais pas d'avoir qu'une seule activité d'auto-entrepreneur.

Nathalie

Malgré ces difficultés, ce sont en fait d'autres formes de rémunérations qui sont attendues de cette expérience : un capital social et relationnel (se faire un réseau) ; un capital professionnel (acquérir de l'expérience), et un capital réputationnel (faire ses preuves).

L'autre difficulté relative aux questions financières est la fixation des tarifs et la difficulté d'évaluer la valeur de son travail. Ce problème de la fixation des tarifs est rencontré par plus de 20% des auto-entrepreneurs (Barruel, Penaud et al. 2012), mais est accentué lorsque l'on est débutant, qui plus est dans un métier qui n'a pas élaboré de grille tarifaire des prestations de services (ne serait-ce qu'à titre indicatif). Les personnes interrogées font preuve de modestie dans l'évaluation de leurs tarifs<sup>10</sup>. Le coût de revient de l'activité est souvent plus élevé qu'anticipé (participation à des réunions complémentaires, engagement de frais...). Pour beaucoup, comme Julie, sa position dans la négociation est délicate : elle veut que ses compétences, son diplôme et son travail soient reconnus à leur juste valeur, mais sa recherche d'emploi, très difficile, la met en situation de demande et de vulnérabilité. Les calculs et modalités d'évaluation des tarifs sont parfois baroques. Catherine, qui est devenue auto-entrepreneuse suite à sollicitation d'une amie pour l'aider sur une charrette a décidé de faire comme son amie « ça va être beaucoup plus simple, je vais rien négocier du tout, je vais dire les mêmes conditions que M. » pour être « sur un pied d'égalité avec M ». François (comme Charles et Joseph), encore étudiant, s'est basé sur ses besoins financiers et sur les rémunérations de ses jobs étudiants, pour évaluer le tarif de sa mission. Les tarifs peuvent être proposés (ou imposés) par les clients :

Je n'ai pas vraiment fixé les tarifs, dans le sens où, eh bien, c'est la personne qui m'a embauchée qui m'a dit, bon, eh bien, voilà, je te prends à tel tarif.

Nathalie

Qui, comme dans le cas de Denis, revalorise régulièrement le tarif au cours de la mission, signifiant ainsi sa satisfaction.

Comment je l'ai fixé ? Alors comme je vous dis il y a pas de devis, il y a pas d'estimation chiffrée, mais cela se passe plus entre ce que moi je juge acceptable et ce que eux jugent possible en matière de, de rémunération, enfin de, oui, de, de facturation. [...] j'ai d'abord, j'ai pris cela un peu comme un stage au début donc avec une rémunération qui au début était à 800 euros bruts par mois. Et qui là augmente, ce mois-ci je vais toucher 2 000 euros bruts.

Enquêtrice : *D'accord, vous montez tous les mois.*

Donc oui, oui, c'est cela aussi.

Enquêtrice : *Et là, comment vous négociez cela, la négociation, elle est compliquée ?*

L'esprit de la chose derrière c'est qu'à terme, en juin, une fois que la société a fait la, la levée de fonds, normalement j'ai un contrat.

Enquêtrice : *D'accord, là, comment vous le négociez d'un mois sur l'autre, la hausse de votre rémunération, c'est compliqué, cela pose problème ? C'est vous qui proposez, c'est eux qui proposent ?*

Non, c'est eux qui proposent, c'est eux qui proposent et eh bien jusqu'à présent je suis plutôt content de, d'être payé 2 000 euros bruts par mois donc jusqu'à présent je n'ai pas eu à trop me plaindre.

Denis

Gilles, qui devient prestataire suite à son stage dans une institution publique, s'arrange pour que son devis ne dépasse pas 4 000 euros pour échapper à la mise en concurrence. Olivier et Michel ont mis en place une grille tarifaire assez complexe :

<sup>10</sup> Par ailleurs, si les prix sont trop bas, d'autres professionnels pourraient les accuser de concurrence déloyale, comme c'est le cas dans l'artisanat où les fédérations d'artisans se plaignent de la distorsion de concurrence générée par les différences de taux d'imposition (situation qui n'a pas été rencontrée pendant l'enquête).

Au départ, on a fait un calcul très simple. On a pris le salaire moyen d'un urbaniste. On a divisé par 12. Donc, du coup, on avait le salaire par mois, qu'on a divisé par 20, 20 jours ouvrés par mois. Donc, du coup, ça nous donnait un tarif jour et le tarif jour, eh bien, on a essayé de l'adapter en fonction d'une grille... d'une grille graduelle pour, si vous ne voulez plus du tout qu'on n'ait plus de jour, moins vous payez à la journée. [...] J'ai un contrat forfaitaire, ou une sorte d'abonnement-carte, en disant, voilà, vous prenez chez moi 30 jours de travail. Et après ces 30 jours-là sont répartis en fonction du clients, si vous voulez.

Olivier

Une fois le prix fixé, il faut convaincre et négocier avec le donneur d'ordre, ce qui « n'est pas évident » (Rémi). Pour fixer leurs tarifs, ils se font souvent conseiller par des amis pour connaître la valeur d'une prestation similaire. Certains donneurs d'ordre revalorisent le tarif, le jeune diplômé ayant sous-estimé la valeur de son travail.

J'ai proposé des prix au début qu'avaient tellement pas de légitimité. J'ai fait comme la junior entreprise qu'on avait à la fac, en disant c'est 200 euros/jour l'étude. Et finalement, quand j'ai dit ce prix-là, il a augmenté le prix. Il a dit non, non, tu le fais pas à ce prix-là, tu le fais au-dessus, mais tu le fais bien. Je pense que peut être j'avais dévalorisé le prix sans m'en rendre compte. Au début, c'est vraiment pas facile à estimer.

Sandrine

Il y a un client qui m'a dit : non, moi, je ne peux vraiment pas te prendre à ce tarif-là, ce n'est vraiment pas cher, donc moi, je peux augmenter si tu veux. Donc, du coup, j'ai parlé avec lui. J'ai augmenté mes tarifs. Et une autre fois, voilà, je lui ai dit, j'ai dit : voilà, je fais un contrat chez vous. Deuxième contrat, donc je vois que ça marche, vous êtes content de mon travail, j'aimerais bien augmenter mes tarifs de machin. Et il a dit : non, il n'y a pas de problème, allez-y, donnez-moi votre devis, il n'y a aucun souci. Du coup, j'ai augmenté mes tarifs de 100 €. C'était 250 à 300 € de toute façon. Ça ne lui a posé aucun problème.

Olivier

La question des tarifs est mise rapidement en perspective avec le temps de travail effectif : combien de temps passer sur cette mission ? Dans beaucoup d'entretien, cette question est posée avec un souci d'honnêteté : comment ne pas facturer plus de temps que l'on en passe réellement, sans non plus se faire avoir et s'auto-exploiter ?

Du coup, je me sentais légitime si je travaillais pas super efficacement chez moi. C'est pas du tout de facturer les heures. Je me disais que, je sais pas, les potes elles disent : après le repas, je déjeune avec eux, ils disent : je ferai bien une sieste devant mon écran. Je pourrai pas le faire chez moi parce que du coup j'ai pas la légitimité de facturer ces heures. Je me dis que, quand tu es salariée, tu es censée être là, tu n'as pas le choix et si tu as un coup de fatigue. Chez moi, si je compte les heures, je coupe le décompte. J'avais besoin de faire une sieste de 20 minutes pour me remettre de mon repas, je l'admets, après je me mets à travailler. Mais je compte pas le temps où j'ai travaillé.

[...] En gros, je faisais en sorte que mes journées elles fassent à peu près le même nombre d'heures. Essayer ne de pas me mettre à travailler trop, ni pas assez. Je faisais des journées, à peu près, je crois que je faisais 8 heures de temps de travail vraiment effectif. Du coup, je faisais une pause, même le repas.

Sandrine

Ce souci d'honnêteté dans la fixation des prix selon la qualité et la quantité du travail s'ajoute à la prise en compte de la capacité supposé du client à payer. Ainsi, Sandrine, en fixant son tarif, ne « voulais[t] pas non plus peser trop dans son budget ». Cela est d'autant plus louable que ce mode d'entrée dans la vie professionnelle est teinté d'irrégularités imposées par les clients. La question de la fixation des tarifs et des horaires de travail n'est pas liée *stricto sensu* au statut, mais au fait d'être une entreprise sans expérience ; qui plus est dans un secteur d'activité où, contrairement à d'autres, il n'y a pas d'accord tacite sur les prix.

Je trouve un peu plus difficile, c'est cette relation à, j'ai toujours ce soucis-là, cette relation à l'argent. J'ai jamais eu l'habitude d'aller demander de l'argent. Bien que tout métier mérite salaire et que tout temps de travail mérite salaire. Mais je trouve ça un peu difficile des fois, d'arriver, je pense que ça changera, c'est déjà en train de changer, ma façon de voir les choses. Mais au départ, c'était très difficile, par exemple, quand X. m'a proposé de bosser sur un dossier, je lui ai pas dit combien je me vendais, et je lui ai pas dit combien de temps, on a pas du tout convenu des conditions. Donc c'est là que dernièrement, alors que j'avais déjà travaillé 15 jours pour le dossier, il m'a dit : fait moi une facture de mi-parcours. On en avait pas parlé. J'avais pas osé, je me sentais

con d'en parler, parce que c'était pas une situation qui était facile et aisée en termes de discours pour moi. Et je pense que ça m'aurait simplifié la vie, bien que je vois très bien que je bosse en confiance et c'est des gens en qui on peut avoir confiance.

Sylvie

Derrière la question du tarif, se trouve en creux celle de l'évaluation des dépenses : qu'est-ce qui est compris comme étant des dépenses de l'entreprise ? Très peu considèrent, par exemple, les taxes comme des dépenses de l'entreprise, ni la mise à disposition de leur matériel informatique personnel ou d'un espace de travail à domicile. A la faiblesse des chiffres d'affaires (proches d'un smic brut), il faudrait soustraire les coûts de réalisation de l'activité, dont les cotisations sociales, pour évaluer les revenus réels des auto-entrepreneurs. Etant imposés sur les chiffres d'affaires, cette question des dépenses devient vite un problème pour ceux dont l'activité se développe et nécessite des investissements matériels (ordinateurs, imprimantes) ou des frais de missions. Ceux qui considèrent les cotisations sociales comme des dépenses de l'entreprise, réagissent en petit patron ordinaire : ce serait une dépense non volontaire, une atteinte à leur rémunération, comme Joseph qui se sent « quand même délesté d'une bonne partie de [s]on argent ». Ils avouent utiliser des logiciels piratés (les licences de certains logiciels techniques sont très onéreuses), ou s'arranger avec le client pour soit utiliser leur matériel, soit déclarer leur numéro de licence.

Le témoignage de Julie synthétise l'ensemble de ces difficultés et ambivalences dans lesquelles se trouvent les jeunes diplômés auto-entrepreneurs. Confrontée à cette situation [devoir fixer un prix pour son travail] pour la première fois, elle décompose méthodiquement la mission pour évaluer son temps de travail et le taux horaire de rémunération.

J'ai essayé de diviser méthodologiquement la façon dont j'allais préparer, organiser cette mission, donc j'ai compté des heures de travail préparatoire, j'ai essayé d'estimer combien valait mon travail pendant ce temps-là, enfin une heure de travail préparatoire pour moi cela vaut 20 euros ou cela en vaut 100 euros, 200 euros, etc., j'estime que cela vaut combien.

Elle évalue les frais occasionnés par la mission. Elle anticipe également la capacité de son client à payer.

Donc comme je suis junior, que c'est mon premier contrat et que c'est des gens qui à la fois m'aident et puis je les aide, c'est une relation qui est un petit peu spéciale qu'il y a entre [ce client] et moi puisque j'ai déjà travaillé pour eux, ils m'ont déjà fait confiance en stage à une époque où ils me payaient quasiment rien.

Elle teste son premier devis auprès d'amis, et face à leur réaction « oh, là, là ! Julie, tu es bien chère », elle se construit un discours de justification

Moi j'ai estimé que bon eh bien ! être payée 30 euros de l'heure c'était quelque chose que je pouvais demander maintenant que j'étais diplômée sachant qu'un cabinet de conseil pour une journée de [ce type de mission] il demanderait sans doute 10 fois plus [...] je suis arrivée finalement à faire l'équilibre entre ce que je pouvais imaginer moi être le prix d'un véritable consultant sur le marché, qui a de l'expérience, et puis mon profil de junior, de consultante junior.

Pour se préparer aux réactions de son client

[...] j'y avais beaucoup réfléchi au préalable du coup j'étais préparée et je me doutais qu'ils n'accepteraient pas mon devis tel quel, j'étais assez préparée au fait qu'ils soient surpris par la hauteur de mes prestations, cela j'en étais consciente, qu'ils allaient être vraiment très étonnés.

Elle a du négocier pour faire accepter son devis.

Ils m'ont dit qu'à la base, ils pensaient, voilà, ils avaient pensé à un budget de 200 euros, alors là je me suis un petit peu agacée, parce que je leur ai dit que je voulais qu'ils me prennent au sérieux, et que 200 euros ne couvraient même pas les frais de mon déplacement et que du coup ils estimaient que mon travail avait une valeur nulle. [...] ce sont des anecdotes pour montrer que, avoir une crédibilité en tant qu'auto-entrepreneur quand on est jeune diplômée et qu'on n'a pas du tout, enfin j'ai déjà des expériences, mais je suis en pleine précarité, j'ai absolument aucune sécurité financière et d'emploi, cela n'a pas été simple de réfléchir au juste milieu entre, voilà, reconnaissance de mon travail et des prestations et puis malgré tout je ne peux pas refuser une offre, alors s'ils m'avaient offert 200 euros sans pouvoir négocier, est-ce que j'aurais dit oui pour 200 euros, tout ce travail ?

Elle retient de cette expérience

Ce n'était pas très agréable à mener comme discussion, mais ça va.

La gestion des flux financiers, entre recettes et dépenses, s'organise chez certains par la dissociation du budget personnel du budget professionnel. L'ouverture d'un nouveau compte en banque (impliquant des frais bancaires supplémentaires) s'est imposée à Sylvie, qui ayant donné un nom à son entreprise, a dû créer un compte *ad hoc* pour encaisser les factures et chèques rédigés au nom de l'entreprise. Magali, sur les conseils de sa banque, a créé un compte *ad hoc* (facturé 9 euros par mois), pour distinguer son budget professionnel de son budget personnel. Elle encaisse ses factures sur son compte professionnel puis se verse l'équivalent d'un salaire sur son compte personnel en laissant sur le compte professionnel l'argent nécessaire au paiement des cotisations. Cette organisation lui procure une certaine satisfaction. Ouvrir un compte professionnel donne une dimension concrète à son activité, une forme de reconnaissance et de réassurance : je suis une professionnelle puisque j'ai compte bancaire professionnel.

J'ai ouvert un compte professionnel. J'étais contente d'avoir un compte professionnel.

Enquêtrice : *Ça voulait dire quoi pour toi, avoir un compte professionnel ?*

Eh bien, voilà, ça faisait que j'étais professionnelle. Voilà, c'était... Je ne sais pas, ça m'a... je trouvais ça sympa.

Magali

### 2.3. Isolement au travail

Certains auto-entrepreneurs travaillent chez leur(s) client(s). Pour eux, en l'absence de contrat de travail fixant une durée effective du travail, et dans un univers professionnel marqué par la culture de la charrette (en particulier dans les agences d'architecture-urbanisme), la pression sociale du groupe de collègues dans l'espace de travail impose un rythme et des horaires auxquels il est délicat de ne pas se conformer.

Personne ne vérifie, après c'est une petite agence, tout le monde est là, il y a un gros open space et une salle de réunion, quand quelqu'un n'est pas là, tout le monde le sait, quand quelqu'un est là tout le monde le sait.

Mathieu

Vu qu'il n'y a pas de contrat, y'a pas d'horaire. Ca veut dire, à la limite, si il y avait des horaires, s'il y avait des heures sup', même si les heures sup ne sont pas payées, on le sait : là j'ai un peu plus travaillé. Mais là, c'est, quand on arrive à 10 heures, on aurait pu arriver plus tôt, quand on part à 20 heures, on pourrait partir plus tard. Je trouve que ca, c'est pas évident à gérer. [...] On sait pas quand on doit partir. Quand le travail est fait, mais le travail n'est jamais fini. Il faut se donner une limite, et cette limite, elle n'est pas toujours évidente à trouver.

Catherine

La majorité des enquêtés travaille de chez eux. Ils doivent alors organiser leur logement (aménagement d'une pièce en bureau, ou plus modestement d'un coin de pièce en espace professionnel) et leur temps de travail. Il n'est pas toujours facile d'organiser son temps, de se mettre au travail, et de savoir poser les limites entre temps personnel et temps professionnel. Travailler chez le client ou à plusieurs permet d'apprendre à gérer cette autonomie

Elle m'a proposé de travailler dans ses bureaux et sauf que je ne l'ai pas refusé, dans le sens où ce n'est pas évident de travailler de chez soi, en fait.

Enquêtrice : Ah bon ? Qu'est-ce qui est difficile ?

La motivation du matin. [...] il y a déjà une difficulté à se mettre dans le bain et à se dire, allez, on y va. On s'accroche et on travaille, on y va. Et, après, une difficulté dans le sens où les fois que, comment dire, eh bien, quand on est lancé, ce n'est pas évident de faire la part des choses entre le perso et le professionnel. C'est-à-dire que, des fois, on rentre chez soi et, au lieu de décompresser, eh bien, non, on se remet à travailler sur son auto-entreprise. On a un peu tendance à focaliser dessus, un peu, à s'enfermer un peu sur soi.

Nathalie

Y parvenir les surprend

Je pensais très mal le gérer parce que je pensais pas du tout avoir cette organisation et cette capacité à compartimenter la vie à la fois domestique et la vie professionnelle, et en fait ça se fait très



bien. [...] je suis assez étonnée d'être capable à la fois de me lever toute seule le matin, que mine de rien quand on a pas quelqu'un au-dessus de toi pour cadrer, un patron, un mec qui va râler si t'arrives en retard.

Sylvie

Ainsi Nathalie distingue son investissement en tant que stagiaire (ou lors de son cours CDD de deux mois) et en tant qu'auto-entrepreneur pour lequel elle semble avoir plus de mal à poser des limites.

[quand j'étais salariée], j'ai très très vite appris à faire la déconnexion entre le travail au bureau d'études, et le chez moi. [...] on bosse depuis chez soi. Sûr que on est plus facilement tenté de trouver quelque chose à faire pour notre auto-entreprise.

Enquêtrice : *Qu'est-ce que vous entendez par là : « je fais quelque chose pour mon auto-entreprise ?*

Je ne sais pas. Il y a toujours un contrat à revoir. Il y a toujours... Oui, voilà, c'est ça, il y a toujours un contrat qu'il faut regarder. Je ne sais pas... enfin, je ne sais pas le book... enfin, mon book n'est pas encore fini. Donc c'est vrai que la tentation de, tiens, je vais aller y jeter un coup d'œil. Je vais peut-être le mettre à jour. [...]

Enquêtrice : *ce n'était pas la même chose quand vous aviez un travail à finir pour votre employeur ?*

Ah, non. Non, non.

Nathalie

Cette difficile conciliation entre temps professionnel et temps personnel est accentuée par la forte dépendance aux donneurs d'ordre dans laquelle ils se trouvent. La faiblesse de l'activité et le besoin d'argent incitent à accepter des travaux en urgence (dits « en charrette » dans le jargon) pour lesquels il faut se rendre disponible à tout moment, sacrifier des week-ends et des soirées prévues de longue date (sur cette difficile gestion des temps personnels et professionnels, ainsi que sur l'isolement (voir à ce sujet les recherches concernant des travailleurs indépendants dans différents contextes : Hesmondhalgh and Baker 2010; Tasset, Amossé et al. 2012). Le travail à domicile implique également un isolement qui est plus ou moins bien vécu. Certains regrettent de ne pas avoir de collègues juste pour faire une pause, pour faire face au risque d'enfermement et de désocialisation que peut comporter le travail à domicile. Quelques-uns trouveraient dans un collectif de travail, les ressources pour se réassurer, pour vérifier leurs travaux, valider leurs compétences et avoir des conseils quant à la réalisation des tâches.

Ce qui est très difficile, c'est d'être seule, de ne pas avoir de collègues, de ne pas avoir de contacts. Et ça a beaucoup plus de répondant quand on est face à quelqu'un et qu'on exprime, et qu'on défend des arguments. C'est pour ça que je dis que moi, jeune urbaniste, je veux travailler en équipe. C'est que soit en négociation, soit en argumentaire, c'est un peu creux parfois. Et ça, ça me manque.

Sandrine

Il y aurait presque besoin d'un tutoriel pour que l'on puisse vraiment se lancer.

Enquêtrice : *Qu'est ce que vous entendez par cela, un tutoriel ?*

Eh bien, après c'est délicat de dire là il faudrait avoir une personne référente ou quelqu'un qui puisse relire vos travaux de manière confidentielle, privée, qui puisse vous, eh bien finalement comme une personne qui serait là pour vous dire, vos rapports, moi j'ai tel rapport à rendre, est-ce que vous pouvez le lire, est-ce que vous êtes d'accord avec ce que je rends, est-ce que selon vous cela répond aux critères des clients, oui, non, qu'est-ce qu'il faudrait modifier, parce que dans un premier temps, moi j'ai beau avoir un master 2 et des stages, je sais que je ne réalise pas encore des études qui sont parfaites. C'est quand même difficile de cerner tous les enjeux qu'il faut mettre en place et puis après tout ce qui est, pour les études pré-opérationnelles, tout ce qui est chiffrage, des choses comme cela, moi je n'y connais rien.

Sophie

Cet extrait pointe le manque d'expérience de ces jeunes et la perception qu'ils ont de leurs propres lacunes qui ne peuvent être comblées dans l'exercice en indépendant et révèle la contradiction dans laquelle ils se trouvent : quelles sont les compétences qu'un jeune diplômé sans expérience peut valoriser sur un marché concurrentiel ? Comment assurer (à soi-même et à ses clients) de la qualité de son travail en l'absence d'expériences de référence ?

Par ailleurs, ils interviennent dans des collectifs de travail marqués par une relative complexité statutaire qui rend difficile les revendications sur le travail accompli (par exemple la reconnaissance de la propriété intellectuelle) de même que l'identification des responsabilités des uns et des autres. Certains de ces collectifs regroupent, au sein d'une agence, plusieurs travailleurs aux statuts différents : stagiaire, salarié, auto-entrepreneur, adhérent à la maison des artistes...

Le seul salarié est un HMO. On est pas nombreux, il y a 3 associés et on doit être une dizaine, pas plus, 9 ou 10. Et il y a un autre qui est en indépendant à la maison des artistes, qui n'est pas architecte, qui est dessinateur projeteur. C'est la façon dont fonctionne l'agence.

Catherine

Ces collectifs de travail sont des emboitements de différentes structures, le jeune diplômé auto-entrepreneur étant par exemple le sous-traitant d'un prestataire cocontractant une mission avec un mandataire sur un marché public pour une collectivité<sup>11</sup>.

Il ne pouvait pas me payer directement [sur le contrat de recherche] parce que, bon, quand même des auto-entrepreneurs en plus 21 et 23 ans, bon, quand même, c'est un peu jeune. Et donc, en fait, nous, on est rémunérés par un informaticien qui, lui-même, est rémunéré par le projet de recherche. C'est un peu complexe.

François

C'est une étude qui est commanditée par [une collectivité locale]. Et on est trois équipes à répondre en parallèle. L'équipe X, l'équipe Y et il y a l'équipe de Z pour laquelle je travaille.

*Interviewer : Vous êtes chez Z ?*

Non, je suis pas chez Z. Je travaille, je suis prestataire de prestataire. Dans l'équipe Z, il y a l'agence Z et une agence d'archi qui est celle dans laquelle je travaille.

Catherine

Ce sentiment d'isolement est accentué par le fait que ces jeunes diplômés en urbanisme se sentent seuls et atypiques. Ils ne connaissent personne de leur domaine dans leur situation et ne savent pas vers qui se tourner pour échanger et discuter des problèmes concrets qu'ils rencontrent. A ce titre, ils se sont montrés très curieux des résultats de l'enquête, espérant apprendre de l'expérience des autres. A contrario, il est remarquable que les jeunes diplômés qui développement progressivement une approche entrepreneuriale se sont engagés dans cette voie à plusieurs : un groupe (de 2 à 4 personnes) d'anciens camarades de promotion qui s'inscrivent au régime de l'auto-entrepreneur chacun de leur côté et collaborent ensemble sur les missions. Ce constat est toutefois à prendre avec précaution, car il résulte peut être d'un biais de l'enquête. Ces collectifs de travail informels prennent des formes variables, flirtant, là aussi, avec l'illégalité. Gilles, par exemple, facture sur son auto-entreprise des prestations réalisées par sa compagne. Mireille facture une mission réalisée avec une amie auto-entrepreneuse sans avoir anticipé les modalités de répartition des recettes. Doit-elle lui faire à son tour une facture ? Auquel cas elle devra payer les cotisations sociales imposées sur le chiffre d'affaires. Doit-elle lui remettre l'argent au noir ? C'est au cours de l'entretien qu'elle réalise les difficultés auxquelles va être confrontée.

On nous a proposé de nous rémunérer. [...] j'ai fait une facture. Et donc, normalement, on va être rémunérées... Il n'y a pas de souci. Et cette somme-là, je la divise en 2, en fait. Je vais filer une partie à [mon amie]. il me semble qu'elle est devenue depuis auto-entrepreneur. Mais, à l'époque, elle n'avait pas encore son numéro de siret. Donc pour simplifier et parce qu'on a sauté... lorsqu'on nous a proposé de nous rémunérer, on avait peur qu'ils changent d'avis. Donc on a dit oui, oui. Et donc on a envoyé le premier numéro de siret qu'on avait. Donc c'était le mien, mais ça aurait pu être [mon amie].

*Enquêtrice : D'accord. Donc toi, tu vas toucher l'argent. Tu vas le reverser à [ton amie]. Et tu vas lui reverser sur son entreprise ?*

Ça, je n'y ai pas réfléchi. C'est parce que d'ailleurs on était parti sur cette idée-là. J'imagine que... ah, oui, je ne sais pas du tout pour que ce soit... C'est une bonne question parce que sinon... Ou alors est-ce qu'elle peut, elle, le déclarer... Ah, oui, sans facture. Je pense que, là, c'est juste à elle

11 Des similitudes peuvent être identifiées avec les résultats de l'enquête de Nicolas Jounin sur les pratiques de sous-traitance dans le bâtiment et leurs effets sur les collectifs de travail. Elle met en évidence l'invisibilité sociale et professionnelle des travailleurs ainsi que l'affaiblissement de leurs marges de manœuvre (Jounin, 2009)



de... Moi, dans mon idée, c'était de lui filer la moitié, voilà, par versement bancaire et que elle, elle le déclare. Après, c'est à elle de le... enfin, de le déclarer pour que ce soit... que ce soit correct, elle le déclare, ce qu'elle fait son... comment on appelle ça... Moi, j'ai fait ma déclaration, je ne sais pas... [...] C'est vrai que, du coup, elle n'a pas de facture. Ça, c'est vrai que c'est une question que je ne me suis pas posée. Il faudrait que je lui en reparle. Tant que je n'ai pas d'argent, c'est vrai qu'on n'en a pas... on n'en pas rediscuté. Mais c'est vrai que c'est une question qu'il faut... c'est une petite somme, c'est... là on est sur... c'est moins... je crois que c'est moins de 2 000 € [...] sachant que ça, c'est brut. En fait, tu vois, il faut enlever 20 % et après, on divise par 2. Donc c'est vraiment une petite somme.

Enquêtrice: *Si elle, elle re-déclare, elle va devoir... Déclarer.*

On n'en a pas... Ah oui, ça veut dire qu'elle est obligée de le faire au black.

Mireille

Olivier et Michel qui travaillent régulièrement ensemble, qui communiquent ensemble sur leur complémentarité, pourraient se voir requalifier en société. Comme le rappelle Serverin et Levratto (2012), deux personnes qui « travaillent ensemble sur le même projet, de manière récurrente, avec les mêmes clients dans les mêmes locaux » sont aux yeux de l'administration fiscale, des associés. Mais comme Mireille, il semble qu'ils n'aient pas prévu toutes les modalités de cette collaboration car là encore, l'un sous-traite une partie de l'activité à l'autre, sans avoir anticipé qu'étant imposé sur le chiffre d'affaires, il devrait payer des cotisations sociales sur la somme reversée à son collègue. Le décalage le plus grand est rencontré par les personnes qui ont obtenu un contrat de prestation de service en tant qu'auto-entrepreneur après avoir travaillé (en tant que stagiaire voire salarié) pour un employeur souvent public. Du fait de ce changement de statut, et alors que les missions réalisées n'ont pas changé de nature ni d'intensité, ils perdent l'accès aux locaux, à l'infrastructure associée (matériel informatique, ligne téléphonique, adresse électronique au nom de l'institution) et, travaillant de chez eux, se retrouvent isolés par rapport au collectif de travail ce qui engendre des complications dans la réalisation des tâches, notamment par un décalage par rapport aux prises de décisions.

J'ai dû créer ma propre adresse électronique au nom de ma pseudo société, et tous les mails m'étaient transférés, mais du coup ce n'était pas une façon de travailler agréable parce que j'avais toujours du retard dans les transferts de mails, des mails qui n'étaient pas transférés, du coup ce n'est vraiment pas idéal. [...] dans tout ce qui est le suivi des projets il y a beaucoup de choses qui se passent, c'est vraiment en direct, et du coup c'était vraiment pas idéal d'être isolé et pas avec mes supérieurs.

David

Pour y faire face, ils usent de stratagèmes pour rester physiquement au sein de la structure : indiquer dans le contrat le besoin de réaliser la mission dans les locaux, déclarer à l'accueil du bâtiment être en réunion toute la journée dans les services.

Il y avait un truc chiant aussi. C'est que quand j'étais stagiaire, j'avais un badge. Je badgeais pour aller au [lieu de travail]. Et j'avais un bureau. Mais, n'étant plus stagiaire, je ne pouvais plus avoir ce bureau et plus de badge. Donc en fait la nature de mon travail se modifiait considérablement. Notamment, tout le boulot de secrétariat nécessitait une présence importante dans les locaux. Il faut être en contact, pouvoir réagir rapidement, aller d'un service à l'autre pour régler des problèmes de réservation de salle, de photocopieuse, enfin tous ces trucs liés à l'intendance, qui nécessitent une présence. Alors, moi, je n'avais pas le droit... j'avais demandé un peu à la personne qui gère les ressources humaines de savoir si c'était possible pour moi d'être présent malgré tout. Et c'était un n'iet complet. Parce que ça s'avérait que ce n'était pas une mission de service, mais un rapport de travail salarial caché.

Enquêtrice : *Et donc, eux, ils voulaient s'en protéger ?*

Gilles : Oui, ils voulaient s'en protéger. Alors ce qu'on a fait, c'est que moi, dans le contrat, j'ai expliqué qu'une de mes missions, c'était une mission d'assistance auprès [du commanditaire]. Ce qui nécessitait des jours de présence au [lieu de travail]. Donc, grosso modo, le rythme de travail, c'était j'allais 2 jours/semaine au [lieu de travail].

Gilles

### 3. Les subjectivités des jeunes diplômés auto-entrepreneurs

En s'appliquant à comprendre comment ces jeunes diplômés s'adaptent, composent, apprennent dans cette situation nouvelle, l'enquête révèle les sentiments ambivalents de ces jeunes auto-entrepreneurs, reflétant les ambiguïtés du régime, de ses principes et objectifs originels. Il s'agit de comprendre le sens que ces auto-entrepreneurs donnent à leur travail et à leur situation en analysant les discours et accommodements qu'ils se construisent. Les conditions d'entrée dans le régime, les modalités d'organisation du travail, le type et le nombre de missions effectuées, les modalités et conditions d'exercice de l'activité (isolé ou en entreprise, ponctuel ou de long terme...), les formes des relations avec les clients, les projets professionnels (développer l'entreprise ou devenir salarié), les attitudes et discours face à cette situation permettent d'identifier différentes perceptions du régime de l'auto-entrepreneur par les jeunes diplômés. Leur rapport à la condition salariale est plus ambigu que les présupposés de la création du régime le laissent supposer. Ces différentes significations s'appuient sur des usages caractérisés par des rapports au travail et à l'emploi<sup>12</sup> différents qui produisent des identités pour soi et pour autrui, parfois divergentes, entre salariat, activité, indépendance et professionnalisme :

- les auto-entrepreneurs subordonnés<sup>13</sup> : le plus souvent intégrés dans l'entreprise cliente, réalisant des tâches en cohérence avec leur qualification ; les conditions matérielles de l'activité révèlent l'existence d'une subordination salariale.
- les auto-entrepreneurs en insertion : isolés, réalisant des tâches ponctuelles en sous-traitance, la situation est perçue comme un mode d'insertion professionnelle pour accéder à l'emploi salarié. Pour cela, ils adoptent une démarche de chômeur entreprenant. L'essentiel est d'être (ou de paraître) en activité.
- les auto-entrepreneurs indépendants : ils jouent progressivement le jeu de l'entrepreneuriat, cherchent à développer leur auto-entreprise par différentes stratégies, et à gagner leur indépendance vis-à-vis des premiers clients, potentiels concurrents sur les marchés. L'objectif du salariat s'éloigne voire est rejeté.

Ces différentes situations sont réparties de manière quasiment homogène, par tiers, au sein de la population étudiée. Ces différentes situations révèlent comment ce régime (et ses usages) brouillent les frontières entre salariat et indépendance, entre subordination et entrepreneuriat.

#### Les subjectivités des jeunes entrepreneurs

	Juridique	Relation au collectif	Relation au donneur d'ordres (DO) et au client	Perspectives	Rapport à l'emploi	Rapport au travail	Identité pour soi	Identité pour autrui
<b>subordonné</b>	Requalification en salariat possible mais loyauté vis-à-vis du client	Intégré au sein d'un collectif	en lien avec le client et le DO mais loyauté avec client	Stabilisation par le salariat	Critique. Conscients de leur précarisation	En lien avec la qualification, conforte identité professionnelle	Salarié	Salarié indépendant <sup>1</sup>
<b>en insertion</b>	Aucun recours	Aucune ou faible	en lien avec client mais pas le DO	Perdus (développer l'entreprise ou chercher un travail)	Acceptée car perçue comme transitoire dans un parcours d'insertion	Sous traitance Tâches subalternes	Actif	Actif
<b>indépendant</b>	Relations partenariale avec client. Risque de requalification des partenariats	Logique de réseau	en lien avec le client et le DO mais concurrence avec le client	S'installer dans l'indépendance	satisfait	De la sous traitance à l'affirmation d'une identité professionnelle	Indépendant	Professionnel

Source : Elsa Vivant

12 Catherine Faure-Guichard définit le rapport au travail comme « position des individus par rapport au contenu de l'activité professionnelle exercée et par rapport au sens de cette activité professionnelle » et le rapport à l'emploi comme « position des individus par rapport au fait d'exercer une activité professionnelle et par rapport au type d'emploi occupé, c'est-à-dire la condition juridique d'exercice » (Faure-Guichard 1999 ; Dubar 1998)

13 Les dénominations de ces idéo-types n'est pas encore stabilisée.

### **3.1. Auto-entrepreneur subordonné**

Dans leurs comportements, discours, revenus, et conditions de travail, Les auto-entrepreneurs subordonnés constituent un groupe très différent des deux autres catégories d'auto-entrepreneurs. Ils exercent leur activité pour un seul client en même temps, et n'ont pour la plupart eu qu'un seul client au moment de l'entretien. Ils exercent des missions longues (plusieurs semaines au minimum voire plusieurs mois), même si ils n'ont généralement pas de contrat ou de lettre de mission pour fixer à l'avance les termes de l'activité. Ils ne cherchent pas de nouveaux clients ni à développer leur activité, plus rémunératrice que la moyenne des enquêtés : le chiffre d'affaires mensuel moyen est de 1 733 euros et la médiane : 1 375 euros. Nul ne gagne moins de 950 euros par mois. Ils sont intégrés au sein de la structure cliente et leurs activités correspondent à leur qualification. Les modalités objectives d'exercice de leur activité relèvent de la subordination salariale, et sont perçues comme telles.

#### **3.1.1. Quand l'employeur devient client**

Comme la plupart des auto-entrepreneurs enquêtés, ils ont été invités à créer leur entreprise en lieu et place d'un emploi salarié, soit à l'issue d'un stage, soit au cours d'un entretien d'embauche. A l'issue d'un stage, l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur permet de poursuivre une mission en contournant les limites de durée des stages, sans recourir à un statut salarié, qui impliquerait une forte hausse du coût salarial pour l'employeur. Après la mise à l'épreuve et la formation en interne du stagiaire, le prolongement de la mission exprime la satisfaction de l'employeur qui pourtant maintient le jeune diplômé dans une situation précaire, peu couteuse ni engageante. Les employeurs recourant à ces pratiques ne sont pas tous, loin s'en faut, des petites entreprises menacées ou aux capacités de croissance incertaines : établissements publics, ministères, agence de grande renommée ont suggéré ces jeunes diplômés à devenir des prestataires en lieu et place d'un contrat de travail. Ainsi, au cours d'un entretien d'embauche dans la célèbre agence P, le recruteur a expliqué à Mélanie que l'agence ne recrutait plus et ne recourait désormais qu'à des indépendants, par exemple sous le régime de l'auto-entrepreneur. L'employeur de Denis souhaitait le recruter comme stagiaire, mais n'étant inscrit dans aucune université, il ne pouvait signer de convention. Il lui a été alors proposé de devenir auto-entrepreneur, le laissant espérer un contrat de travail à moyenne échéance. Gilles, Mireille et David ont vécu la même situation : en poste (stagiaire ou salarié) dans un établissement public, à l'issue de leur contrat, ils ont été invités à devenir prestataires pour terminer leur mission. Pour cela, ils ont d'abord rédigé le cahier des charges de l'appel d'offres auxquels ils devaient concourir, publié assez discrètement l'offre et répondu à l'appel. A la demande du client, David a rédigé deux autres réponses fictives sous des noms d'emprunt, pour maintenir l'apparence de la mise en concurrence. Ces libertés avec le code des marchés publics ne sont pas de simples accommodements ou arrangements. Elles constituent des irrégularités passibles de poursuites. L'entrée dans la vie active se double ainsi d'une entrée dans l'irrégularité et d'un apprentissage des détournements des règles. Les interviewés sont conscients que ces pratiques ne sont « pas forcément très légal[es] ». Ils qualifient la situation de « drôle » « marrante » « fantastique », énonçant ainsi un certain détachement par rapport à des pratiques auxquelles ils ont du se soumettre sans pour autant les approuver<sup>14</sup>.

L'absence d'alternative et les besoins financiers ne suffisent pas à expliquer leur consentement. Aucun n'évoque clairement le choix de l'auto-entrepreneur comme alternative au chômage, ni ne développe de discours de valorisation de soi par cette expérience (à l'inverse des deux autres catégories). La qualité d'une relation de travail préalable les convainc de poursuivre la collaboration, malgré les aléas financiers et juridiques d'une relation d'emploi dégradée. La conviction que cette expérience servira leur projet professionnel soit par l'expérience acquise soit par les réseaux qui pourront être développés, facilite l'adhésion. L'employeur de Denis lui

<sup>14</sup> De même, S. Abdelnour pointe comment la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques conduit les responsables d'une direction des études d'un ministère, à transformer les emplois non titulaires en prestation de service via l'inscription forcée des agents contractuels au régime de l'auto-entrepreneur (Abdelnour 2012).

laisse espérer un contrat de travail à moyen terme<sup>15</sup>. La mission de deux mois de David n'est que transitoire, le temps d'entrer dans une nouvelle année budgétaire pour pouvoir établir un contrat de travail. Travailler sous un régime d'auto-entrepreneur apporte une souplesse dans la gestion du temps qui permet de développer par ailleurs une activité personnelle. Le prestige du client ainsi que l'intérêt de la mission contribuent également à l'acceptation ces conditions de travail. Enfin, les difficultés réelles ou supposées de l'employeur peuvent conduire à accepter des conditions de travail précaires. Ainsi, Bertrand distingue les situations des employeurs avant de consentir à travailler comme prestataire en lieu et place d'un contrat salarié. Lors de sa recherche d'emploi, il a été choqué par les propositions d'entreprises bien établies qui lui demandaient de devenir auto-entrepreneur. Il raconte certains de ces entretiens d'embauche :

On vous demande « vous connaissez le statut d'auto-entrepreneur ? » Au début, vous leur dites « oui, mais pas plus que ça ». Ils vous disent : « c'est très bien que vous le preniez, c'est un statut qui est avantageux pour vous ».

Bertrand

Il s'offusque : « je n'ai jamais accepté. Ils se foutent de la gueule du monde ! ». L'entreprise pour laquelle il travaille aujourd'hui et pour laquelle il accepte de travailler sous le régime de l'auto-entrepreneur vient d'être créée au moment de l'embauche et son patron explique ses contraintes à ses collaborateurs pour les convaincre de travailler sous le régime de l'auto-entrepreneur.

C'est vraiment juste qu'il n'a pas la possibilité financière et matérielle. Je le sais très bien parce que, bon, on est très proches et je connais ses comptes, etc. Et je sais qu'il n'a pas la possibilité financière d'avoir une masse salariale. [...] je sais très bien comment ça fonctionne. Je sais très bien quels sont ces... Il est très transparent avec nous là-dessus parce qu'il a le coût de sa structure, son bail de location, on sait tout ça, le coût... [...] ça serait mieux qu'on ait un salaire, mais c'est pas possible en fait. Franchement, je pourrais lui en vouloir si, à un moment, il avait une situation établie.

Bertrand

### 3.1.2. Un état de subordination avéré

La situation des personnes enquêtées peut être qualifiée de salariat déguisé : le régime d'auto-entrepreneur dissimule un rapport de subordination à un donneur d'ordre unique ou majoritaire. La subordination<sup>16</sup> entre travailleur et employeur-client est réglementée par la mise en place du contrat salarial, par lequel chaque partie s'engage vis-à-vis de l'autre : le salarié vend sa force de travail en contrepartie d'un salaire et de droits sociaux protecteurs auxquels l'employeur contribue, notamment via le paiement des cotisations sociales finançant ces droits sociaux (assurance maladie, chômage, retraite) (Castel 2009 ; Levratto, Serverin 2009). Elle peut être difficile à prouver. Les conditions de travail en sont un indice : travailler à temps plein dans les locaux du client qui fournit le matériel informatique (et des licences coûteuses) et respecter ses horaires. Elle est également révélée par l'impossibilité de rechercher de nouveaux clients et d'élargir son portefeuille de donneurs d'ordres soit que les compétences professionnelles et le réseau personnels ne le permettent pas, soit que l'activité mobilise tout le temps et toute l'énergie de l'auto-entrepreneur. Les personnes devenues auto-entrepreneurs après un contrat de travail avec le même client peuvent être considérées, de fait, en situation de subordination.

La dissimulation de travail salarié, par laquelle l'employeur n'assume pas ses obligations et contourne le paiement des cotisations sociales, est un délit pénal. En cas de subordination avérée, les relations peuvent être requalifiées en contrat de travail ouvrant l'accès aux droits sociaux adossés au salariat. Dans les faits, les requalifications sont rares (difficulté à prouver la subordination, rareté des contrôles), protégeant les employeurs des lourdes sanctions qu'ils

15 Un an plus tard, lassé d'attendre ce contrat, Denis prépare les concours de la fonction publique tout en poursuivant cette mission.

16 L'état de subordination est défini comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné » (cité dans Levratto, Serverin 2009).

encourent (exclusion des marchés publics, interdiction d'exercice, voire peine d'emprisonnement). Elle peut, en théorie, se retourner contre l'auto-entrepreneur, accusé de travail dissimulé et condamné à verser les cotisations sociales supplémentaires, alors même qu'il s'est vu imposé cette situation (Fayolle, Periera 2012). Aucun enquêté n'envisage de se lancer dans des négociations de requalification. La peur de perdre le contrat ne paraît pas être le motif principal de ce renoncement. La perspective de la signature d'un contrat de travail peut avoir été préalablement acquise, le recours à l'auto-entrepreneuriat n'étant qu'un entre deux. D'autres ont su, dès le début de l'activité, négocier de bonnes conditions de rémunération, comme Mélanie qui se dit satisfaite de ses conditions d'emploi et des missions qui lui sont confiées et qui a, depuis l'entretien, changé de statut (exercice en libéral) suite au dépassement des seuils.

Cette subordination est explicitement ressentie par les auto-entrepreneurs concernés, conscients de la proximité de leurs conditions de travail avec celles des salariés.

Objectivement j'ai un fonctionnement de, quasi salarial, donc à travailler tous les jours à l'agence, avec des horaires, avec la flexibilité qui va avec une activité d'agence [...] disons comme un salarié. [...] je suis quand même très intégré au fonctionnement de l'agence, et donc il y a pas de, enfin c'est un accord qui est complètement tacite puisqu'il y a pas de contrat [...] c'est une forme de salariat, disons sans contrat, qui permet de ne pas payer de charges à mon patron.

Mathieu

Si cette expérience contribue à la construction d'une identité pour soi de salarié, les attitudes et réactions de l'entourage, en particulier du client, génèrent un flou quant à l'identité pour autrui que la situation véhicule. Malgré la grande similitude des conditions d'exercice, la cohabitation chez le client avec des salariés révèle des différences entre salarié et indépendant. Ainsi, dans l'agence P. où Mélanie travaille, rien ne distingue au quotidien, dans la répartition des tâches et les relations de travail, les salariés des indépendants. Sa situation engendre un certain flou quant à la désignation de sa position (et de son identité professionnelle), qui se traduit par des questions très matérielles : qui va payer ses cartes de visite ? Qu'indique-t-elle dessus ? Comment peut-elle être identifiée par les clients finaux (les clients de son client) comme travaillant pour l'agence P. tout en étant indépendante ? Comment peut-elle obtenir une adresse électronique @agenceP.com ? Peut-elle avoir droit à suivre des formations ou doit-elle les payer elle-même ? Elle remarque également que les salariés bénéficient de ticket restaurant et d'un comité d'entreprise, fermé aux indépendants. L'ambiguïté au sein de l'agence est entretenue par le client-employeur lui-même qui a convoqué les indépendants travaillant dans l'agence (ils sont nombreux, avec différents statuts juridiques) pour un entretien d'évaluation de fin d'année, au même titre que les salariés, entretien auquel les indépendants ont refusé de se soumettre. Exerçant la même activité que pendant son stage, Gilles ressent une confusion que ni lui, ni son supérieur, ni ses interlocuteurs ne dissipent : est-il stagiaire, prestataire, entrepreneur ? De par son expérience déjà longue dans la structure et l'approbation de son travail et de ses compétences signifiées par le renouvellement de sa mission sous un statut de prestataire, il souhaite ne plus être assimilé au statut dévalorisant de stagiaire. Pourtant il ne sent pas en droit de se présenter comme un bureau d'études, au même titre que ceux avec lesquels il collabore et qui ont déjà un large portefeuille d'activités. Il rejette également l'identité d'entrepreneur qu'il prend à la plaisanterie. Alors qui est-il ? Quels sont sa place et son rôle dans la structure ? Autant de confusions qui l'ont « foutu mal à l'aise ». D'un côté, leurs conditions de travail sont proches de celles des salariés, par la subordination de fait dans laquelle ils se trouvent et par le contrôle qu'exerce le client sur eux et leur travail. De l'autre, la dilution des responsabilités, l'incertitude sur la durée et la rémunération de la mission, et la perte des droits sociaux attachés au salariat les rapprochent d'une situation d'indépendant. On pourrait alors reprendre l'expression de Bertrand pour qualifier leur identité pour autrui : salarié indépendant.

On nous a demandé de faire comme tous les salariés. Au même titre que les salariés, de faire un bilan de nos compétences. [...] Ils ne l'ont pas fait. Parce que si on le fait, ça rime à quoi ? Parce que nous, on est des sous-traitants, soi-disant. On ne fait pas un bilan de compétences avec son sous-traitant. [...] On le prend ou on le prend pas. Mais on ne lui demande pas de faire un bilan.

Mélanie



### 3.1.3. Résister à l'auto-entrepreneuriat forcé

Plus qu'une situation d'entrepreneuriat de nécessité, ils expriment un sentiment d'auto-entrepreneuriat forcé. Contrairement aux autres auto-entrepreneurs, que l'idée avait parfois effleurés, ils n'avaient jamais imaginé créer une entreprise un jour. Le salariat était non seulement leur projet pour l'entrée dans la vie professionnelle, mais aussi pour la suite. Leur réticence fait écho à leur aspiration et leurs convictions personnelles dans le salariat comme cadre de travail protecteur, le salarié étant tenu à distance des préoccupations administratives de la gestion de l'activité : relations avec les administrations fiscales et les organismes sociaux, relations avec les clients ou commanditaires, gestion et comptabilité de l'entreprise, etc. Gilles, qui avait tenté l'expérience d'une thèse sans financement stable, a déjà eu l'expérience de situation de travail dans des cadres juridiques flous et des abus que ces situations rendent possibles. Echaudé, il aspire à une situation stable et s'est résigné temporairement et exceptionnellement à accepter cette situation. Au moment de l'entretien, il a trouvé un emploi stable et est toujours inscrit au régime de l'auto-entrepreneur pour réaliser des missions ponctuelles.

Loin d'être résignés, les auto-entrepreneurs subordonnés ont, vis-à-vis de leur situation, une position critique et politique plus affirmée que les autres. Si elle peut les « arranger » à titre individuel (comme Mathieu qui profite de cette flexibilité pour professionnaliser ses activités artistiques), ils ont davantage conscience que les autres auto-entrepreneurs rencontrés des enjeux politiques du dispositif et de ses dérives, dont ils sont les cobayes et les victimes. Selon eux, la mise en œuvre du régime de l'auto-entrepreneur s'inscrit dans un contexte de dégradation continue des conditions de travail, en particulier pour les jeunes. Ils comparent leur situation avec celles des stagiaires (et au recours abusif aux stages) ; l'auto-entreprise est alors perçue comme une mise à l'épreuve supplémentaire du long parcours de combattant que constitue l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés.

Moi cela me fait penser au statut des stagiaires, [...] il y a quand même une, une arnaque aux jeunes, une espèce de période initiatique, de bizutage de l'emploi pendant laquelle on est soit mal payé, soit précaire, pour après accéder à un emploi stable [...] les stages [...] c'est du dumping, [l'étudiant] se fait quand même exploiter, l'auto-entrepreneur, c'est la même logique pensée d'une façon différente, c'est aussi moins de charges, il y a des allègements de charges pour les auto-entrepreneurs, c'est moins pour la sécu, moins pour les caisses de retraite, moins pour le chômage, donc, oui, oui, c'est quand même la même logique, c'est de la flexibilisation du marché du travail c'est assez évident.

Mathieu

Je vide mon sac, non, mais par rapport aux stages, enfin j'ai l'impression qu'il y a en fait une sorte de gradation dans l'entrée dans la vie professionnelle, on fait d'abord ses études, et puis après on fait un stage, et puis si on a de la chance on trouve un travail, si on n'en a pas, on refait parfois un stage, et dans mon cas je crée une auto-entreprise pour pouvoir continuer quelque part à faire un peu un stage avec l'opportunité d'avoir un contrat au bout, et pour moi le statut d'auto-entreprise c'est aussi une, une sorte de stage amélioré ou la possibilité pour des personnes de faire un stage alors que légalement elles ne pourraient plus en faire, je trouve qu'il y a une certaine continuité en fait dans la chose, malheureusement, et que cela se retrouve quand même quelque part, là, c'est une sorte de précarité de stagiaire, tout en ayant des responsabilités un peu plus élevées.

Denis

Ils ne sont pas dupes et remarquent que cet usage du régime est un détournement de sa fonction originelle aux bénéfices des employeurs. Ainsi Mathieu a une analyse très fine d'une situation qu'il subit. Il déplore la perte des droits sociaux associés au salariat

On est quand même complètement sorti du système de prestations sociales, il n'y a pas le chômage, il n'y a pas de garantie, il n'y a pas de droit à la formation, il n'y a pas de garantie de durée à la fin du contrat, cela peut s'arrêter du jour au lendemain, oui sincèrement oui c'est inférieur au salariat.

Il comprend les enjeux idéologiques que véhiculent les discours et usages contradictoires du régime

C'est très libéral comme façon de fonctionner, c'est pas de protection, [...] c'est une précarité [...] du point de vue du patron, c'est complètement rationnel de le faire, [...] c'est quand même une concession qu'on impose à des travailleurs, et voilà mais c'est au niveau national, je trouve qu'il y

a quelque chose d'assez mesquin dans la façon dont ce statut a été présenté, et est géré, surtout c'est qu'il est présenté comme une aide aux créateurs d'entreprises alors que, c'est quand même un gros outil de salariat.

Il est conscient de l'irrégularité de l'usage du régime que son employeur lui impose.

Par rapport au fait qu'un auto-entrepreneur facturait toute l'année, à la même entreprise, au même client alors que sur le papier il y a écrit dans les textes de loi, c'est pas du salariat, et qu'il doit pas y avoir de rapport de subordination et dans les faits cet aspect-là du statut il est quand même assez bafoué, politiquement je ne trouve pas cela défendable.

Selon lui, il faudrait davantage de règles et de contrôles pour éviter la « déviation du système » que constitue le salariat déguisé imposé. Il craint d'avoir enclenché un cercle vicieux et de ne plus pouvoir accéder au salariat, que ce soit chez son employeur-client actuel ou ailleurs. Comment convaincre un employeur de sa valeur alors que l'on a déjà accepté les conditions dégradées et la dévalorisation que constitue le recours au régime de l'auto-entrepreneur ? N'ayant pas droit aux allocations chômage, il se sent d'autant plus vulnérable qu'il ne peut pas assumer une perte d'activité.

Une fois qu'on a dit oui, on a mis le doigt dedans, en fait, on est condamné à rester auto-entrepreneur jusqu'à avoir acquis suffisamment d'expérience, ou en avoir suffisamment marre pour se vendre ailleurs sur le marché du travail [...] je pense qu'en général c'est quand même plutôt néfaste comme fonctionnement, parce que une fois qu'on a dit oui à un employeur donné, c'est nettement quand même plus difficile de se faire valoriser un contrat quand on le demande, [...] si je changeais d'emploi je ne voudrais surtout pas que cela se sache, par rapport à un autre [...] donc le statut cela me paraît pénalisant pour une trajectoire de carrière on va dire.

Mathieu

Cette conscience politique se traduit par différentes formes de résistance et par un désintérêt porté au régime, à ses spécificités et ses contraintes. Forme de résistance passive, ils font davantage d'erreurs que les autres, disent ne pas comprendre leurs droits, se désintéressent des contraintes de gestion qu'implique l'exercice en indépendant, comme Mireille qui reconnaît, « je n'y mets pas du mien. Il faudrait que je me pose et que je lise correctement les documents au lieu de faire ça par-dessus l'épaule » et titulaire d'un doctorat, auto-entrepreneuse par hasard, victime de plusieurs arnaques par défaut d'investissement dans la gestion de l'entreprise, aspire à sortir du dispositif et rester dans un cadre salarié jugé plus simple.

Alors moi, en plus, je suis particulièrement bordélique. Donc, moi, on m'avait promis que c'était super simple. En fait, ce n'est pas du tout simple pour une personne aussi débrouillardé que moi dans ces... enfin, c'est pour ça que je vous dis que je ne suis pas faite pour être auto-entrepreneur et qu'un salaire tous les mois, ça me convient mieux. [...] pour être honnête, je pense que je vais arrêter très vite d'être auto-entrepreneur parce que ça ne me convient pas du tout. [...] Et ça m'emmerde profondément, même si c'est très peu de papier, déjà, je gère très mal toute cette paperasse.

Mireille

Ils ne font pas de nécessité vertu : ils ne cherchent pas à valoriser cette expérience pour se mettre en scène comme un individu entreprenant (contrairement aux autres auto-entrepreneurs). Ils rejettent l'identification comme entrepreneur que sous-entendrait le nom du régime auquel ils sont inscrits. Denis se moque de l'usage du terme entreprise pour présenter son activité, qu'il qualifie comme une « sorte de contrat de travail ». Pour lui, un chef d'entreprise est un manager qui a une « capacité de décision », de « projection dans l'avenir », et de « faire fructifier un projet ». Le risque est aussi un élément important dans l'engagement du chef d'entreprise, par exemple par un investissement financier personnel dans le projet d'entreprise. Dans son cas, « le terme de chef d'entreprise, quand on l'applique à une auto-entreprise c'est un petit peu ridicule ». Il tourne sa situation en dérision « plutôt que d'en faire une fierté » en se présentant comme « chef de son auto-entreprise ». De la même manière Gilles, qui n'est « pas très fan de ce truc d'auto-entrepreneur » et n'a jamais été trop séduit par « le mythe entrepreneurial », plaisante avec ses amis en se moquant de sa position de patron qui aurait « viré de bord ». Ils rejettent l'idée que le régime de l'auto-entrepreneur soit un régime de soutien à la création d'entreprises. Leur expérience atteste d'une finalité tout autre : le contournement du droit du travail.



Ces auto-entrepreneurs sont très critiques vis-à-vis de cette relation d'emploi qu'ils jugent dégradée (par rapport au salariat) et irrégulière. Ils l'acceptent néanmoins, car leur travail, c'est-à-dire les missions et conditions d'exercices (intégrés dans une équipe), contribue à leur socialisation professionnelle, à leur apprentissage d'un métier qu'ils pratiquent, et à la construction de leur identité professionnelle. Rejetant la qualification d'entrepreneur, leur identité pour soi est celle d'un salarié, mais la relation d'emploi entretient une confusion entre identité de salarié et d'indépendant. Emerge alors une identité pour autrui hybride : le salarié indépendant.

Si le terme auto-entrepreneur entretient la confusion autour des différents usages du terme entrepreneur, le terme « travailleur indépendant » n'est pas plus approprié au vu des relations de dépendance voire de soumission entretenues par les employeurs-clients. Dans ces cas-là, le terme de « travailleur externalisé », « travailleur indépendant subordonné » paraît plus exact.

Ces auto-entrepreneurs sont très critiques vis-à-vis de cette relation d'emploi qu'ils jugent dégradée (par rapport au salariat) et irrégulière. Ils l'acceptent néanmoins car leur travail, c'est-à-dire les missions et conditions d'exercices, contribue à leur socialisation professionnelle, à leur apprentissage d'un métier qu'ils pratiquent, et à la construction de leur identité professionnelle. Rejetant la qualification d'entrepreneur, leur identité pour soi est celle d'un salarié, mais la relation d'emploi entretient une confusion entre identité de salarié et d'indépendant. Emerge alors une identité pour autrui hybride : le salarié indépendant.

## 3.2. Auto-entrepreneur en insertion

Une majorité d'interviewés, à la recherche d'un emploi depuis plusieurs mois, s'inscrivent à ce régime, soit à la suite d'une sollicitation soit par calcul personnel, dans l'espoir que l'affichage « auto-entrepreneur » sera un moyen efficace de s'insérer sur le marché du travail. Ils s'inscrivent au régime pour réaliser une mission très ponctuelle en sous-traitance, souvent à domicile, expérience rarement renouvelée. Le contenu de leurs missions traduit une forte fragmentation de l'activité. Ils réalisent des tâches ponctuelles (cartographie, rédaction) sans avoir été associés à l'ensemble de la réflexion ou du projet. Les quelques (voire uniques) missions effectuées ne génèrent pas suffisamment de revenus pour vivre de cette activité, les contraignant à la pluriactivité (c'est-à-dire exercent une activité dans un autre domaine pour assurer leur subsistance). Le chiffre d'affaires mensuel moyen est faible (900 euros), et la médiane (500 euros) révèle les très fortes disparités entre une majorité qui dégage un très faible chiffre d'affaires, et quelques exceptions dont l'activité se pérennise, permettant de générer un chiffre d'affaires conséquent (jusqu'à 3000 euros mensuels).

### 3.2.1. Etre actif, malgré tout

Davantage que pour les autres jeunes diplômés, s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur leur paraît être la condition nécessaire pour « pouvoir travailler » avec des entreprises qui ne « peuvent pas » embaucher. Sandrine est persuadée que si n'elle n'avait pas accepté de travailler dans ces conditions, elle serait au chômage ou cantonné à l'exercice de jobs alimentaires. Ainsi, ils intériorisent les contraintes financières (baisse des commandes publiques engendrée par la crise des finances publiques ; coût salarial élevé) et administratives qui pèse(raie)nt sur les employeurs-clients, contraintes auxquelles il faudrait s'adapter en se montrant plus docile et flexible. Ils acceptent de se rendre plus employables en s'inscrivant au régime de l'auto-entrepreneur, proposant une forme d'externalisation de la gestion des ressources humaines aux employeurs. Or, les démarches administratives n'ont pas disparu. Elles sont désormais assumées par le travailleur auto-entrepreneur lui-même, ce qui ne va pas sans difficultés. Le travailleur auto-entrepreneur assume les risques à la place de l'employeur : flexibilité et incertitudes des commandes, des revenus et des engagements. Ainsi, s'étant engagée dans une réponse à appel d'offres, Laure attend la réponse pendant plusieurs semaines. Pendant ce temps d'attente, elle n'est pas rémunérée, mais hésite à s'engager sur d'autres projets, à démarcher d'autres employeurs ou clients, de peur de ne pas pouvoir assumer tous ses engagements en cas de réponse positive.

Quand on me demandait un peu ce que je faisais et que je disais que j'étais devenue une auto-entrepreneuse, pour faire [des tâches], j'avais l'impression que pour les gens, tout de suite c'était un truc un peu plus concret, ils disaient, « ah d'accord », et tout cela, donc forcément moi je trouvais cela plutôt agréable quoi, parce que c'est toujours un peu la question, « où est-ce que tu en es, tu fais quoi », et du coup le flou n'est jamais très, et du coup comme je sentais que pour les gens cela prenait une forme beaucoup plus concrète, j'étais plutôt contente...

Lucie

Ca change quelque chose que ça rend concret et visible le travail que je fais. C'est-à-dire que c'est plus facile d'expliquer aux gens [...] le fait de dire : eh bien, voilà, je me suis mis auto-entrepreneur et je fais une mission pour [X], j'ai un contrat avec [X], eh bien, voilà, ça fait plus... ça rend plus simple et plus visible.

Magali

D'une manière similaire aux jeunes intérimaires en insertion (Faure Guichard 1999), l'inscription au régime est vécue comme une modalité de construction d'une identité d'actif, un moyen de s'insérer dans le marché du travail, de prouver son activité malgré des relations d'emploi très instables et une activité souvent limitée. Etre auto-entrepreneur est également un moyen de donner un cadre à des activités atypiques et fragmentées, que l'on peut expliquer simplement. Ils minimisent la faiblesse de leur activité, comme Marie (qui n'a effectué qu'une mission de deux jours depuis son inscription, 8 mois plus tôt) qui dit n'avoir « pas énormément de contrats ». Julie, elle, essaye malgré tout d'y trouver quelques améliorations, sans être dupe

La situation serait pire si j'étais au chômage, donc je crois pas que ce soit, disons que c'est malgré tout une petite amélioration de mon statut même si, même si elle est assez minime en vérité sur le marché de l'emploi [...] dans le fond cela change pas grand-chose à ma situation parce que je n'ai qu'un seul client, j'ai eu deux missions ponctuelles donc je suis pas intégrée maintenant au marché du travail, je ne suis pas, ma situation n'est pas stabilisée.

Julie

Certains vivent mal cette situation, perçue comme un déclassement.

Enquêtrice : *comment vous imaginiez votre début de carrière professionnelle ?*

Pas comme cela, c'est sûr, [...] au final trouver un stage c'était déjà la guerre et avoir un job après c'est pire encore.

Sophie

Après une première phase d'enthousiasme, Lucie réalise, derrière l'attrait et l'illusion de l'indépendance et de la liberté, la précarité de la situation et se demande, *in fine*, si elle a fait le bon choix.

Au début en fait, je me suis vraiment dit : oh, c'est un peu ce qu'il me faut parce que je suis plutôt quelqu'un d'indépendant, qui a besoin de pouvoir, je ne sais pas, accepter, refuser une mission selon le besoin financier du moment, plutôt dans une démarche de création de projets, d'aller à la rencontre un peu des, enfin, j'ai un peu cette idée que c'était une dynamique qui me correspondait bien, après j'ai assez vite déchanté en me rendant compte que c'était juste hyper précaire, [...] j'ai l'impression que cela institutionnalisait plus une précarité qu'autre chose [...] ces derniers temps je me demandais si le profil d'auto-entrepreneuse n'aurait pas existé, on aurait été obligé de me faire un contrat aidé, je pense, et du coup j'ai l'impression que cela autorise à précariser. [...] le bilan n'est pas hyper positif dans le sens où, oui je ne sais pas, en fait, dans le fond, j'ai un peu l'impression quand même pas de m'être fait avoir, mais du coup, d'avoir rendu possible, je ne sais pas, ma précarisation.

Lucie

### 3.2.2. Avant le salariat, l'auto-entreprise

Leur identité professionnelle n'est pas encore pas très affirmée. De par leur inexpérience, ils ne se sentent pas légitimes pour proposer leurs services. Plusieurs enquêtés expriment ce sentiment d'inexpérience, de doute quant à leurs compétences professionnelles, révélant une identité professionnelle encore en construction.

Je ne me sens pas forcément la capacité de réaliser une étude correcte sur laquelle je peux être payée sans avoir forcément une relecture professionnelle avant de la rendre au client en fait.

Sophie

Je trouvais que c'était très prétentieux de penser que j'étais complètement formée. [...] je ne pense pas être si indépendante que ça.

Sandrine

Cela révèle une contradiction majeure à la création d'entreprise en sortie d'études. Quelles sont les spécificités, les compétences particulières d'un jeune diplômé ? Qui plus est dans des domaines, comme l'urbanisme, l'architecture, le conseil, où la complexité des situations d'intervention et les évolutions permanentes du contexte d'action renforcent l'importance de l'expérience professionnelle pour valider les compétences et savoir-faire professionnels. Ces jeunes auto-entrepreneurs voient dans ce recours un moyen de « se lancer ». Ils espèrent que l'auto-entreprise générera des réseaux qu'ils pourront mobiliser dans une recherche d'emploi. La création d'entreprise est ici envisagée comme un moyen d'accéder à l'emploi, alors que créer une entreprise s'opère généralement après s'être forgé une expérience et un réseau au sein d'une entreprise pour ensuite créer sa propre structure. B. Girard dans son analyse des conditions de développement d'une entreprise, part d'ailleurs du postulat que tout créateur d'entreprise construit des arbitrages en fonction des avantages et désavantages de la condition salariée par rapport à la création d'entreprise. De ces possibilités d'arbitrage dépendrait la capacité d'une entreprise à se développer. Or l'absence de réseaux professionnels, de confiance en soi et en ses compétences, la création sous contrainte, sans financement et isolée, sont des entraves à la survie des entreprises (Girard 2007, Hernandez 2006).

Le recours à l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur pour exercer une activité de subsistance est facilité (voire incité) par la simplicité apparente des démarches, occultant la réalité des épreuves et des obstacles auxquels l'apprenti entrepreneur doit faire face. Or, « la survie d'une nouvelle entreprise ne dépend pas d'une réduction des barrières administratives *ante*-création, mais bien des capacités d'un individu ordinaire à assimiler rapidement des enseignements liés au processus de création d'entreprise. Dans la plupart des cas, ces facultés d'apprentissage dépendent de la motivation du créateur d'entreprise, ainsi que des conditions initiales avec lesquelles il doit composer » (Fayolle, Pereira 2012). Cet entrepreneuriat de nécessité utilisé comme une stratégie d'entrée sur le marché du travail, semble au fil de l'enquête un leurre pour les auto-entrepreneurs en insertion. La faiblesse de leurs revenus, leur manque d'assurance quant à leurs compétences professionnelles que la qualification ne suffit pas à valider, accentuent les rapports de domination avec les éventuels employeurs et entretiennent l'ambiguïté sur leur projet professionnel et leur projection à court terme : développer l'entreprise ou chercher un emploi ? La situation de Sylvain est très révélatrice de cette confusion. Après plusieurs mois de recherche d'emploi infructueuse, il envisage de s'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur pour accéder à un marché du travail qui lui semble fermé. Il espère ainsi faire ses preuves et acquérir de l'expérience afin de convaincre un potentiel employeur de le recruter.

Peut-être qu'après j'aurai assez d'expérience pour, justement, aller proposer mes services à une entreprise et là, prendre un contrat classique de salarié.

Comme d'autres, plutôt que de proposer un service nouveau ou des compétences spécifiques sur un marché, il offre sa force de travail dans un cadre réglementaire peu contraignant. A cette fin, il envisage de :

Faire des lettres, pas des lettres de motivation, mais des lettres de candidature et d'explication aux entreprises, quels seraient leurs bénéfices éventuellement. C'est-à-dire, pour eux, il y a la souplesse, par exemple. Ça veut dire pas forcément créer des postes. Voilà, dans les petites agences qui n'ont pas forcément les moyens de créer de poste, mais qui sont intéressées pour travailler... voilà de se lancer dans d'autres appels d'offres et puis faire appel ponctuellement à moi pour pouvoir y travailler.

Pour lui, l'expérience projetée d'auto-entrepreneur est identifiée comme un mode d'insertion professionnelle pour se construire une identité d'actif, qui conduirait progressivement à une relation d'emploi stable.

Pour moi, c'est... ça peut représenter une opportunité d'être actif et de continuer à constituer son réseau, de connaître des gens et puis son terrain aussi, et puis voilà, de faire un travail d'urbaniste.

Sans certitude sur la réussite de son projet, il lui semble préférable de tenter le tout pour le tout, plutôt que rester inactif.

Je préfère tenter le coup, que continuer à rencontrer des portes fermées. Je préfère faire quelque chose [...] je n'ai rien à perdre.

Ce mode d'accès à l'emploi révèle ses limites par l'impossibilité de se projeter et les confusions qu'il entretient. En dépit de leur irrégularité, les situations des auto-entrepreneurs subordonnés décrites précédemment, paraissent relativement plus stabilisées que celles des auto-entrepreneurs en insertion. Financièrement, leur situation est plus favorable et l'expérience qu'ils acquièrent par des missions plus longues et mieux intégrées dans des équipes, sera davantage valorisable dans leur champ professionnel car plus formatrice. En revanche, les auto-entrepreneurs en insertion sont non seulement maintenus dans une grande fragilité financière, mais restent aussi éloignés des modes de valorisation et de reconnaissance de leurs compétences professionnelles par la réalisation de missions de sous-traitance sur des tâches précises. Leur offre de service s'avère davantage être une offre de force de travail à bas coût et souvent informelle (absence de formes contractuelles) qu'une expertise singulière.

### **3.2.3. La figure du chômeur entreprenant**

On retrouve, dans les discours de ces jeunes diplômés auto-entrepreneurs en insertion, l'intériorisation de l'injonction à la responsabilisation et la mise au travail de soi des chômeurs (Ebersold 2004). Se présenter comme auto-entrepreneur serait une manière de présenter une offre de service, un gage de bonne volonté et une preuve de volontarisme dans la recherche d'emploi. Comme le disent plusieurs interviewés, c'est une manière de présenter une plus grande disponibilité et flexibilité vis-à-vis d'un employeur-client potentiel : s'il ne peut m'embaucher, peut-être puis-je quand même faire quelques missions ponctuelles pour lui, pour me forger une expérience et faire mes preuves auprès de ce potentiel employeur. L'objectif demeure le salariat.

Dans le même temps, on cherche un emploi, on peut toujours dire: si vous pouvez pas me salarier, je peux aussi vous faire des petites missions. C'est cool pour se vendre.

Sandrine

Je suis maintenant consultante, donc à ce titre s'ils ont une mission, [...] je suis disponible sans passer par un contrat d'embauche.

Julie

Se présenter comme auto-entrepreneur est également un moyen discursif de contourner la situation de chômage vécue comme stigmatisante.

Je trouve cela plus positif, de ne pas dire je suis chômeuse, je ne suis pas demandeur d'emploi, je ne suis pas en veille active, ou n'importe quel contournement de communication pour cacher mon statut de chômeuse, je suis auto-entrepreneur.

Julie

L'inscription au régime permet ainsi de se construire une identité pour autrui d'actif, vécue comme une condition nécessaire pour accéder à l'activité et à l'emploi. Aujourd'hui, Julie ne se présente plus comme chômeuse ou demandeur d'emploi mais comme auto-entrepreneuse. Malgré la précarité, ça lui paraît un plus de se montrer sous ce jour là dans ses candidatures : « cela ne veut pas dire que je gagne ma vie, pas du tout, je suis complètement dans la précarité, mais cela me donne un statut qui montre que je suis en activité, je travaille un petit peu pour éviter de rester au chômage et face à une impasse sur le marché du travail, j'ai décidé de m'organiser moi-même et d'impulser une dynamique ». Vis-à-vis d'employeurs potentiels, l'affichage de la situation d'auto-entrepreneur est aussi un moyen de dissimuler l'absence d'activité<sup>17</sup>. Contorsion de langage qui a une valeur performative : le fait même d'être inscrite

<sup>17</sup> La valeur performative de cette identité d'active a permis à Julie de faire valoir une année d'ancienneté comme consultante,

au régime de l'auto-entrepreneur redonne à Sandrine une confiance en soi que l'expérience du chômage avait érodée.

Je trouvais ça plus cool que la recherche d'emploi, parce que l'auto entreprise, c'est déjà un statut pour se lancer vers les gens. [...] il y a une petite honte à dire : je suis au chômage, [...]. Alors que là, me dire : non, j'ai déjà fait 4 petites missions, elles se sont bien passées en tant qu'auto-entrepreneur. [...]

Enquêtrice : *Est-ce que être auto-entrepreneur sans activité c'est plus rassurant qu'être chômeur en recherche d'emploi ?*

Oui. [...] ça m'a redonné confiance en moi parce que je suis déclassée [...] en tous cas, ça me dit : je suis capable de le faire [des études urbaines].

Sandrine

Alors même que la démarche ne requiert aucun investissement préalable, n'est finalement qu'une formalité administrative, ils ont le sentiment d'avoir été courageux, d'avoir pris les risques de « se lancer ».

C'est pas évident de se dire : je vais créer mon entreprise. Ça c'était un grand mot.

[...] Quand on arrive en entretien : vous faites quoi en ce moment ? Ben, j'ai mon entreprise. Je l'ai pas encore fait moi-même, mais rien que dans l'idée, ça fait, ça fait très : moi je suis chef d'entreprise quand même ! [ca montre] qu'on a pas peur d'entreprendre quelque chose.

Sandrine

C'est quand même courageux d'avoir osé faire cela, d'avoir osé se lancer.

Sophie

Ils reprennent le vocabulaire et le discours propre aux représentations de l'entrepreneur qui mène une action hasardeuse et risquée (Vérin 1982), alors même que la seule action véritablement entreprise consiste en une inscription sur un site internet. Mais ils ne sont pas dupes. L'appropriation d'un discours valorisant de l'entrepreneur (responsable et aventureux) ne dissimule pas la réalité de la situation : l'acceptation de conditions de travail dégradées afin d'accéder à l'activité désirée.

J'espère que cela incarne un certain dynamisme voilà, une volonté de travailler et d'accepter des missions malgré l'insécurité, la précarité.

Julie

Il s'agit de ne pas être dans une recherche d'emploi « passive » mais d'être un chômeur entreprenant, responsable de son employabilité. Serge Ebersold a mis en évidence les modalités discursives de cette mise au travail du chômeur et leur traduction opérationnelle dans des dispositifs institutionnels (Ebersold 2004). Le chômeur légitime serait celui qui travaille à maintenir son employabilité, un « entrepreneur de son devenir » qui doit « s'approprier la figure de l'entrepreneur dont le « métier » est de conquérir un marché de plus en plus fluctuant et exigeant » (p.96). Les auto-entrepreneurs rencontrés réalisent au sens propre cette injonction à être capable de prendre des risques, de s'adapter aux exigences du marché, et de développer un discours sur soi. En tant qu'auto-entreprise, ils doivent apprendre à démarcher des clients pour l'entreprise, c'est-à-dire soi-même. Laure pense que ce statut de « free lance » est une manière d'être « plus attractive ». A ce titre, l'usage important de l'expression « se vendre » est révélatrice de cette injonction à la mise en scène de soi et au déploiement d'une démarche auto-commerciale pour laquelle ils ne sont pas formés et ne sont pas préparés. « Il faut apprendre à se vendre, c'est pas évident » (Julie). Ils acceptent (ou se résignent) de travailler dans des relations d'emploi très défavorables pour se faire une réputation, une expérience, des réseaux, mettre un pied dans le système pour accéder au travail. Pour eux, l'expérience d'auto-entrepreneur est avant tout un moyen de se construire une identité d'actif, pour eux-mêmes (par peur du chômage et doute sur ses propres capacités) et pour autrui (être actif est perçu comme un critère déterminant de l'accès à l'emploi).

---

pour changer d'échelon salarial lorsqu'elle a obtenu un CDD, alors même que sa mission effective d'auto-entrepreneur n'a duré que deux jours.



### **3.3. Auto-entrepreneur indépendant**

On a pris goût, on a pris vraiment goût à... à... l'entrepreneuriat.

Olivier

Les auto-entrepreneurs indépendants se caractérisent par la volonté de poursuivre la démarche de création d'entreprise et sortir d'une logique de recherche d'emploi alternative. Ils ne se contentent plus de proposer leurs services comme sous-traitants pour accéder au marché du travail, mais progressivement structurent leur offre, initient des stratégies de développement et diversifient leur marché.

Petit à petit, ça a évolué. Ça a bien marché. Donc, du coup, là vraiment, on est plus en train de réfléchir, on est plus dans l'ambiance à se dire bon : est-ce qu'on se développe vraiment en entreprise, c'est-à-dire en Sarl ? Ou est-ce qu'on reste sur notre idée première, se faire embaucher.

Olivier

Ils ont en commun un parcours de formation qu'ils décrivent comme atypique ou tortueux, ce qui détermine peut-être leur capacité à s'adapter à des situations nouvelles. Contrairement aux deux autres catégories d'auto-entrepreneurs, ils expriment globalement une grande satisfaction quant à leur situation, vécue comme une aventure valorisante et épanouissante, dont on peut être fier.

Je suis vraiment persuadée que c'est un tremplin vraiment génial. C'est une façon d'accrocher avec le milieu du travail qui est absolument passionnant. Moi, je m'éclate.

Sylvie

Notre petite aventure, pour moi, pour nous, c'est une petite aventure qui nous plaît, qui nous laisse du temps pour vivre, ce qu'on a envie de vivre. Quand je dis, du temps pour nous, c'est pas parce qu'on fait plein de trucs à côté, mais parce qu'on vit notre travail comme on a envie de le vivre. Et ça qui est stimulant. C'est ça qui nous plaît en fait. [...] on le prend comme un jeu, si vous voulez. Le but, ce n'est pas forcément de se faire connaître ou de se faire de l'argent. C'est, on s'amuse avec notre métier.

Olivier

Je suis fière d'avoir un marché.

Nathalie

#### **3.3.1. Ne plus être auto-entrepreneur, devenir entrepreneur**

Les auto-entrepreneurs indépendants présentent deux cas de figure. Dans certains cas, le projet entrepreneurial prend forme par l'inscription au régime. Leurs motivations recouvrent alors les objectifs originels de la création du régime : tester une idée d'entreprise avant de basculer sur un autre statut ou exercer une activité complémentaire à un régime salarié. Ainsi Anne crée son entreprise pour proposer un service qu'elle invente, alliant ses passions pour l'art et l'urbanisme. Le plus souvent, l'inscription au régime a devancé puis suscité le projet entrepreneurial. Elle ne correspondait pas à une démarche volontaire de création d'entreprise mais à une stratégie alternative de recherche d'emploi par la valorisation d'un esprit entrepreneurial (comme pour les auto-entrepreneurs en insertion). Alors qu'ils n'imaginaient pas créer une entreprise dès la sortie des études, petit à petit, l'idée fait son chemin, et la tentation du salariat s'éloigne de plus en plus. Ou plutôt, comme Sylvie, reste une possibilité envisageable, mais sous conditions.

J'aurai une exigence intransigeante. De salaire, de conditions de travail, de type de mission. Et de type de contrat. [...] J'ai pas envie de troquer ça contre n'importe quoi. Donc, la bonne opportunité, je crois que oui, je suis pas opposée, je pense que ça peut être vraiment très intéressant. Mais j'ai pas envie de sacrifier les relations que j'ai réussi à monter et à créer, pour un poste de CDD pour 1 500 Euros. Hors de question

Sylvie



Le déploiement d'un comportement entrepreneurial n'est pas qu'une affaire de revenus. On constate en effet une très grande disparité des chiffres d'affaires, entre deux jeunes aux débuts prometteurs (générant un chiffre d'affaires stable et conséquent) et les autres aux chiffres d'affaires faibles voire inexistant<sup>18</sup>. Pour deux d'entre eux, cela s'explique par le fait qu'encore étudiants, leur activité est contrainte par le temps consacré aux études. Pour les autres, les démarches de recherche de clients et de marché n'ont, au moment de l'entretien pas abouti ou n'ont pas encore été rémunérés, certains interviewés s'étant inscrits au régime avant même d'avoir des commandes et d'avoir commencé à démarcher. Exercer en parallèle une activité rémunérée dans le secteur serait pour certains la solution leur permettant de consolider leur expérience et contrer l'instabilité financière qu'implique cette démarche, tout en pérennisant leur entreprise. La pluriactivité forcée, c'est-à-dire en cumulant les petits boulots alimentaires, est par contre une entrave au développement de l'entreprise, ne laissant pas suffisamment de temps pour se consacrer à l'entreprise, à la recherche de nouveaux clients, à l'activité proprement dite. Nathalie rencontre de nombreuses difficultés de cette nature, mais trouve dans une association informelle avec d'autres jeunes auto-entrepreneurs, les ressources nécessaires à la fois pour partager les tâches et se diviser le travail, mais aussi pour maintenir une émulation et une motivation que les difficultés matérielles et financières érodent. Michel préfère réduire ses dépenses que mettre en péril son projet d'entreprise en recourant aux petits boulots. Ainsi songe-t-il à déménager pour un logement moins cher. L'instabilité financière et les incertitudes, sont à la fois une épée de Damoclès et une motivation qui poussent Olivier à travailler davantage pour concrétiser et réussir son projet d'entreprise. Toutefois, la nécessité et la réalité peuvent les rattraper et ils se fixent des limites temporelles au-delà desquelles l'incertitude et l'instabilité ne seraient plus soutenables.

Contrairement aux autres auto-entrepreneurs, ils connaissent assez bien leurs droits, et ont globalement compris le système. L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur apparaît être un moment de « construction de savoirs » (Joseph) et d'apprentissage : découvrir et apprendre les rouages de la création et de la gestion d'entreprise.

Je crois que c'est une formation, c'est un petit peu la formation à l'entreprise pour les nuls. C'est l'entreprise pour les nuls.

Rémi

Cette expérience les fait évoluer et ils ont le sentiment de devenir « professionnels » (Olivier). Ces savoirs peuvent être transférés dans d'autres activités. Ainsi pour Rémi, comprendre les logiques d'un chef d'entreprise lui permet de mieux comprendre et anticiper les contraintes et raisonnements des prestataires avec lesquels il travaille dans le cadre de son activité principale. Alors que les auto-entrepreneurs subordonnés rejettent les tâches de gestion de l'entreprise qu'ils doivent assumer, les auto-entrepreneurs indépendants les acceptent plus volontiers. Michel s'est même découvert une appétence particulière pour la gestion d'entreprise qu'il semble apprécier davantage que son métier d'urbaniste. Ils ont souvent fait des démarches préalables (recherche d'information et de conseils sur les différents régimes juridiques) avant de choisir le régime pour lequel ils ont opté en raison de sa simplicité administrative et comptable. Ils se plaignent pourtant de manquer d'informations ou de formations à la gestion d'entreprise, les formations qui leur sont proposées étant souvent trop généralistes pour répondre à leurs préoccupations. Ils se demandent si, *in fine*, ils ont fait le bon choix. L'auto-entrepreneur est-il le meilleur régime au regard de leur situation ? Est-ce vraiment la bonne solution pour servir leur projet ?

L'auto-entreprise prend une place de plus en plus grande dans leur vie, transformant progressivement leur comportement au quotidien, faisant d'eux des entrepreneurs cherchant à saisir toutes les opportunités possibles, développer des nouveaux projets, entretenir des réseaux professionnels, mobiliser des réseaux amicaux pour développer des projets plus personnels.

On est devenu plus entrepreneurs, beaucoup plus dynamiques et on va beaucoup plus de l'avant. Et, en fait, on développe d'autres projets à côté. Enfin, voilà. [...] si vous voulez, enfin, du coup,

18 Le chiffre d'affaires mensuel moyen est de 995 euros. La médiane est de 500 euros.

on a un esprit de développement d'entreprise. Et du coup, dès qu'on est face à une situation, on essaie de voir comment on bénéficie de cette situation pour faire un projet. Voilà, du coup, c'est un peu une déformation professionnelle, si vous voulez. [...] Voilà. On développe plein d'idées qui fleurissent dans notre tête et on se dit, tiens, ça va intéresser. Des applications iPhone, par exemple.

Olivier

Eux aussi doivent apprendre à se vendre, mais ils développent différentes stratégies de communication pour présenter leur travail, se promouvoir et chercher des clients.

Leur identité professionnelle se renforce, mais ils ne sentent pas pour autant des chefs d'entreprises. Leur identité pour soi se rapproche de celle de la figure de l'indépendant, celle de l'entrepreneur étant souvent confondue avec celle de chef d'entreprise à laquelle sont associées la prise de risque (Rémi), la création d'emploi, une structure juridique « sérieuse » (Michel). Cette expérience les entraînera peut être vers la création d'une « vraie » entreprise, dont l'auto-entrepreneur n'est qu'une étape ou une esquisse. Changer de statut devient alors l'objectif signifiant la réussite du pari entrepreneurial. Olivier, qui a créé son auto-entreprise pour répondre aux besoins ponctuels des entreprises (en premier lieu, son ancien maître de stage) et ne pas rester sans activité pendant sa recherche d'emploi, envisage, au moment de l'entretien, d'évoluer vers un statut de SARL plutôt que de continuer à chercher un emploi. Il considère que le maintien dans ce régime serait le signe de l'échec de son projet entrepreneurial.

Le truc, c'est que d'ici un an, si je suis encore auto-entrepreneur, c'est que, quelque part, j'ai raté le coche. [...] L'auto-entrepreneuriat, c'est vraiment une étape. [...] Donc si on est encore auto-entrepreneurs, c'est que, quelque part, on ne s'est pas développé comme il le fallait et, eh bien, ce n'est pas bon.

Michel

Changer de statut, c'est aussi la condition du développement de l'entreprise : l'imposition sur le chiffre d'affaires ne permettant pas de déduire les frais et investissements, une montée en puissance de l'activité impliquerait un changement de statut pour y faire face. Les effets de seuils restreignent les capacités de déploiement de leurs activités et interdisent de répondre à des marchés publics en son nom propre. Plutôt qu'un obstacle à la croissance, les seuils sont perçus comme des objectifs à atteindre et à dépasser. Le changement de régime participe aussi d'un besoin de gagner en légitimité : s'afficher comme auto-entrepreneur renverrait une image d'instabilité et de fragilité financière de l'entreprise. Comme le dit Rémi, « ça fait pas très professionnel » par rapport à d'autres régimes. D'ailleurs François préfère se présenter comme freelance (associé à l'indépendance et à la liberté) que comme auto-entrepreneur, le régime étant associé, selon lui à quelque chose de facile (suivant la communication gouvernementale à ce sujet).

Même vis-à-vis de nous, vis-à-vis de mes amis, vis-à-vis de mes parents, c'est valorisant. Après, vis-à-vis des pro, enfin, on va dire, quand vous dites, je suis auto-entrepreneur, c'est un peu pffuuitt ! [...] quand on veut faire plus sérieux, on dit free lance. Ça fait in. [...] Ça fait plus indépendant. Free, vous avez la liberté. Auto-entrepreneur, ça fait un peu, bon, il a bénéficié d'un régime spécial. C'est facile, etc. etc. Ce n'est pas pareil.

François

Le statut d'auto-entrepreneur produit une image contradictoire : il est à la fois un indicateur de volontarisme et un révélateur de la vulnérabilité du jeune diplômé, disposé à accepter des situations de sous-traitance pour s'assurer un revenu minimum.

Quand on a une entreprise, on a un certain crédit. [...]. En auto-entrepreneuriat, ça ne fait pas très sérieux.

François

### 3.3.2. Développer sa petite entreprise

Que la démarche d'inscription au régime de l'auto-entrepreneuriat soit volontaire ou non, plus ou moins rémunératrice, ce qui caractérise le plus ces auto-entrepreneurs indépendants c'est le fait qu'ils vont jouer progressivement le jeu de l'entrepreneuriat : ils cherchent de nouveaux clients, communiquent sur leur entreprise, inventent un nom à l'entreprise, se positionnent sur le marché et réfléchissent en termes d'offres de services, répondent à des appels d'offres, bref développent une stratégie d'entreprise.

Ils déploient un travail de communication aux multiples formes. Certains donnent un nom à l'entreprise, permettant d'identifier clairement les compétences et spécificités de la structure, souvent en référence à leur formation antérieure. Ce nom peut être associé à un logo, lui-même apposé sur une carte de visite. La rédaction d'un CV et d'un book de références peut aller jusqu'à la création d'un site internet ou d'un blog pour lequel il faudra définir une chartre graphique, une identité visuelle qui renforcera l'identification de l'entreprise. Certains vont à ce titre négocier la valorisation de leurs droits d'auteur sur les documents produits, en particulier les cartes et autres documents graphiques qui peuvent illustrer leur book. Rejoindre des associations professionnelles qui mettent en place des procédures de reconnaissance des compétences professionnelles est une manière de construire une légitimité non acquise par l'expérience, d'affirmer une identité professionnelle et de s'inscrire dans des réseaux professionnels.

Les stratégies de développement de l'entreprise passent ensuite par la stabilisation des relations avec certains clients afin de devenir leur prestataire privilégié tout en assurant une petite diversité des donneurs d'ordre pour ne pas dépendre d'un seul. Ce travail relationnel (Giraudeau 2007) d'encastrement de l'entreprise dans des réseaux relationnels différents, qui fournissent autant de ressources mobilisables est primordial pour le développement de l'entreprise. Cela passe également par des réponses à des appels d'offres ou des pratiques de démarchages et de recherche de clientèle volontaristes.

Développer un projet d'entreprise nécessite de formaliser une offre de service : la définir, l'expliquer aux clients potentiels, communiquer, évaluer son coût, négocier. Ainsi, Anne qui s'est lancée volontairement dans une démarche de création d'entreprise pour allier sa passion artistique et sa formation professionnelle, doit désormais se consacrer à la préparation d'une offre de services et d'une méthodologie, tâche qui lui prend beaucoup de temps, au détriment de la création. C'est à ce prix que son projet initial (vivre de son art) devient progressivement une entreprise.

Une autre stratégie de développement de l'entreprise est de ne pas rester isolé en se constituant en collectif avec d'autres auto-entrepreneurs afin de diviser les tâches, de gagner en efficacité, de jouer sur les complémentarités de compétences ; ou en développant un compagnonnage avec un senior et profiter ainsi de son expérience, de sa réputation et de son carnet d'adresses. L'informalité de ces collectifs est révélée par le manque d'anticipation de leur organisation : comment partager les recettes ? Comment rémunérer les partenaires ? Lorsqu'il réalise une mission dont il est mandataire avec un autre auto-entrepreneur, comment Olivier peut-il rémunérer cette collaboration sans être doublement imposé sur le chiffre d'affaires ?

On est chacun auto-entrepreneur. par exemple, sur un contrat, [...] c'est moi qui vais signer le contrat à mon nom. Mais, en fait, le client est informé [...] qu'il y a 2 personnes qui vont travailler. [...] mon associé, je vais lui demander de l'aide, et lui, il va me faire une facture à moi. Je vais le faire facturer. Je vais le sous-sous-traiter, si vous voulez.

Olivier

Toutefois, de tels arrangements, si ils sont constants et réguliers, peuvent être requalifiés en société par l'administration fiscale et sortir du régime micro-fiscal (Levrato et Serverin 2009), risque de requalification dont ils ne semblent pas être conscients.

Ces auto-entrepreneurs indépendants développent un discours de mise en scène de soi, qui, en plus de mettre en avant des qualités personnelles (activités, réalisations, compétences) pour renforcer leur employabilité, présente l'activité de l'entreprise en jouant sur les références et en valorisant les partenariats afin de tirer profit de la réputation des autres. Dans des milieux professionnels où les travaux antérieurs produisent le portefeuille d'activités, ce qui compte c'est autant la tâche réalisée que la réputation du projet ou du client. Pour maintenir son employabilité, il est essentiel de travailler pour ou avec des professionnels réputés et de le faire savoir (Storey, Salaman et al. 2005 ; Neff, Wissinger et al. 2005). La réputation du jeune auto-entrepreneur se construit en mobilisant la réputation des autres, par la valorisation des appariements dans une recherche d'effet de labellisation. Ils se construisent une image d'eux-mêmes et de leur entreprise en mobilisant la réputation de leurs formations, de leurs clients et projets. Cela passe aussi par la négociation en amont du respect de la propriété intellectuelle en apposant sa signature sur ses productions afin de pouvoir les inclure dans un book. Pour Michel, cette signature ne sert pas tant à montrer le travail réalisé qu'à montrer des collaborations prestigieuses et se mettre en scène comme partie prenante d'un réseau professionnel.

Après qu'un maître d'ouvrage lambda sache que c'est [moi] qui a fait cette carte ou qui a rédigé ses commentaires dans le diagnostic, bon, ça ne nous intéresse pas. Nous, c'est plutôt vraiment dans le book, on va dire qu'on a bossé dans la commune de machin pour ce projet-là. Et voilà. Ou alors qu'on a bossé pour ce bureau d'étude là, qui est reconnu dans la région et ça, pour nous, c'est ça le plus important. C'est vraiment ce réseau, en fait.

Michel

### **3.3.3. L'autonomie à l'épreuve de la responsabilisation**

Malgré leur volontarisme, ces démarches ne sont pas toujours fructueuses. En effet, ce régime est, pour les jeunes diplômés, porteur d'une autre contradiction : comment pallier le manque d'expérience et de réseaux pour conquérir des marchés, en particulier dans un secteur où la reconnaissance professionnelle est tardive, les compétences s'acquérant sur le tas (comme l'urbanisme) ? Être jeune, manquer d'expérience peut être un frein pour les éventuels clients : malgré leur bonne volonté, seront-ils capables de faire un travail qualité dans des contraintes de temps fortes ? Obtenir quelques missions et renforcer son book de références serait alors un moyen de rassurer les clients potentiels sur ses qualités, ses compétences et sa fiabilité. Pour se démarquer, certains vont chercher à renverser le stigmate de la jeunesse et de l'inexpérience pour en faire une vertu : avoir une capacité de travail importante, ne pas être formaté dans des pratiques et des méthodes préexistantes, faire preuve de volontarisme, être plus efficace ou compétent dans la maîtrise des outils et technologies sans cesse en évolution. Certains se spécialisent dans des prestations techniques en sous-traitance, au risque de s'enfermer dans une valorisation très limitée de leurs compétences. Malgré sa jeunesse, Joseph estime qu'il est tout aussi légitime que des urbanistes expérimentés pour proposer ses services, malgré les critiques sur son jeune âge qu'il pourrait essuyer.

J'estime pour avoir travaillé avec certaines agences d'urbanisme cet été, que peut-être, que j'ai moins d'expérience dans les procédures, etc., mais dans les idées et dans la réactivité et les possibilités je peux me placer en équivalent.

Joseph

Ils vivent avec fierté le fait que des professionnels expérimentés leur fassent confiance en leur confiant des missions. Ils se doivent alors de répondre avec d'autant plus d'enthousiasme et de sérieux à un commanditaire qui prendrait le risque de faire travailler des jeunes sans expérience.

Pour certains travaux qui sont plutôt bien payés, au bout d'un moment, ça implique aussi, eh bien, de passer du temps quand même à la hauteur de la responsabilité qu'on nous confie pour tel ou tel projet. Donc, on ne peut pas foirer. [...] on doit garantir au final un produit à la hauteur de la rémunération qui nous a été donné.

Rémi

Accomplir la mission qui leur a été confiée, en leur nom propre, avec leur propre signature, conforte un sentiment d'appropriation du travail et de responsabilité sur la qualité de la prestation, qui, selon eux, ne se retrouve pas dans une situation salariée où la prestation est identifiée à l'entreprise et non pas à l'individu qui l'a concrètement réalisée. Assumer ces responsabilités signale et conforte leur professionnalisme.

On nous prend certes pour de petits jeunes, mais quand même pour ce qu'on est, c'est-à-dire c'est comme si on avait notre entreprise, des relations de professionnel à professionnel quand même.

Joseph

Le sentiment de responsabilisation a pour corolaire un sentiment de reconnaissance : me faire confiance, à moi, jeune, sans expérience, c'est à la fois me donner une grande responsabilité (il faut montrer que cette confiance est méritée en faisant du bon travail) tout en reconnaissant mes qualités et capacités.

L'absence de hiérarchie procure un sentiment de liberté et d'autonomie, exprimé à travers les remarques sur la liberté des horaires, des méthodes, du choix des missions et des collaborateurs.

Je préfère bosser pour moi et avec des gens que j'apprécie et des gens que j'ai recrutés pour travailler avec moi, donc en qui j'ai confiance, etc. Surtout en fait parce que je m'aperçois en fait que ce n'est pas si difficile que ça.

François

Aujourd'hui, ça c'est un peu développé. On aime bien être indépendants en fait. Finalement, on a goûté à la liberté. Du coup, ça nous plaît beaucoup. [...] On n'est pas dépendants. On est dépendants de clients, mais on n'est pas dépendants d'un patron et des horaires fixés et machin. On est un peu libres.

Olivier

C'est clair, j'en profite pour poursuivre mon rêve, on va dire. Mais c'est vrai que, pour le moment, dans l'état actuel des choses, ce côté un peu liberté et un peu à côté du boulot pur et dur en urbanisme, ça me plaît et je compense le fait que, niveau ressources, c'est un peu difficile.

Michel

Au-delà d'un sentiment de liberté et d'autonomie dans la gestion et l'organisation de son travail, ces auto-entrepreneurs ressentent la liberté de pouvoir s'exprimer, exprimer leur propre conception de leur métier, la possibilité de développer des idées nouvelles. On identifie là une vision particulière et partagée par plusieurs enquêtés de l'entrepreneur : celui qui propose une démarche personnelle, qui défend ses idées, au-delà de la seule identification d'une niche de marché de sous-traitance. Ainsi, Michel passe d'une logique de sous-traitance (pour accéder au marché du travail) au développement de nouveau produit, d'une nouvelle offre de service, inventant de nouveaux projets.

Ce qui me plaît, c'est plutôt la création, voilà. Il y a une démarche pleine de liberté individuelle de création de projets, que l'on porte soi-même, individuellement.

Rémi

On est porteur de son propre message et de ses propres convictions. [...] je suis porteuse des choses que je crois importantes dans l'urbanisme, dans un projet. Je me forge cette conviction au fur et à mesure du temps et des rencontres. Et ça, c'est vraiment une chance de pouvoir porter son propre discours, vraiment génial.

Sylvie

Cette sensation d'autonomie dans le travail s'exprime dans un parallèle avec la condition salariale. Derrière l'image du salariat, c'est la routine, l'ennui, la hiérarchie, les ordres qui sont rejetés, et d'autres envies qui sont formulées comme l'autonomie et le contrôle des finalités du travail. Chez Joseph, l'enthousiasme pour le travail sous le régime de l'auto-entrepreneur conforte une crainte du salariat, perçu comme routinier, morne, ...

Plus pour m'amuser dans ce que je fais, pour avoir vraiment, un panel d'activités différentes qui m'empêchent la crainte d'une vie morne et monotone, de ne pas tomber dans la redondance. [...]



Une certaine liberté en fait, je le vois comme cela, et [...] un moyen de me sortir de, le salariat me fait peur en fait. [...] je n'aime pas me faire imposer des choses, parce que, quand c'est justifié et que je ne conteste pas l'ordre, je ne suis pas un, mais la hiérarchie, etc., mais j'assimile cela à une, à un manque de liberté, à un manque d'épanouissement pour certain, d'une certaine mesure.

Enquêtrice : *Alors que là non ?*

Là, non, parce que là effectivement, enfin si vous voulez, c'est plus un dialogue, on ne nous donne pas d'ordres, on nous donne des orientations.

Joseph

Ce rejet du salariat se construit ici en (quasi) absence d'expérience salariée préalable. Il se fait même dénigrement de la condition salariale lorsqu'il s'agit d'explicitier les qualités nécessaires à l'auto-entrepreneur.

C'est un caractère, mais au-delà de ça, c'est un vrai engagement, c'est une vraie méthode, une vraie organisation. Les gens qui sont pas organisés, qui n'en ont rien à faire, il vaut mieux qu'ils soient salariés dans la fonction publique. Là on leur donne une fiche de route, une fiche de poste, et point. Moi, je me ferai chier. J'ai déjà travaillé dans la fonction publique, voilà, je fais toujours ce qu'on me demande de faire, mais j'en peux plus. C'est le caractère.

Sylvie

Cela traduit-il la force de l'idéologie du nouveau capitalisme qui parvient à convaincre des néophytes, des néo-travailleurs de l'aliénation que constitue la condition salariale ? La proximité de certains de leurs arguments avec le registre de discours de la critique artiste le laisse supposer.

On prend nos responsabilités et c'est ça, à mon avis, à mon sens qui manque chez les travailleurs d'aujourd'hui, c'est leur donner le sens de la responsabilité. On ne leur donne pas assez de responsabilités. On leur donne pas les moyens d'avoir les responsabilités et on ne leur donne pas leur chance. Quand je vous disais que, quand un client nous dit qu'il nous fait confiance, on se sent responsables et, du coup, c'est stimulant pour aboutir... pour construire quelque chose. Et, du coup, c'est... c'est cette façon de travailler en fait qui est... dont je suis le plus fier. De me dire qu'on a réussi à construire un projet qui nous laisse travailler comme on a envie de travailler et pas en fonction d'éléments extérieurs.

Olivier

Cette liberté et cette autonomie demeurent, au moment de l'entretien, très relatives et fortement contraintes (par le faible nombre de missions et la difficulté d'en trouver de nouvelles). De la confiance qui leur est portée, ils retirent un sentiment de reconnaissance qui les oblige. Ils se doivent de tout mettre en œuvre pour satisfaire leur client, quitte à sacrifier week-end et soirées.

Donc, du coup, notre but, c'est de vraiment satisfaire cette demande et satisfaire cette confiance qu'on nous confie en fait. Donc, c'est cette confiance-là qui nous stimule et qui nous pousse à nous donner à fond et à s'approprier le travail. Et donc, du coup, du moment qu'on s'approprie le travail, après, on est capable, voilà, de travailler jusqu'à 4h du matin pour boucler une tâche.

Olivier

Cette disponibilité permanente face aux contraintes des donneurs d'ordres, qui les sollicitent souvent en charrette (à la dernière minute), n'est pas, au moment de l'enquête, un objet de plainte, mais plutôt une compétence à acquérir. Cette astreinte est vécue comme la contrepartie de la confiance qu'on leur fait. Leur enthousiasme de néophytes n'est pas entaché de critiques, contrairement aux travailleurs indépendants plus expérimentés, enquêtés dans d'autres cadres pour qui cette disponibilité permanente est vécue, parfois difficilement, comme le coût à payer pour une autonomie et une liberté très relatives et génère anxiété et ambiguïté. D'autres enquêtes mettent en évidence qu'une des motivations pour accepter une situation précaire, dans les professions intellectuelles, est la relative autonomie et liberté qu'ils avaient gagné par rapport à des expériences précédentes en organisation (public ou privé). Les discours de valorisation de la liberté et de l'autonomie y sont ponctués de références à des expériences douloureuses en entreprises, dont ils dénonçaient la violence des pratiques et des rapports de force (Tasset, Amossé et al. 2012). De même, les freelancers rencontrés par l'équipe de Storey ont tous quitté (volontairement ou non) une position salariée en entreprise pour devenir indépendants (Storey, Salaman et al. 2005), situation de mise en entrepreneuriat



face à laquelle ils développent trois types d'attitude : la plainte, la conformité ou l'adhésion. Le registre de la liberté (des horaires, du choix des missions, des méthodes de travail, de l'organisation du travail) est mise en avant pour distinguer leur capacité à être entrepreneur. Pour ces travailleurs freelances, leur situation d'indépendant est la condition d'une autonomie au travail dans le choix des méthodes, des projets et des clients. La difficulté à poser les limites à la vie professionnelle est entretenue dans des milieux dits créatifs, par la conviction que cette activité professionnelle contribue à l'épanouissement de soi, justifiant l'engagement total de l'individu dans des carrières pourtant incertaine et faiblement rémunératrice (Menger 2002) et expliquant les formes d'auto-exploitation que s'imposent ces travailleurs. Le sentiment d'autonomie est contrebalancé par la réalité de l'accès à la commande : par la mobilisation des réseaux personnels, pour lesquels il convient de maintenir sa réputation et toujours apparaître disponible, compétent, et sympathique. A moins de posséder des compétences rares, la conformité à des normes implicites de comportement propres à son monde professionnel conditionne l'employabilité ou l'accès à l'emploi. Se montrer sous un jour peu favorable, être de mauvaise humeur, rechigner à la tâche, revendiquer des conditions de travail et de rémunération, sont autant de comportements qui, rappelant l'inégalité des rapports de force entre prestataire et donneurs d'ordre, renvoie le travailleur indépendant à la fragilité de son autonomie et l'ambivalence de sa liberté (McRobbie 2002; Storey, Salaman et al. 2005 ; Tasset, Amossé et al. 2012 ; Hesmondhalgh and Baker 2010).

L'expérience de l'auto-entrepreneur agit comme le révélateur d'un tempérament entrepreneurial. François est encore étudiant quand il s'inscrit au régime de l'auto-entrepreneur, sur la proposition de son maître de stage, afin de poursuivre une mission hors convention de stage. Cette expérience a changé son rapport à la vie professionnelle et va être le révélateur d'un véritable tempérament entrepreneurial au sens où il prend conscience que son désir professionnel est de proposer des solutions nouvelles aux problèmes des citoyens,

Ce qui m'intéresse, justement, c'est de trouver des nouvelles formes de... enfin, ce qui m'intéresse, c'est de créer quelque chose qui n'existe pas. [...] j'aime bien avoir des idées et, en fait, je pense que toutes les structures ne peuvent pas me permettre d'avoir des idées.

de gagner en indépendance vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage tout en étant une force de proposition politique, et qu'il ne pourrait se réaliser que par l'exercice en indépendant, c'est-à-dire par la création d'entreprise, solution perçue également comme plus rémunératrice que le salariat.

Il restait une troisième solution qui est celle, à mon avis, de trouver des concepts innovants et de monter une boîte innovante dans le domaine de l'urbanisme et qui soit vraiment transversale.

Dans sa démarche de développement entrepreneurial, il mobilise différentes ressources, notamment des amis aux compétences et savoir-faire complémentaires, réunis en collectifs autour d'un projet innovant. Le choix ne s'est pas fait au hasard ni dans la précipitation, il a mobilisé ses amis pour réfléchir au meilleur statut. Il propose ses services à des collectivités, n'hésitant pas à jouer de son réseau personnel pour se faire connaître voire susciter des missions.

J'ai pris un contact avec le maire de la commune rurale dans laquelle j'habitais avant. Bon, alors il m'a reçu avec grand plaisir, etc. Je vais peut-être lui réaliser une étude pour réviser son PLU [...] J'ai un copain qui travaille à la direction de la culture à B. qui peut me mettre en relation avec le maire. Alors je peux aussi lui proposer des études [...]. L'année dernière, j'ai répondu à un concours et après, je me suis lancé dans le fait de développer ce truc-là.

Il a déjà anticipé une manière de monter progressivement en charge, sans avoir à investir : en développant un réseau ou un collectif d'auto-entrepreneurs collaborant ensemble sur des projets.

Le schéma idéal pour moi, ce serait, dans un premier temps, de faire une structure assez légère, du type justement plate-forme Internet, et qui regrouperait plusieurs auto-entrepreneurs, histoire de commencer à faire un réseau de professionnels. Mais l'idée, c'est vraiment, dans un premier temps, de faire, de répondre à des commandes avec différents professionnels qui seront tous en auto-entreprise. Comme ça, en fait, ça permet d'avoir des gens qui vont faire ça à côté de leur travail, mais qui vont faire ça pour arrondir leur fin de mois, etc., etc., mais qui seront des professionnels aguerris, etc. Et, en fait, l'idée de faire quelque chose comme ça avec plusieurs auto-entrepreneurs, ça ne m'oblige pas à monter tout de suite une boîte. En fait, une fois que mon réseau

sera plus développé et bon, une fois aussi... enfin, peut-être quand je dis... enfin, que je monterai peut-être une boîte, mais ce sera une micro-entreprise qui emploiera des auto-entrepreneurs. Voilà, et une fois que je me sentirai suffisamment à l'aise pour passer à autre chose, dans ce cas-là, je présenterai mon business plan à une banque.

Pour lui, les perspectives sont claires : il veut créer son entreprise dès la fin de ses études.

Satisfaits d'une relation d'emploi qu'ils ont appris à apprécier, les tâches qu'ils réalisent contribuent à la construction de leur identité professionnelle, ce qui les autorise à prendre de la distance vis-à-vis des premiers clients, considérés davantage comme des partenaires que comme des employeurs. Ils mettent en acte leur aspiration à l'indépendance en cherchant à accéder à la commande de manière autonome, par exemple par des réponses en appels d'offres, quitte à être en concurrence avec leurs premiers clients ou à développer d'autres formes de partenariat plus équilibrées. Leur expérience leur permet de produire une identité pour autrui de professionnel en aspirant à l'indépendance.

## Conclusion

### **L'auto-entrepreneur : formation au travail en régime entrepreneurial ?**

L'inscription au régime de l'auto-entrepreneur traduit le passage à l'acte d'un non-projet entrepreneurial, ou du moins le passage à l'acte en amont du projet entrepreneurial. L'identification d'un marché est, au mieux, approximative, le calcul des coûts et l'évaluation des tarifs parfois baroque, souvent fausses, les formes de contractualisation très informelles. Convaincus par la facilité apparente des démarches, ils prennent conscience après l'inscription, la nécessité de mettre en œuvre un travail d'entreprendre. S'inscrire au régime de l'auto-entrepreneur, c'est (relativement) facile. Pérenniser l'activité et les revenus s'avère beaucoup plus compliqué et aléatoire. Loin de l'indépendance que le nom du régime laisse supposer, dans la plupart des situations rencontrées, les enquêtés sont dans une position de forte dépendance à l'égard d'un (ou de quelques) clients. Ils n'exercent que rarement leurs activités de manière indépendante et sont le plus souvent en situation de sous-traitance ou de travail dissimulé. Utilisé par les employeurs comme un instrument, de flexibilisation de l'organisation du travail, d'allègement des coûts salariaux et d'externalisation de la gestion des ressources humaines, le régime de l'auto-entrepreneur s'avère être aussi un instrument d'apprentissage de normes de comportements qui font du travailleur l'entrepreneur de sa force de travail. Alors que le travail intérimaire favorise l'intériorisation par les jeunes diplômés des normes de la subordination salariale (comme l'obéissance et la ponctualité) (Papinot 2006), l'entrée dans la vie active par l'inscription au régime de l'auto-entrepreneur favorise l'apprentissage et l'intériorisation d'autres normes, celles du travail entrepreneurial (mise en scène de soi, disponibilité, auto-formation, adaptation aux contraintes du marché, autonomie, responsabilisation,...) qui se traduisent par la soumission à une très forte précarité et au dessaisissement de ses droits.

Face à cette injonction à l'entrepreneuriat, tous n'adoptent pas la même attitude, entre rejet, adoption et conversion. Malgré des conditions matérielles précaires, les adaptations et ajustements des jeunes diplômés au travail sous le régime de l'auto-entrepreneur semblent plus complexes que d'autres jeunes précaires, grâce aux promesses du nom du régime « auto-entrepreneur » qui autorise à se projeter et à s'identifier à une autre position sociale que celles, déclassées, d'intérimaires ou de stagiaires. La précarité revêt ici les atours de l'entrepreneur, porteur d'une vision émancipatrice du travail. Les difficultés d'accès au marché du travail incitent les jeunes diplômés à accepter des conditions difficiles, mais transitoires et à adopter une attitude de chômeur entreprenant pour maintenir leur employabilité, dans l'espoir d'accéder au salariat. Quelques-uns se détournent du modèle salarial et aspirent à une indépendance réelle. Ils se convertissent à l'entrepreneuriat et déploient des stratégies de développement de leur auto-entreprise. Seuls les auto-entrepreneurs intégrés ont un discours critique, car leurs conditions de travail leur laissent percevoir en quoi leur situation est dégradée par rapport au salariat dont ils subissent les contraintes (la subordination) sans bénéficier des droits et protections associés, tout en faisant face aux difficultés du travail indépendant (insécurité, flexibilité) sans pour autant accéder à une quelconque autonomie.

## Références

- Abdelnour, S. (2012). *L'auto-entrepreneur aux marges du salariat. De la genèse aux usages d'un régime dérogatoire de travail indépendant*. Thèse de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- ACOSS (2012). *Communiqué de presse: Bilan du dispositif auto-entrepreneurs à la fin décembre 2011*. Montreuil, Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.
- Arrighi, J.-J., Ed. (2012). *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active d'une génération, enquête 2010*, Rapport du Céreq, Centre d'études et de recherche sur les qualifications.
- Barruel, F., N. Penaud, et al. (2012). « Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010 ». *Insee Resultat*, n°57.
- Barruel, F., S. Thomas, et al. (2012). « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime ». *Insee Première* n°1388.
- Boltanski, L. and E. Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- Bouffartigue, P. (1994). *De l'école au monde du travail. La socialisation professionnelle des jeunes ingénieurs et techniciens*. Paris, L'Harmattan.
- Bureau, M.-C., M. Perrenoud, et al., Eds. (2009). *L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Calmand, J. and V. Mora (2011). « Insertion des sortants du supérieur: les effets contrastés de la professionnalisation ». *Bref du Céreq*(294): 1-4
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*. Paris, Seuil, coll. La couleur des idées.
- Caveng, R. (2010). « Salariat libéral et auto-exploitation. Les travailleurs des entreprises de sondages ». *Les notes de l'Institut Européen du Salariat*(15): 1-4.
- Chambard, O. (2013). « La promotion de l'entrepreneuriat dans l'enseignement supérieur. Les enjeux d'une création lexicale ». *Mots. Les langages du politique* n°102: 103-119.
- Collectif National des Jeunes Urbanistes (2011). *L'insertion professionnelle des jeunes urbanistes. Panorama national 2010*. Paris, Collectif National des Jeunes Urbanistes.
- Deprost, P., P. Laffon, et al. (2013). *Evaluation du régime de l'auto-entrepreneur*. Paris, Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires sociales.
- Domens, J. and J. Pignier (2012). « Autoentrepreneurs : au bout de trois ans, 90% dégagent un revenu inférieur au Smic au titre de leur activité non salariée ». *Insee Première* n°1414.
- Dubar, C. (1998). « Trajectoires sociales et formes identitaires clarifications conceptuelles et méthodologiques ». *Sociétés Contemporaines*(29): 73-85.
- Ebersold, S. (2004). « L'insertion ou la délégitimation du chômeur ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n°154: 94-102.

Faure-Guichard, C. (1999). « Les salariés intérimaires, trajectoires et identités ». *Travail et emploi* n°78: 1-20.

Fayolle, A. and B. Pereira (2012). « L'encouragement à l'auto-entrepreneuriat est-il une bonne politique publique pour l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprises? ». *Gérer et comprendre* n°107: 52-107.

Frances, J. (2012). « Portrait du doctorant en entrepreneur. Les Doctoriales: un outil "au service de la professionnalisation des doctorants"? ». *Mouvements* n°71: 54-65.

Frebault, J. and B. Pouyet (2006). *Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement*. Paris, Conseil Général des Ponts et Chaussées ; Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

Gill, R. and A. Pratt (2008). « In the Social Factory? Immaterial Labour, Precariousness and Cultural Work ». *Theory, Culture and Society* vol. 25 n°7-8: 1-30.

Girard, B. (2007). « Au début, il y a le salariat... Une approche généalogique de la création d'entreprise ». *Revue internationale de psychosociologie* vol. 13 n°3: 219-232.

Giraudeau, M. (2007). « Le travail entrepreneurial, ou l'entrepreneur schumpetérien performé ». *Sociologie du travail* vol. 49 n°3: 330-350.

Hagège, C. and C. Masson (2011). « En 2010, hausse des créations d'auto-entreprises mais aussi de sociétés. » *Insee Première* n°1334.

Hernandez, E.-M. (2006). « Les trois dimensions de la décision d'entreprendre ». *Revue Française de Gestion* n°168-169: 337-357.

Hernandez, E.-M. and L. Marco (2008). « Entrepreneuriat versus salariat. Construction et déconstruction d'un modèle? ». *Revue Française de Gestion* n°188-189: 61-76.

Hesmondhalgh, D. and S. Baker (2010). « "A very complicated version of freedom" : Conditions and experiences of creative labour in three cultural industries ». *Poetics* 38(1): 4-20.

Jegouzo, M., Y. Poirier, et al. (1989). « Le travail indépendant. Aux marges du travail salarié et de la précarité ». *Travail* n°18: 5-40.

Jounin, N., 2009. *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*. Paris: La Découverte.

Levratto, N. and E. Serverin (2009). « Être entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008: les impasses d'un modèle productif individuel ». *Revue Internationale de Droit Économique* vol. 23 n°3: 325-352.

Levratto, N. and E. Serverin (2012). « L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime ». *Revue de la régulation* n°12: <http://regulation.revues.org/9879>.

McRobbie, A. (2002). « Clubs to Companies: Notes on the Decline of Political Culture in Speeded Up Creative Worlds ». *Cultural Studies* vol. 16 n°4: 516-531.

Menger, P.-M. (2002). *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*. Paris, La République des idées, Seuil.



- Neff, G., E. Wissinger, et al. (2005). « Entrepreneurial Labor among Cultural Producers: “Cool” Jobs in “Hot” Industries ». *Social Semiotics* vol. 15 n°3: 307-334.
- Papinot, C. (2006). « Le rapport à l’interim des jeunes diplômés: petits arrangements avec le déclassement ». *Regards sociologiques*(32): 47-58.
- Ross, A. (2008). « The New Geography of Work. Power to the Precarious? ». *Theory, Culture and Society* vol. 25 n°7-8: 31-49.
- Stevens, H. (2012). « Le régime de l’auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? ». *Savoir/agir* n°21: 21-28.
- Storey, J., G. Salaman, et al. (2005). « Living with enterprise in an enterprise economy: Freelance and contract workers in the media ». *Human Relations* vol. 58 n°8: 10033-11054.
- Supiot, A. (2005). *Homo Juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit*. Paris, Seuil. La couleur des idées.
- Supiot, A., Ed. (1999). *Au delà de l’emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe. Rapport pour la Commission Européenne*. Paris, Flammarion.
- Tasset, C., T. Amossé, et al. (2012). *Libres ou prolétarisés? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile de France*. Paris, Rapport du GSPM (Institut Marcel Mauss – EHESS) et du CEE pour la Fonda.
- Vérin, H. (1982). *Entrepreneurs, entreprise. Histoire d’une idée*. Paris, Classiques Garniers, collection Histoire des techniques (édition de 2011).
- Vivant, E. (2011) « Travail créatif, emplois précaires ». *Métropolitiques*, <http://www.metropolitiques.eu/travail-creatif-emplois-precaires.html>.
- Zalio, P.-P. (2004). « L’entreprise, l’entrepreneur et les sociologues ». *Entreprises et histoire* n°35: 16-30.

## Annexe

Tableau de présentation synthétique des enquêtés

Pseudonyme	Parcours et niveau de formation	Trajectoire familiale	Soutien familial <sup>1</sup>		Comment il s'est inscrit au régime	Description des activités	Un an après, quelle insertion ? <sup>2</sup>
Anne	Licence Géographie M1-2 urbanisme aménagement	Un parent : travailleur indépendant	+ L	indépendance	Démarche volontaire de création d'entreprise	Une commande artistique. Prospective des clients en proposant une méthode personnelle de travail. Pas de mission au moment de l'enquête	En poste dans le champ. Nature de la relation d'emploi inconnue
Bertrand	Licence AES M1 ressources humaines M2 développement des entreprises (non achevé)	Mère et père fonctionnaire	L	subordonné	Suite à la suggestion d'un employeur- client	Agent commercial rémunéré à la commission. Travail pour un seul client-employeur	Ø
Catherine	M2 architecture M2 urbanisme	Père : enseignant mère : enseignante	-	Subordination	Suite à la suggestion d'un employeur- client	Au moment de l'enquête, travaille à temps plein au sein d'une agence sur une étude urbaine	EDI
Charles	M2 Architecture Doctorat en cours		Ø	En insertion	Donner un cadre légal à des activités exercées au noir	A réalisé plusieurs missions pour plusieurs clients : réalisation d'image 3D en charrette, réalisation d'une petite mission d'architecture. Aucune n'a été finalement déclarée	Doctorat en cours
David	M1-2 urbanisme aménagement	Parents travaillent dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement	+	subordination	A la fin d'un stage pour poursuivre la mission	Réalisation d'étude urbaine pour un client-employeur public	Depuis, son contrat a pris fin, il continue des missions sous le régime de l'AE pour la même structure. En recherche d'emploi
Denis	M2 Sc Po		L	Subordination	Suite à la suggestion d'un employeur- client	Management d'une équipe de stagiaire. Réalisation d'étude	Situation inchangée (AE pour un seul client)
François	Prépa L3 Urbanisme M1 urbanisme et aménagement	Mère : auto- entrepreneur	-	indépendance	A la fin d'un stage pour poursuivre la mission	Encore étudiant. Une seule mission de création d'une plateforme internet	Démarche de création d'une nouvelle entreprise

Pseudonyme	Parcours et niveau de formation	Trajectoire familiale	Soutien familial <sup>i</sup>		Comment il s'est inscrit au régime	Description des activités	Un an après, quelle insertion ? <sup>ii</sup>
Gilles	M2 sociologie début de doctorat mais abandon M2 urbanisme et aménagement		∅	Subordination	A la fin d'un stage pour poursuivre la mission	Préparation de cycles de conférences et de missions d'études	EDI
Joseph	1 <sup>ère</sup> année médecine L3 biologie environnement L3 M1 urbanisme aménagement. Engagement associatif étudiant	Père : profession libérale		indépendance	A la fin d'un stage pour poursuivre la mission	Encore étudiant. Une seule mission de création d'une plateforme internet	∅
Julie	Master en sciences politiques Séjour à l'étranger M2 urbanisme et aménagement		∅	En insertion	Suite à la suggestion d'un employeur-client	A réalisé d'une seule mission de deux jours : Représentation du client lors d'une réunion	Salariée en CDD. Son année d'inscription au régime lui a permis de franchir un échelon de la grille salariale, alors que son travail réel n'a duré que quelques jours
Laure	L3 géographie aménagement M1-2 Urbanisme et aménagement		∅	En insertion	Démarche volontaire comme alternative à la recherche d'emploi	Au moment de l'entretien, n'a pas encore la réponse de l'appel d'offres et n'a pas commencé l'activité	Sans réponse. Peu d'informations sur les réseaux sociaux. Semble travailler dans le champs de l'urbanisme, mais pas d'info sur le statut
Lucie	Master géographie humaine et culturelle		∅	insertion	Donner un cadre légal à des activités exercées au noir	A réalisé plusieurs missions pour le même client : traduction, captation vidéo	∅
Magali	M1 -2 et doctorat Urbanisme et aménagement		+	insertion	Suite à la suggestion d'un employeur-client	A réalisé une seule mission : rédaction d'articles pour un site internet	En poste (CDD ?) dans le champ
Mathieu	Prépa maîtrise de communication politique M2 urbanisme		∅	Subordination	A la fin d'un stage pour poursuivre la mission	Travail à temps partiel (choisi) dans la structure. Réalisation d'études urbaines	Semble toujours travailler pour le même client-employeur, mais pas d'information sur le statut
Mélanie	M2 architecture M2 Urbanisme	Père architecte		subordination	Suite à la suggestion d'un employeur-client	Réalisation d'études urbaines et de projet d'architecture. Travail à temps plein dans la structure	Passée en libérale (dépassement de seuil) mais travaille toujours chez le même client

Pseudonyme	Parcours et niveau de formation	Trajectoire familiale	Soutien familial		Comment il s'est inscrit au régime	Description des activités	Un an après, quelle insertion ? <sup>ii</sup>
Michel	L3 et M1 Aménagement M2 Urbanisme		+	indépendance	Démarche volontaire comme alternative à la recherche d'emploi	Quelques missions en sous-traitance d'un ami. Vient de gagner un appel d'offres	Toujours AE. Activité en développement. A comme objectif de changer de statut d'ici un an
Mireille	L3 Géographie M2 Urbanisme Doctorat urbanisme	Parents : fonctionnaire		subordination	Démarche volontaire pour gérer cumul d'activités (avec emploi public)	Secrétariat scientifique d'un projet de recherche	EDI
Nathalie	Bac S, DUT Environnement, L3 aménagement. M1-2 urbanisme et aménagement M2 paysage	Mère : fonctionnaire	-	indépendance	Démarche volontaire comme alternative à une recherche d'emploi En CDD au moment de l'inscription	Réalisation d'une mission courte. Vient de gagner un appel d'offre pour un PLU	EDI
Olivier	L3 Géographie M1 Géomatique M2 Urbanisme et aménagement Séjour à l'étranger	Mère : fonctionnaire père : responsable de magasin	+	indépendance	Démarche volontaire comme alternative à une recherche d'emploi	Plusieurs mission de cartographie, des études urbaines, vient de gagner un appel d'offres	Toujours AE. Activité en développement. A comme objectif de changer de statut d'ici un an
Rémi	M1-2 urbanisme et aménagement	Ø	Ø	indépendance	Suite à la sollicitation d'un client En CDI au moment de l'inscription	Travaille à temps plein en CDI. Auto-entrepreneur pour réaliser des missions d'études et de cartographie en plus de l'activité salariée	Contractuel de la FPT
Richard	M1-2 Urbanisme et aménagement Doctorat Urbanisme	Père fonctionnaire, mère employée	+	subordination	Démarche volontaire pour gérer cumul d'activités	Deux missions de recherche en urbanisme auxquelles s'ajoutent des vacances d'enseignement et des activités au sein d'un collectif d'artistes	EDI

Pseudonyme	Parcours et niveau de formation	Trajectoire familiale	Soutien familial <sup>i</sup>		Comment il s'est inscrit au régime	Description des activités	Un an après, quelle insertion ? <sup>ii</sup>	
Sandrine	Licence Droit et Langues séjour à l'étranger M1-2 Urbanisme et aménagement		+ L		insertion	Suite à la suggestion d'un employeur-client	A réalisé plusieurs missions pour deux clients différents : rédaction d'études de faisabilité, d'études urbaines	Après deux expériences de travail en indépendant à l'étranger, a obtenu un CDD Dans la FPT
Sophie	L3 géographie L3 sc politique prépa journalisme M1-2 urbanisme et aménagement	Pas entrepreneurs			En insertion	Suite à la suggestion d'un employeur-client	A réalisé une seule mission de deux jours : rédaction d'un rapport sur la base d'un plan fait par le client	∅
Sylvain	L3 Géo aménagement M2 urbanisme et aménagement		∅		En insertion	Démarche volontaire comme alternative à la recherche d'emploi (en projet)	Au moment de l'entretien, n'est pas encore inscrit et n'a pas réalisé de missions	∅
Sylvie	L3 Pro Communication séjour à l'étranger M1-2 urbanisme et aménagement. Investie dans la vie associative étudiante et professionnelle	Mère : institutrice, père directeur d'établissement public	+		indépendance	Démarche volontaire comme alternative à une recherche d'emploi	Plusieurs missions d'animation de réunion, études urbaines – stabilité des clients. Vient de gagner un appel d'offre	A changé de statut pour s'associer avec un autre professionnel.

<sup>i</sup> + : soutien financier (familial ou conjugal) ; L : logé à titre gratuit ; - : pas de soutien financier voire conflit ; ∅ : non renseigné

<sup>ii</sup> : EDI : emploi à durée indéterminée (CDI ou fonctionnaire) dans le champ de formation initiale.

∅ : non renseigné